

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIV

MONTREAL, VENDREDI 20 AVRIL, 1894

No 8

LA LOI FÉDÉRALE DE FAILLITE

Voici un résumé des dispositions du projet de loi sur la faillite déposé au Sénat par l'honorable M. Bowell :

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Cet acte pourra être cité sous le nom de "La loi de faillite de 1894."

2. L'article deux donne la définition des différents termes employés dans le texte : Insolvable, Cour, District, Greffier de la Cour, Gazette Officielle, Date de la faillite, Colloqué, et Créancier garanti.

1er partie.

3. La loi s'applique à tout commerçant, société commerciale non constituée en corporation, cultivateur, propriétaire de ranche, éleveur et autre débiteurs non commerçants, (c'est-à-dire à tout le monde). Mais aucun ordre de cession ne pourra être émis contre un débiteur non commerçant et aucun commerçant ne sera admis à faire cession à sa propre demande.

4. Cette loi ne s'applique pas aux banques ou autres compagnies régies par l'Acte de Liquidation.

5. L'article 5 définit qui sont les commerçants.

2e partie.

6. Un commerçant qui commet un acte d'insolvabilité, est sujet à un ordre de cession en vertu de la loi.

Voici les actes d'insolvabilité énumérés dans la loi :

a Cesser de payer ses dettes, généralement, à l'échéance.

b Convoquer une assemblée de créanciers pour composer avec eux, leur produire un bilan accusant un excédant du passif sur l'actif; suspendre ses paiements ou reconnaître autrement son insolvabilité.

c Se cacher ou s'absenter de la province dans l'intention de frauder ses créanciers ou de les empêcher de le poursuivre, ou rester en dehors de la province avec l'intention susdite.

d Cacher tout ou partie de ses biens dans l'intention de frauder ses créanciers.

e Céder ses biens, les enlever ou en disposer pour frauder ou retarder ses créanciers.

f Faire cession de ses biens en général pour le bénéfice de ses créanciers. Ou, étant insolvable, vendre le tout ou une partie de son actif sans consulter ses créanciers ou sans les désintéresser.

g Laisser son actif mobilier ou immobilier sous saisie jusqu'au quatrième jour avant la date fixée pour la vente ou jusqu'au quinzième jour après la saisie.

h Faire saisir ses biens meubles ou immeubles, ou une partie, dans le but de frauder ou de retarder ses créanciers.

ORDRE DE CESSION

7. Lorsqu'un débiteur a commis un des actes d'insolvabilité ci-dessus énumérés, la Cour, sur requête d'un créancier et sur preuve du fait allégué, émettra un ordre de cession.

8. Un créancier ne pourra présenter telle requête à moins que :

a Le débiteur ne soit un commerçant.

b L'acte d'insolvabilité ait eu lieu dans les trois mois.

c La créance du requérant ou des requérants, s'ils sont plusieurs, ne s'élève à au moins \$250.

d La créance soit liquide et échue ou échéant à une date déterminée.

e La dette n'ait pas été contractée en vue de la faillite.

f Le débiteur ait été à la date de l'acte d'insolvabilité, sous la juridiction de la cour.

g Il n'y ait pas collusion entre le créancier et le débiteur.

(2) Le créancier, s'il est garanti, déclarera se désister de sa garantie en faveur de la masse, ou évaluera sa garantie et ne se portera créancier que pour la différence.

(3) Les faits allégués dans la requête seront appuyés par un affidavit.

9. S'il est allégué l'état général d'insolvabilité, il faudra donner trois jours francs d'avis au débiteur et lui signifier copie de la requête.

10. Si la requête est basée sur des actes spécifiques signification devra être faite au débiteur aussitôt

après l'émission, d'une copie de l'ordre de cession, d'une copie de la requête; et, si le requérant ne réside pas dans la juridiction de la cour, il devra élire domicile dans cette juridiction.

11. Le débiteur pourra demander l'annulation de l'ordre dans les sept jours de sa signification et après avis de trois jours francs.

12. Cet article énumère les cas où l'ordre pourra être annulé, preuve de solvabilité ou de collusion, conflit de juridiction, etc.

CESSION DE NON-COMMERÇANTS

13. Un non-commerçant pourra demander par requête l'émission d'un ordre de cession contre ses biens, en alléguant insolvabilité, avec affidavit à l'appui.

14. Cet ordre pourra être annulé avant la première assemblée de créanciers sur preuve que les allégations de la requête sont fausses ou que la cour n'a pas juridiction territoriale.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15. L'ordre pourra être annulé sur demande du sequestre provisoire du liquidateur ou d'un créancier, s'il est préférable de procéder dans un autre district.

16. L'ordre de cession suspend toute procédure pendante et empêche toute nouvelle procédure contre le débiteur, sauf le recours des créanciers garantis sur leurs gages.

SEQUESTRES OFFICIELS

17. Le Gouverneur Général en Conseil, nommera des sequestres officiels dans chaque district. A défaut de sequestre dans le district, le shérif, ex-officio, agira comme tel. Les sequestres pourront se nommer des députés avec pouvoir d'agir en leur absence. Le Gouverneur Général pourra aussi nommer des députés.

18. Les sequestres officiels devront donner caution.

19. Sur réception de l'ordre de cession, et jusqu'à la nomination du liquidateur, le sequestre sera saisi de tous les biens, droits et actions du débiteur. A sa nomination, le

liquidateur sera saisi de tous ces biens droits et actions.

20. Le sequestre et le liquidateur seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des biens etc ; le liquidateur devra faire enrégistrer avis de sa nomination contre les immeubles du débiteur. La cour pourra nommer des inspecteurs provisoires pour aider le sequestre. A défaut d'inspecteurs, le sequestre sera sous la direction du tribunal.

21. Le sequestre devra donner avis de l'émission de l'ordre de cession dans la Gazette Officielle, et dans un journal au moins, s'il en est publié dans le district.

22. Le sequestre devra faire préparer immédiatement un état des affaires du débiteur failli.

23. Il devra convoquer une assemblée des créanciers, dans les vingt jours de la date de l'ordre, après avis dans la Gazette Officielle et au moins un autre journal, et après avis par la poste, à chaque créancier.

24. La failli devra assister à l'assemblée et répondre aux questions qui lui seront posées.

25. Les créanciers pourront nommer un liquidateur, ou, à leur défaut, la cour pourra le nommer sur requête du sequestre. Les créanciers pourront, à une assemblée spéciale, destituer un liquidateur et en nommer un autre. Le liquidateur devra donner avis de sa nomination dans la Gazette Officielle et un journal.

26. Le liquidateur sera immédiatement saisi des biens, droits et actions du failli, le sequestre lui remettra les livres et papiers et exécutera un acte de transport qui sera enrégistré contre les immeubles.

27. Après ce transport, le sequestre fera rapport de ses procédés à la cour, avec copie de l'état des affaires du failli.

28. Les frais, honoraires et déboursés du sequestre seront prélevés sur l'argent reçu par lui pour la faillite ; mais s'il n'y a pas de biens disponibles dans la faillite, le sequestre ne sera pas tenu de faire aucun déboursé. Ses honoraires seront établis par l'assemblée des créanciers, sauf révision par la cour ; ils auront le premier privilège sur les biens de la faillite.

INSPECTEURS

29. Les inspecteurs seront nommés par les créanciers et révocables par eux.

DEVOIRS DU FAILLI

30. Le failli, jusqu'à sa décharge, reste à la disposition du sequestre, du liquidateur et des inspecteurs,

pour leur fournir les informations, exécuter les actes nécessaires etc. En cas de négligence ou de refus, il est passible d'emprisonnement pour mépris de cour.

31. Les créanciers peuvent l'interroger sous serment.

32. La cour, sur requête du sequestre, du liquidateur ou d'un créancier peut faire assigner et interroger sous serment toute personne, y compris le mari ou la femme du failli, qui pourrait donner des informations utiles.

33. La cour, sur requête des mêmes intéressés, peut faire arrêter le failli : s'il est sur le point de se cacher pour éviter l'interrogatoire, d'enlever et de cacher ses biens ; s'il vend des marchandises pour plus de \$25 sans le consentement du sequestre ou du liquidateur, s'il refuse d'assister aux assemblées.

34. La cour peut donner l'ordre au maître de poste de livrer au sequestre ou au liquidateur la correspondance adressée au failli.

DÉCHARGE DU FAILLI

35. Si le failli présente un acte de concordat (composition) signé par les trois quarts en valeur et la majorité en nombre de ses créanciers, le liquidateur convoquera une assemblée spéciale des créanciers pour le ratifier.

36. Cet acte pourra être fait en considération de paiement comptant ou à terme, mais il ne pourra être ratifié que si tous les frais et les créances privilégiées sont payées comptant.

37. Les créanciers, à l'assemblée spéciale, pourront ratifier l'acte ou s'y refuser.

38. Après l'assemblée, le liquidateur déposera l'acte au greffe de la cour avec un rapport de ses procédures et une copie des documents qui s'y rapportent.

39. Le failli donnera avis dans la Gazette Officielle et un autre journal de son intention de demander sa décharge et enverra un avis semblable par la poste à chaque créancier, au moins un mois avant la date de la présentation de sa requête.

40. Le liquidateur ou un créancier pourra s'opposer à la confirmation de la décharge par la cour.

41. Au jour fixé, la cour entendra le failli sur sa demande ainsi que les opposants s'il y en a, et si les formalités ont été remplies, la cour pourra confirmer la décharge.

42. La cour refusera cette confirmation si le failli s'est rendu coupable de fraude.

43. Elle pourra dans certains cas, confirmer la décharge sujette à la

condition du paiement par le failli sur ses gains futurs ou sur accession future de biens, du solde de son passif ; si, au bout d'un an, il appert que le failli soit dans l'impossibilité de remplir cette condition, la cour pourra la modifier. Les cas en question sont les suivants :

a. Si le failli n'a pas tenu de livres suffisants.

b. S'il a continué ses affaires sachant qu'il était insolvable.

c. S'il a fait des dettes qu'il se savait incapable de payer.

d. S'il ne peut expliquer d'une manière satisfaisante la perte de partie de son actif.

e. Si son insolvabilité a été causée par des spéculations hasardeuses, par des dépenses personnelles exagérées par le jeu, par la négligence de ses affaires, par des endossements ou cautionnements pour d'autres.

f. S'il a fait faire des frais inutiles à ses créanciers.

g. S'il a déjà été en faillite ou s'il a composé avec ses créanciers.

h. S'il a refusé ou négligé d'assister à une assemblée de créanciers ou d'obéir aux instructions données en vertu de la loi.

La cour pourra aussi refuser de confirmer la décharge si elle en juge les conditions déraisonnables.

44. Un an après la faillite, le failli peut demander sa décharge sans consulter ses créanciers. Il donnera, avis comme ci-dessus de son intention de la demander.

45. S'il n'y a pas d'opposition, s'il est établi que le failli n'a pas fraudé ses créanciers et a accompli tout ce dont il est tenu, la cour pourra accorder cette décharge.

46. Tout créancier ou le liquidateur pourra faire opposition ; la cour appréciera l'opposition et les faits allégués et aura discrétion d'accorder ou de refuser la décharge.

47. Le failli, le liquidateur ou le créancier pourront en appeler de cette décision, pourvu toutefois que le liquidateur ou le créancier aient comparu en première instance.

48. L'acte de rétrocession au failli après confirmation de sa décharge se fera suivant la forme légale établie dans chaque province.

49. Si la décharge est faite sur composition à terme, et si le failli ne fait pas les paiements convenus, le liquidateur reprend possession de ses biens et la faillite suit son cours.

50. La confirmation de la décharge libère le failli de toutes les dettes mentionnées à son bilan.

51. Mais elle ne le libère d'aucune dette privilégiée, ou dommages dus pour assaut, séduction, libelle, pour

soutien de parents, femme ou enfant, amendes, dettes dûs comme tuteur, administrateur, syndic, etc.

52. La décharge ne changera rien à la position de toute personne responsable après le failli, comme faiseur ou endosseur d'effets négociables, caution, associé et n'affectera aucun privilège ou gage d'un créancier.

53. Toute décharge obtenue par fraude sera nulle.

54. Les dispositions relatives à la décharge pourront être appliquées aux débiteurs qui auront fait cession de leurs biens depuis l'abolition de la loi de faillite de 1875.

3e partie.

ADMINISTRATION DES BIENS

55. Toute créance, réclamation, directe ou indirecte, garantie ou non garantie, due ou à échoir, certaine ou contingente, sauf les réclamations non liquidées pour dommages ne provenant pas d'un contrat ou d'une obligation, a droit d'être inscrite contre les biens du failli.

56. Toute créance produite devra être accompagnée d'un affidavit l'attestant et indiquant la nature de la dette, si elle est garantie etc.

57. La compensation aura lieu entre les créanciers et la faillite comme si le failli exerçait lui-même ses droits ou son recours en justice.

58. Les créances privilégiées sont :

- 1o Les frais, honoraires et déboursés du sequestre officiel.

- 2o Les frais, honoraires et déboursés du liquidateur, y compris le coût de la décharge du failli.

- 3o Les arrérages de salaires dûs aux commis ou serviteurs du failli, pour trois mois ou plus.

- 4o La créance du propriétaire ou du bailleur.

59. Dans le cas d'une société en faillite, les biens de la société iront aux créanciers de la société, les biens personnels de chaque associé, à ses créanciers personnels et, s'il y a surplus, à ceux de la société.

60. Un créancier garanti pourra renoncer à sa garantie en faveur du sequestre et être colloqué comme créancier non garanti; ou bien il devra évaluer sa garantie, et le liquidateur pourra la racheter à cette évaluation; mais le créancier ne figurera dans la faillite que pour l'excédant de sa créance.

61. Si la créance est conditionnelle et n'a pas une valeur certaine, le créancier en fera une évaluation qui pourra être acceptée ou contestée, la cour décidant au cas de contestation.

62. Si la créance est basée sur un

effet négociable sur lequel le failli n'est responsable qu'en second lieu, le créancier devra faire une évaluation de la responsabilité du débiteur principal et ne figurera dans la faillite que pour la différence (sauf pour les dividendes), mais si l'effet est échu au moment de la faillite, la créance figurera pour le montant entier dans la faillite.

63. Deux créanciers distincts ne pourront être colloqués pour la même créance.

64. L'avis de la cession donné au shérif ou à l'huissier saisissant suspend tous les procédés contre les biens meubles du failli.

65. La cession annule tout contrat à titre gratuit, cession ou donation ou toute cession pour cause d'insolvabilité entre les mains d'une tierce personne; toute hypothèque ou cession faite pour frauder les créanciers; toute vente à réméré, dation en paiement, etc., à un créancier au détriment des autres, tout transport de créance, etc., exécutés dans les 30 jours précédant la cession.

66. Un contrat, cession ou transport pour considération, fait au détriment des créanciers, dans les 30 jours, précédent la cession, pourra être annullé par la cour pour cause.

67. La femme d'un failli dont le contrat de mariage aura été enregistré dans les 30 jours de la session, ne pourra se porter créancière en vertu de ce contrat, à moins de prouver qu'au moment de l'enregistrement, le mari était en état de payer toutes ses dettes, y compris les engagements du contrat.

RÉALISATION DES BIENS

68. Les créanciers pourront donner instruction au liquidateur de disposer des biens de la faillite de telle manière qu'ils jugeront convenable; à défaut de telles instructions, le liquidateur recevra des inspecteurs ses instructions sur le mode, les termes et conditions de la réalisation des biens de la faillite; s'il n'y a pas d'inspecteur, il fera ce qui lui paraîtra le plus avantageux; mais ni le liquidateur, ni un inspecteur ne pourra se porter acquéreur d'aucune partie des biens de la faillite.

69. Les créanciers pourront ordonner la vente en bloc des biens du failli, y compris les immeubles; mais cette vente n'opérera pas radiation des hypothèques ou autres charges grévant ces immeubles.

70. Le sequestre puis ensuite le liquidateur pourra en son propre nom, percevoir et recouvrer par voie de justice ou autrement toutes

sommes dues au failli. Il comparaitra pour les créanciers dans toute action contre le failli, et la défendra ou la poursuivra comme le failli lui-même aurait pu le faire.

71. Si le failli est membre d'une société, le liquidateur pourra exercer tous ses droits, à l'égard des autres associés.

72. Le liquidateur pourra vendre les créances du failli à l'enchère.

73. Si le failli est locataire d'un immeuble, le sequestre ou le liquidateur, dûment autorisé, pourra continuer à occuper l'immeuble pendant trois mois; au bout de ce temps, il pourra, ou résilier le bail, ou le vendre malgré toute défense de sous-louer. Le propriétaire en cas de résiliation pourra se porter créancier pour les dommages, s'il y en a. Il sera créancier privilégié pour 3 mois de loyer avant la cession, pour tous autres arrérages il sera créancier ordinaire; il aura aussi privilège pour son loyer pendant les procédures de la faillite. Dans la province de Québec, le propriétaire aura le privilège accordé par la loi provinciale. Il n'aura pas le droit de saisir les biens du failli après qu'ils sont passés entre les mains du sequestre et tous biens saisis auparavant seront remis au sequestre ou au liquidateur.

74. Cet article concerne les avis et annonces à donner pour la vente des immeubles dans la province de Québec.

75. Dans les autres provinces, la vente des immeubles se fera suivant les instructions des créanciers ou des inspecteurs.

76. Dans la province de Québec, la vente aura le même effet à l'égard des hypothèques ou autres charges qu'une vente par le shérif en vertu d'un bref d'exécution; dans les autres provinces, elle n'aura aucun effet sur les hypothèques.

77. La vente pourra être faite dans la province de Québec sujette aux hypothèques; le liquidateur prendra un certificat du registraire et distribuera le produit de la vente aux créanciers suivant leur rang.

78. Dans la province de Québec un créancier hypothécaire dont la créance est échue pourra faire vendre sans délai la propriété hypothéquée et obtenir la distribution du produit un mois après la vente ou après le paiement du prix de vente.

79. S'il y a saisie pendante, le shérif continuera les procédés, fera la vente et en remettra le produit au sequestre ou au liquidateur.

80. S'il y a dans l'actif de la faillite des actions non libérées ou autres propriétés, onéreuses ou sans

profit, le liquidateur pourra en répudier la propriété par écrit, dans les six mois de sa nomination. Mais s'il est requis par quelque intéressé de déclarer s'il accepte ou répudie cette propriété, il devra le répudier dans un mois, autrement il sera présumé l'accepter.

La cour pourra, pour cause, résilier les contrats onéreux pour la faillite etc.

DISTRIBUTION DES BIENS

81. Chaque fois qu'il aura un montant suffisant, le liquidateur préparera une feuille de dividende, en donnera les avis requis dans les journaux et par la poste.

82. Le liquidateur réservera un montant pour les dividendes des réclamations qui n'auraient pas été encore prouvées.

83. Dans la préparation de la feuille de dividende, on tiendra compte du rang et du privilège des créanciers; dans la province de Québec, le privilège du vendeur non-payé cessera à la livraison des marchandises.

84. Les créanciers ($\frac{2}{3}$ en valeur et majorité en nombre) pourront accorder une somme à leur discrétion au failli, soit comme don, provision ou paiement de services rendus pendant la liquidation.

85. Les inspecteurs devront avant la préparation de la feuille de dividende, examiner les réclamations et indiquer au liquidateur celles qui doivent être contestées.

86. Le créancier contesté devra intenter dans les trente jours d'avis de la contestation, une action contre le liquidateur pour prouver sa réclamation; à défaut de ce faire, la réclamation est rayée.

87. Si, avant le paiement du dividende, le liquidateur reçoit avis de contestation par le failli ou un créancier, et de réception par la cour de cette contestation, il ne paiera pas les dividendes contestés.

La contestation devra être signifiée au créancier, qui aura trois jours pour y répondre; le contestant aura trois jours pour la réplique, puis le dossier sera remis au greffier de la cour par le liquidateur qui demandera dans les huit jours la fixation d'un jour pour enquête et audition, et en donnera deux jours d'avis aux parties. La cause sera continuée de jour en jour jusqu'au jugement qui sera final, sauf appel.

88. Si le liquidateur découvre qu'il existe des créanciers n'ayant pas produit leurs réclamations, il mettra un montant en réserve pour leur payer un dividende; mais si ces créanciers ne prouvent pas leur

créance avant le dernier dividende, les montants réservés seront distribués dans ce dernier dividende.

89. Tous dividendes non réclamés au moment de la décharge du liquidateur seront déposés à intérêt dans une banque à fonds social, et avis en sera donné au Ministre des Finances et au Receveur Général. Si, après trois ans de dépôt, ils ne sont pas réclamés, ils devront, avec l'intérêt accumulé, être versés au crédit du Ministre des Finances et du Receveur Général.

91. Cet article concerne les honoraires du shérif et la taxe pour la construction des palais de justice, etc., dans la province de Québec.

92. Un créancier, sur refus du liquidateur, pourra être autorisé à exercer à ses risques et périls toute action en justice que pourrait exercer le liquidateur, et s'il recouvre quelque chose, ce sera pour son bénéfice exclusif.

PETITES FAILLITES

93. S'il appert à la cour que l'actif de la faillite ne dépassera probablement pas \$5,000, la liquidation se fera d'une manière sommaire. La cour nommera le liquidateur, fixera la caution à être donnée, le liquidateur prenant possession des biens du failli, fera un inventaire et un bilan de l'actif et du passif, procédera à la liquidation.

Les avis d'assemblée de créanciers seront donnés dans le même avis que celui de la nomination du liquidateur. Il n'y aura pas plus de trois inspecteurs. On pourra se dispenser des avis dans les journaux, sauf pour la première assemblée des créanciers. Il ne sera pas nécessaire de convoquer les créanciers pour leur soumettre l'acte de décharge.

Le liquidateur, pourra, d'ailleurs, du consentement des créanciers ou des inspecteurs, modifier les procédures indiquées plus haut.

Les créanciers pourront nommer un autre liquidateur à la place de celui qui aurait été nommé par la cour.

LIQUIDATION.

94. Le liquidateur donnera caution, sur demande d'un créancier. A défaut de caution il sera considéré comme n'ayant pas été nommé. Les créanciers pourront modifier le montant et les conditions du cautionnement.

95. Le liquidateur tiendra un registre contenant le nom du failli, sa résidence, sa place d'affaires, la nature de ses affaires, la date de l'émission de l'ordre de cession, la date de chaque assemblée de créanciers, un état sommaire de l'actif et

du passif, les réclamations prouvées, en les classant, et autres renseignements. Il tiendra aussi des comptes réguliers des affaires de la faillite.

96. Les fonds perçus par le liquidateur seront déposés à intérêt dans une banque à fonds social, au nom du liquidateur comme tel. Les chèques seront signés par le liquidateur et un des inspecteurs.

97. Le liquidateur ne pourra avancer d'argent sur les réclamations des créanciers.

98. Le liquidateur ni aucun de ses employés ne pourront voter sur la question de ses honoraires, de sa destitution, de son cautionnement; mais, s'ils sont créanciers, ils pourront voter comme tels, sur toute autre question.

99. Le liquidateur ne pourra employer d'avocat sans le consentement des inspecteurs ou des créanciers.

100. Les honoraires du liquidateur seront fixés par les créanciers, par les inspecteurs ou par la cour, sujet à révision par la cour.

101. Au décès ou à la destitution d'un liquidateur, la cour convoque une assemblée des créanciers pour en nommer un autre.

102. Après paiement du dernier dividende, ou si, malgré toute diligence, il n'a pu réaliser aucun actif à être divisé, le liquidateur préparera son compte final et demandera sa décharge à la cour, après avis d'au moins dix jours au failli, aux inspecteurs et aux créanciers. Il produira avec sa demande un certificat de dépôt dans une banque des dividendes non réclamés et de toute balance de fonds qui lui reste entre les mains, avec un état assermenté de l'actif nominal et réalisé du failli, du montant des créances prouvées, donnant le taux pour cent du dividende et le montant total des frais de la liquidation. La cour pourra, après vérification de comptes et après audition, accorder cette décharge, ou la refuser.

Tout liquidateur qui ne demandera pas sa décharge dans les six mois après le paiement du dernier dividende ou, s'il n'y a pas eu de dividende, dans les trois mois après qu'il en aura été requis par les inspecteurs ou les créanciers sera passible d'une amende de \$100

Le reste du bill traite : des pénalités et des procédures, intéressant plutôt la profession légale que le commerce, le tout suivi de 18 formules.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Au moment où s'ouvre la navigation, il est naturel que dans l'esprit de nos commerçants s'agite l'idée de notre commerce d'exportation. Que ce commerce soit susceptible d'augmentation, nul n'en doute, et chacun serait bien prêt à faire sa part d'efforts pour y parvenir, mais dans quelle direction faire ces efforts pour qu'ils soient pratiquement utiles ? C'est une question que l'on n'ose résoudre, le plus souvent, faute de renseignements suffisants, faute d'entente et faute de moyens.

Les moyens, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de les fournir ; c'est affaire à ceux qui ont à leur disposition, l'autorité politique pour négocier des traités et les capitaux pour en tirer parti. L'entente est à la portée des négociants et dépend d'eux seuls. Quant aux renseignements, c'est là que nous pourrions nous rendre utiles et nous ferons notre possible pour n'y pas manquer.

Puisque l'on discute à Ottawa le traité de commerce avec la France, puisque la France, en dehors de la question de sentiment, est un des marchés que nous devrions cultiver avec le plus de soin, car il est capable d'absorber d'énormes quantités de nos produits, commençons par la France. Le commerce extérieur de la France n'a de rival que celui de l'Angleterre, et sur les milliards de piastres qui composent les importations françaises, il ne devrait pas nous être impossible de passer quelques millions de piastres de marchandises canadiennes.

Quels sont les articles que nous pourrions exporter en France ? Evidemment ce sont ceux qui sont mentionnés au traité de commerce et pour lesquels nous jouirions de l'avantage du tarif minimum à l'entrée en France.

Dans un article très élaboré sur ce sujet, notre confrère *La Presse* donnait, il y a quelque temps, le tableau suivant :

Tableau comparatif des importations en France, des produits portés au traité franco-canadien et des exportations du Canada de ces produits.

	Importations en France	Exportation du Canada
Bois à construire ...	16,273,101	23,961,025
Merrains.....	3,820,055	615,064
Lames de parquet..	686,357
Pâtes de bois.....	3,204,073	455,893
Conserves de viandes en boîtes.....	2,643,740	1,006,398
Lait concentré pur.	407,950
Salmonidés frais....	596,725	139,022
Autres poissons d'eau douce.....	397,346	787,364

Poissons conservés au naturel.....	257,163	877,756
Homards conservés au naturel.....	698,187	1,816,725
Pommes et poires fraîches tapées ou séchées.....	408,799	2,731,254
Fruits de table conservés.....	208,951	47,065
Etraiats de sucs de tannin.....	45,947	108,085
Papiers communs...	882,054
Chaussures.....	560,630	94,297
P. aux préparées....	2,028,077	405,025
Meubles.....	695,167	*177,197
Bâtiments de mer en bois.....	225,808	**363,916
.....
Fromages.....	2,548,906	14,157,555

Sur le premier article, bois à construire, nous exportons, pour \$23,000,000 mais sur ce total, quelle est notre exportation en France ? En 1892, nous y avons exporté 8,238 tonnes ; principalement de l'épinette et des douelles, expédiées du Nouveau Brunswick sur Bordeaux.

A mesure que les concessions de bois de pin s'épuisent, les coupes d'épinettes prennent de la valeur dans notre province et, si nous en jugeons par le ton de plusieurs journaux spéciaux de France que nous recevons, l'épinette canadienne est très appréciée en France. Il nous serait facile, avec le traité, de décupler nos exportations d'épinette, sans diminuer nos exportations de pin qui vont presque toutes en Angleterre. Mais pourquoi n'exporterions nous pas notre chêne blanc, notre merisier, notre noyer et notre érable ? Le pavage en bois est en grande vogue à Paris ; ne pourrions nous pas en fournir un peu ?

La France importe pour \$3,000,000 de pulpe de bois, qui lui viennent d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Norvège, de Russie et de Suisse. Nous en exportons pour \$455,000, presque tout aux Etats-Unis. Les poissons frais, de la famille des salmonidés, (saumon, truite etc.) entrent en France au montant de près de \$600,000 par année. Si nous pouvions, ou plutôt si nous voulions mettre sur le marché français, avec les procédés de réfrigération dont on dispose actuellement, nos saumons du Labrador, et de la Colombie Anglaise, nos truites des lacs etc., quel vaste champ n'ouvririons nous pas à nos pêcheurs ? Que dirons nous maintenant des homards en boîte, que nous exportons au montant de \$1,846,756, dont la France ne reçoit que \$7,000 environ ; tandis qu'elle en importe d'autre pays pour \$698,187.

Nos pommes vont aux Etats-Unis et en Angleterre ; la France, qui en importe pour \$400,000, nous en prendrait certainement ; au moins

des pommes de première qualité, car elle exporte elle-même beaucoup de fruits en Angleterre.

Les extraits de tannin prennent une place de plus en plus importante dans la tannerie française et il n'est guère de pays qui puisse fournir ces extraits à meilleur marché que nous.

Les bâtiments de mer ont longtemps donné la vie industrielle à notre vieux Québec ; autrefois, Québec vendait à la France chaque année de 10 à 15 bâtiments en bois. Ne serait il pas possible de faire revivre ce commerce et d'attirer chez nous les commandes des armateurs français qui, malgré la prime accordée par leur gouvernement à la construction dans les chantiers nationaux, achètent encore pour \$225,000 par année des bâtiments à l'étranger ?

Notre commerce avec la France a besoin de la ratification du traité pour pouvoir prendre le développement dont il est susceptible ; mais le traité seul ne suffira pas. Il nous faudra des communications directes pour éviter la surtaxe d'entrepôt qui grève les importations arrivant d'un autre pays que celui de production. Il nous faudra aussi étudier les mœurs et les usages du marché français afin de nous y conformer autant que possible. Mais cette dernière condition ne nous coûtera guère à remplir, nous en sommes certains, lorsque les deux autres auront été remplies par les soins du gouvernement.

LA MONTREAL WATER AND POWER COMPANY

Le confrère dont nous parlions l'autre jour presse le Conseil de Ville pour qu'il entre en négociation avec la Montreal Water & Power Company pour l'achat de son aqueduc.

A quoi servirait-il d'entrer en négociation avec la compagnie puisque, d'après la charte dont le confrère lui-même donnait le texte l'autre jour, la ville peut acquérir toutes les parties de cet aqueduc qui se trouveront dans ses limites, au prix fixé par des experts ? Il n'y a là aucune matière à négociations ; la ville peut prendre possession des conduites d'eau de la compagnie et les payer ce qu'elles valent, ni plus ni moins.

Mais à qui les payer ? Nous avons dit dans nos articles précédents que la compagnie avait émis pour \$1,000,000 d'obligations hypothécaires ; et qu'elle devait encore la presque

totalité du prix de l'aqueduc de Ste-Cunégonde. Voici maintenant qu'une poursuite intentée par la corporation du village de St-Louis de Mile End, nous apprend que la compagnie n'a pas payé le coût de la pose de ses tuyaux dans ce village. A première vue, donc, et sans avoir besoin d'examiner ses livres, la compagnie a un passif connu de :

Obligations émises.....	\$1,000,000
Prix de vente de l'aqueduc de Ste-Cunégonde et St-Henri (balance).....	300,000
Coût des travaux de Mile-End	27,000
Dû à la ville pour eau fournie,	50,000
	<hr/>
Capital versé.....	\$1,377,000
	500,000
	<hr/>
Total.....	\$1,877,000

La ville pourra toujours, grâce à la clause insérée dans la charte de la compagnie, prendre possession des parties de l'aqueduc dont elle a besoin en consignnant en cour le montant fixé par les experts ; mais s'il s'agissait d'acheter le système tout entier, il serait matériellement impossible d'arriver à une solution, à moins de désintéresser d'abord les créanciers de la compagnie, dont les créances se montent à près d'un million et demi.

A moins que—ce serait peut-être plus pratique et ce serait certainement plus expéditif, si l'on est si pressé de vendre le tout à la ville—à moins que, disions-nous, on ne commence par mettre la compagnie en liquidation forcée et qu'on ne fasse accepter à ses créanciers une forte réduction sur le montant de leurs créances.

Nous ne voyons pas, pour le moment, d'autre moyen que celui-là.

NOS POMMES.

M. George Michel, au cours d'un article sur l'exportation des fruits frais, fait les remarques suivantes sur le commerce d'exportation de pommes que nous faisons avec l'Angleterre.

Il est à remarquer, du reste, que les Anglais sont depuis longtemps importateurs de fruits des régions extra-européennes et notamment des pommes du Canada. Les agriculteurs canadiens, qui livrent actuellement sur les marchés anglais plus de 5,000 tonnes de pommes, prennent de ces fruits un soin dont nous ne saurions nous douter. Chez eux, les cueilleurs placent avec précautions des échelles contre les branches des arbres pour en faire la récolte et déposent les pommes dans leurs tabliers ; ils les placent ensuite entre des couches de paille dans des voitures aménagées au

moyen de toiles grossières en forme de canot et les portent ainsi à la ferme où se fait le triage. Les plus belles pommes sont placées dans des caisses portant indication de l'origine et constituent les fruits de luxe ; elles sont enveloppées dans un double papier de soie colorié ; il y a des caisses, des demi-caisses, des quarts de caisse contenant de cinq cents à cent pièces. Au fond de chaque récipient est placé une couche de soie ou de papier, et le couvercle repose sur une couche semblable, au-dessus de laquelle est placée une feuille de papier blanc finement découpée, afin que la caisse à l'ouverture présente un agréable coup d'œil. Les fruits de deuxième choix sont livrés en tonneaux, mais les parois et la partie inférieure de ces récipients sont tapissés de papier et les couches de pommes sont surmontées également d'une couche de coton. Ce sont là des détails, si l'on veut, mais des détails qui ont leur valeur au point de vue commercial, et il va de soi que ces fruits soigneusement emballés doivent faire meilleure figure à l'arrivée que nos fruits français qu'elle qu'en soit la provenance. Les Américains ont si bien compris l'importance de ces questions qu'ils en font l'objet d'une attention constante, et il suffit d'ouvrir les comptes rendus d'une de leurs Sociétés pomologiques pour voir la place qu'occupent dans les discussions le mode et le choix des emballages. Plusieurs producteurs poussent le souci de cette préoccupation de placer dans leurs caisses ou leurs barils une feuille imprimée invitant l'acheteur qui découvrirait des fruits défectueux ou trouverait quelque défaut à l'emballage à noter ces griefs sur le revers de la carte et à en aviser l'expéditeur le plus tôt. En dépit de ces précautions, ces fruits exotiques sont bien loin d'avoir la même saveur que les nôtres. Cela tient à trois causes : 1o les espèces américaines sont moins fines que les nôtres ; 2o les fruits destinés à voyager sont cueillis avant leur maturité ; 3o le traitement frigorifique n'est pas de nature à leur donner les qualités qui leur manquent et à parachever leur maturité.

Il nous est bien difficile d'indiquer quelles sont pour ces fruits les provenances américaines auxquelles s'attachent plus particulièrement les Anglais : à tort ou à raison on accuse les cultivateurs de l'Union d'accaparer au Canada et sur place les meilleurs choix ; et de les expédier en Europe avec marques américaines si le fruit est de toute beauté, avec marques spécialement

canadiennes s'il ne répond pas aux mêmes éléments. Mais il est certain que la production des pommes est plus développée au Canada qu'aux Etats-Unis et que certaines sortes y ont acquis un renom indéniable. Les Canadiens, du reste, sont très fiers de la supériorité de ces fruits de table, et ils parviennent souvent dans leurs envois directs à battre les grands producteurs anglais sur leur propre marché, notamment avec la variété Ribston-Pippin, le fruit classique des vergers de la Grande-Bretagne.

MODES ET NOUVEAUTÉS

La plus ancienne note de couturière connue vient d'être déchiffrée sur une tablette de grès provenant du temple de Nippour, en Chaldée. Il y est question, avec force termes techniques inintelligibles, d'une fourniture de quatre-vingt-douze robes et tuniques, dont quatorze parfumées à la myrrhe, à l'aloès et à la cassie. Le caractère archaïque des hiéroglyphes et le système de numération en fixent la date, sauf erreur de quelques siècles, à l'an 2800 avant Jésus-Christ. Alors comme aujourd'hui, dit un confrère, aujourd'hui comme alors, c'est du pareil au même. Ces dames n'ont pas changé—et nous payons toujours la facture !

“ Une ligue de dames anglaises, la *Ladies National Silk Association*, présidée par l'une des princesses du sang les plus populaires dans la société britannique, la duchesse de Teck, mère d'une future reine d'Angleterre, vient de déclarer la guerre à l'industrie lyonnaise, et le *Daily Telegraph* a consacré à la séance où fut signé le pacte d'hostilité, un grand article vibrant des sentiments du plus pur patriotisme.

L'anathème prononcé par les dames anglaises contre les soieries lyonnaises n'implique en aucune manière une désapprobation des articles que leur envoi le département du Rhône. Le tort de ces articles est leur origine étrangère. C'est peu compliqué comme théorie économique et c'est essentiellement patriotique.

“ L'association va ouvrir au mois de mai, une exposition de soieries nationales ; elle va insister auprès des fabricants anglais pour qu'ils marquent leurs produits de telle manière que les dames puissent toujours les reconnaître ; elle va faire des démarches auprès de tous les détaillants pour qu'ils aient tou-

jours en magasin un assortiment de soieries et de rubans de fabrication anglaise et qu'ils emploient toutes les ressources de la persuasion patriotique auprès de leurs clientes, ainsi qu'auprès des modistes et des couturières, pour expulser du marché le malfaisant produit étranger.

"Le *Daily Telegraph* fait remarquer que l'Angleterre paie annuellement à l'étranger, et plus spécialement à la France, "une redevance idiote" de \$60,000,000, alors que la totalité de cette somme pourrait être patriotiquement et avantageusement dépensée en Angleterre même." (*Le Journal de la Bonneterie Française*).

Tiens ! mais c'est l'idée protectionniste qui fait son chemin même en Angleterre !

La tendance croissante vers les surfaces unies et lustrées, dit le *Dry Goods Economist*, a ramené les modistes de Paris au mohair et à l'alpaca. Ces étoffes seront employées pour les costumes de visites aussi bien que pour les robes de voyage, de promenade ou de canotage. Les couleurs sont le blanc, le bleu, le gris, le brun, le marron et le bleu. On sait que ces étoffes se débarrassent facilement de la poussière et de l'eau.

Dans une note présentée à la Société industrielle de Mulhouse, M. Kopp fait observer que l'on obtient le crêpage en traitant le tissu dans un bain bouillant de sulfate de zinc de la densité de 23 degrés Baumé. D'après l'auteur, le bouillonné produit par cette opération doit résister au blanchiment et à l'impression, sans subir aucune altération ni aplatissement de relief; mais la nécessité d'employer du sulfate de zinc en si grand quantité a été discutée par MM. Jeanmaire, Binder et Grosheintz, qui émettent l'opinion qu'on peut arriver au même résultat par l'eau bouillante seule. Le crêpe, en effet, est fabriquée avec des filés d'une torsion spéciale. Ces filés sont maintenus rigides par la présence du parement, dès que celui-ci disparaît, le retrécissement a lieu, et en même temps se dessine le relief, le bouillonné qui constitue le caractère du crêpe.

CONSERVATION DU BOIS AUX ETATS-UNIS.

La quantité de bois employé aux Etats-Unis pour l'entretien des chemins de fer est prodigieuse. D'après le *Railway Manuel*, il existait dans

ce pays, à la fin de 1890, 135,592 milles de voies ferrées. Le nombre de traverses en bois employé par mille est en moyenne de 28,220 et une traverse ne se maintient en bon état que pendant environ six ans. On estime la valeur de cette énorme quantité de bois à plus de \$13,000,000.

Tout le bois coupé actuellement dans le nord-ouest de l'Amérique n'est pas cinq fois supérieur aux chiffres ci-dessus, ce qui démontre clairement l'importance de cette branche de l'industrie des chemins de fer. Il ne faut, en outre, pas perdre de vue que nous ne donnons ici que le nombre de traverses employées pour l'entretien des chemins de fer déjà construits et que ce chiffre augmente tous les jours par suite de la construction de nouvelles voies; de plus, nous n'avons tenu aucun compte du bois employé pour les quais, les ponts, etc.

La probabilité d'une augmentation de prix prochaine et l'économie réalisable actuellement ont amené la plupart des compagnies de chemins de fer américains à chercher un moyen pratique pour protéger le bois contre une destruction rapide.

Depuis longtemps déjà, l'institution des ingénieurs civils s'occupe à collectionner les renseignements concernant les divers procédés imaginés pour atteindre ce but afin de les réunir dans un rapport.

La destruction des bois employés pour les traverses a deux causes distinctes: la pourriture et l'usure. On peut considérer la pourriture du bois exposé à l'atmosphère comme une espèce de fermentation produite par l'action combinée par la chaleur et de l'humidité de ses parties aqueuses et albumineuses qui se changent graduellement en humus ou bois pourri; cette transformation accélérée par la présence de nombreux insectes rongeurs qui s'insinuent dans les pores du bois dont la sève leur sert de nourriture.

Dans ces conditions, la manière la plus rationnelle de traiter le bois est d'employer des matières propres à provoquer la coagulation de l'albumine; de toutes ces matières, la plus efficace et la moins coûteuse est la créosote qui exerce une puissante action sur la coagulation de l'albumine et qui en même temps, détruit les insectes et les empêche de séjourner dans les bois. L'application d'une quantité suffisante de créosote arrête instantanément et radicalement toute fermentation pendant un espace de temps non limité et détruit tous les germes de la vie animale et végétale.

Parmi les substances qui contiennent de la créosote, les deux plus importantes sont: le goudron minéral et le goudron végétal. Lorsqu'on distille le goudron minéral dans des récipients en fer, il se produit en plus d'autres substances, telles que le naphte, et environ 30 p.c. de ce qu'on appelle la créosote. Depuis 1850, la quantité de créosote produite annuellement pour le traitement du bois a constamment augmenté. La quantité de charbon employée en Europe pour la fabrication du gaz est d'environ de 12,000,000 de tonnes et ce charbon produit à peu près 200 tonnes de créosote. Une grande quantité du goudron minéral est également obtenue aux Etats-Unis sous la forme d'un produit secondaire de la fabrication du gaz, mais ce n'est que depuis fort peu de temps qu'on a fait quelques efforts pour utiliser la créosote qu'il contient.

La deuxième substance dont on obtient la créosote est le goudron végétal produit par la distillation du bois pour la fabrication du charbon. De grandes quantités de cette matière sont produites, mais jusqu'ici, à quelques exceptions près, on ne s'en est servi que comme combustible.

Comme le goudron végétal contient une forte proportion de créosote pure, ce qui fait complètement défaut dans le goudron minéral, il est plus efficace pour la conservation du bois que cette dernière substance. Des expériences récentes ont démontré qu'on peut employer le goudron végétal dans ce but, pendant qu'il est chaud et dans un état absolument liquide. Plusieurs autres matières ont été proposées pour le traitement du bois, mais, en raison de leur prix élevé, on ne pourrait les employer d'une manière pratique.

Le procédé, le plus rationnel et le plus pratique est celui par lequel on commence par soumettre le bois, dans des récipients fermés à l'action de la vapeur pendant un temps suffisant pour permettre à la vapeur de pénétrer dans toutes les cellules et de dissoudre tous les liquides qui s'y trouvent. Ces derniers sont ensuite retirés au moyen de la pompe à vide. Après ce traitement préparatoire, la substance conservatrice est introduite dans toutes les cellules du bois sous une forte pression.

La quantité de matière employée varie selon l'usage auquel on destine le bois. Si on doit l'employer pour la construction de maisons, de ponts, etc., il faut beaucoup moins de matière préservatrice que s'il était destiné à former des traverses

de chemins de fer ou s'il doit être placé sous l'eau. Il faut, dans ces cas, employer la plus grande quantité possible de substance.

Après avoir été soumis au traitement que nous venons de décrire, la densité du bois se trouve considérablement augmentée ainsi que sa tenacité et sa puissance de résistance. On affirme qu'une traverse en bois ordinaire convenablement injectée de créosote est supérieure au point de vue de la résistance à l'usure à une traverse en chêne de la meilleure qualité et on estime que les traverses traitées par la créosote reviennent à \$1.00 la pièce.

Une des causes principales de la destruction des traverses est le mauvais état de la surface de la voie. Nous pensons que lorsque le bois deviendra plus rare, et par conséquent plus cher, on s'occupera plus sérieusement des moyens propres à le conserver en bon état. Quant aux frais qu'entraînera ce genre de traitement, on calcule que l'opération, à part le prix de la créosote, ne revient pas à plus de 5 cts par traverse, mais pour chacune de ces dernières, il faut employer environ 3½ gallons de créosote qui coûte de 7 à 10 cts le gallon.

D'après le N. W. Lumberman.

NOTES SUR LA LAINE ET SES PRODUITS

du *Moniteur de la Bonneterie*

I. LAINE

(Suite.)

MÉTIER A FILER. — Le métier à filer ou mulegenny, sur lequel cette opération se pratique, se compose d'une tête de commande (qui, semblable à l'arbre à manivelles du métier mécanique, communique directement ou indirectement le mouvement à toutes les parties du métier), d'un chariot et d'un bâti fixe. Le chariot est mobile sur des rails de fer et supporte les broches sur lesquelles on fixe les bobines ou tubes pour la formation de la canette ou épeule. Les grosses bobines de la cardé finisseuse sont placées dans le bâti fixe. Le principe du métier est le suivant: les petits rouleaux ou cylindres fixés sur le bâti livrent une certaine longueur de boudin ou *jetée*, à laquelle un commencement de torsion est communiqué.

Les rouleaux cessent leur livraison, mais le chariot continue à reculer en étirant le boudin; pendant ce temps, la vitesse des broches est accélérée de façon à donner au fil la torsion nécessaire.

Les rouleaux livrent la longueur nécessaire de boudin, le chariot l'étire et le mouvement de rotation des broches lui communique la torsion. Le moyen dont cette torsion est donnée mérite d'être examiné. Le cylindre ou tambour métallique qui va d'un bout à l'autre du chariot reçoit au moyen de son arbre central, un mouvement de rotation qu'une série de poulies et d'engrenages lui communique de la tête de commande du métier. Une corde croisée autour du tambour passe dans la gorge de chaque broche, de façon à la faire tourner quand le cylindre est en motion. Un système récemment breveté remplace les cordes par une série d'engrenages coniques. Toutes les broches sont mues par un même arbre de couche qui s'étend, comme le tambour, d'un bout à l'autre du chariot. Cet arbre, est garni d'autant d'engrenages qu'il y a de broches, donnant ainsi une régularité de mouvement qu'il est impossible d'obtenir avec les cordes.

En réalité, le système à cordes a plusieurs inconvénients. Si les cordes, par exemple, ne sont pas d'une tension uniforme, on obtient une filature irrégulière; et comme elles cèdent toujours après quelque temps d'usage et que leur longueur varie avec la température de l'atelier, on voit aisément que le système présente des graves inconvénients.

Pendant que les fils reçoivent la torsion, ils sont maintenus légèrement au-dessus de l'extrémité des broches avec une baguette qui empêche leur envidage. Quant la torsion est suffisante, les broches s'arrêtent et font quelques tours en sens contraire pour défaire la torsion supplémentaire que le fil possède près de l'extrémité de la broche, puis la baguette, dont nous parlons plus haut, guide le fil sur la canette en formation.

Une contre-baguette maintient les fils à une torsion uniforme pendant l'envidage.

(A suivre.)

CUBA

Cuba porte avec raison le nom de "la perle des Antilles", que quatre cents ans de politique avide n'ont pu parvenir à lui retirer. C'est donc un témoignage de l'extraordinaire vitalité avec laquelle aucun autre pays du monde ne peut entrer en compétition. On peut certainement assurer que si Cuba, était soumise à un autre régime et à une autre administration, l'essor que pren-

drait ce petit continent serait immense. Le sol de Cuba, riche en fer, est presque partout très fertile, profond, avec sous-sol calcaire; néanmoins, une faible partie du sol cultivable est exploitée actuellement. Les régions ondulées de la partie orientale de l'île donnent de riches récoltes en canne à sucre et possèdent une main-d'œuvre suffisante. Le café et le cacao pourraient y prendre une grande extension, de même que l'ananas et le cocotier.

En ce qui concerne la production, celle-ci s'élève pour 1891 à 815,000 tonnes; 1892, 965,000 tonnes; 1893, 819,000 tonnes, et elle sera pour 1894 d'environ 950,000 tonnes.

Avec un capital suffisant et de la main-d'œuvre, il y aurait ici de la marge pour étendre la production à 2 millions de tonnes en douze ou quinze ans.

Cuba est aussi riche en minerais. L'or, le plomb, le cuivre, le fer, l'asphalte, le pétrole y existent.

La production en cuivre et en fer dans la partie sud-est de l'île est déjà très grande. Des gisements considérables de minerais de fer d'excellente qualité, propres à la fabrication de l'acier Bessemer, se trouvent dans les environs de Santiago-de-Cuba et sont si bien situés par rapport au voisinage de la mer qu'on peut les embarquer directement de la montagne dans les navires. Ces mines sont exploitées par des capitalistes américains et le minerai est dirigé par quantités mensuelles de 50,000 tonnes en Pennsylvanie, où on le travaille, mélangé à des minerais américains. Les montagnes boisées presque inhabitées de l'est sont recouvertes d'excellents bois propres à la fabrication des charpentes et des meubles.

La situation géographique et climatologique de l'île est extraordinairement favorable. Sur une longueur d'environ 700 milles et une largeur qui ne dépasse pas 130 milles, il existe plus de \$1,700 milles de côtes avec un grand nombre d'excellents ports, surtout sur la côte septentrionale. Le climat, quoique locomotives, wagons, farines, fruits en conserve, viandes fumées, pétrole, bois de construction, objets en fer de toutes sortes et en étoffes de coton.

Les capitaux américains pénètrent de plus en plus, surtout dans les plantations de sucre, de manière que l'île devient maintenant plutôt une dépendance des Etats-Unis que de l'Espagne.

Les Cubains savent qu'ils n'ont pas à attendre autre chose de l'Es-

pagne qu'une mauvaise administration. La dernière guerre civile, qui mit le pays au bord de l'abîme et coûta à l'Espagne de nombreux milliers de soldats, est encore dans le souvenir de tous. Peu après la répression de l'insurrection se produisit la suppression de l'esclavage, dont les conséquences ne sont pas encore réparées aujourd'hui.

Comme l'Espagne tire de Cuba des recettes importantes, il est naturel qu'elle retienne cette île de toutes ses forces. En vertu des sympathies que les Américains comptent à Cuba et qui sont en nombre assez considérable, la plupart des Cubains considèrent que leur incorporation aux Etats-Unis est ce qui peut leur arriver de meilleur. Aussi, tropical, est, pendant l'hiver, qui est la saison sèche, très modéré et favorable. Les nuits sont constamment fraîches, de sorte qu'on peut facilement supporter pendant quelques heures la chaleur du jour.

A l'exception du sucre, du rhum et de la fabrication des cigares, il n'y a aucune industrie importante à Cuba et tout doit être importé, même les objets d'alimentation, à l'exception du sucre, de la viande fraîche et des fruits.

Comme tout est frappé de droits de douane souvent très élevés, il s'ensuit que la vie y est très chère. Le droit sur la farine s'élevait, jusqu'à ces dernières années, jusqu'à 100 p. c. de la valeur et était une des causes de la misère de la population. Par suite du nouveau traité de commerce avec les Etats-Unis, ce droit n'est plus qu'un quart de la valeur d'autrefois. Avec ses relations commerciales, Cuba ne vient que bien loin après les Etats-Unis et même après la métropole. Presque toute la production sucrière y va, ainsi qu'une partie importante de la récolte de tabac et les produits minéraux.

Les articles principaux d'importation de l'Union consistent en machines pour l'industrie sucrière, en le sait-on bien aux Etats-Unis, et Thomas Jefferson et John Quincy Adams ont déjà dit, il y a soixante-dix ans, que la possession de Cuba serait très souhaitable pour eux.

Si l'on considère la situation géographique et la richesse naturelle de l'île qui, par ses produits, peut couvrir quelques-uns des besoins généraux des Etats-Unis, on voit que beaucoup de produits du sol et de l'industrie de l'Amérique peuvent être employés à Cuba; il n'est pas une somme, si forte fût-elle, que les Américains ne soient disposés à donner pour acquérir Cuba.

COUPS D'ÉPÉE DANS L'EAU.

Dans le premier article éditorial de son dernier numéro, le *Moniteur du Commerce* part en guerre contre le *Pacifique Canadien* et, à la page suivante, il attaque son président, M. Van Horne, parce que ce dernier aurait, d'après le *Toronto Saturday Night*, déclaré que le blé atteindrait probablement le prix de \$2.00 le boisseau d'ici à dix-huit mois.

Nous ne savons quelle mouche a piqué le confrère pour déverser le trop plein de ses foudres contre la Compagnie du *Pacifique*, mais il a mal choisi son temps; et, dans la guerre qu'il semble vouloir lui déclarer, notre confrère ne s'appuie sur rien de sérieux, rien de positif.

Les cancans, les rumeurs sortis, nul ne sait d'où, (le confrère se gardant bien de dire d'où il tire ses racontars), lui servent de prétexte pour tenter de jeter du discrédit sur une de nos institutions non seulement des mieux outillées, des mieux dirigées mais aussi des plus solidement établies.

Qu'on juge du procédé. Nous passons la parole au confrère :

"Qu'est-ce que c'est que la "Compagnie du Chemin de fer canadien du *Pacifique*;" de quoi se compose-t-elle, quels avantages réels le Canada en général, et la province de Québec en particulier, ont-ils retirés des sacrifices qu'ils se sont imposés pour construire cette longue voie ferrée qui traverse le pays depuis Halifax jusqu'à Vancouver ?

"Ces questions peuvent paraître étranges de prime abord; mais elles ont leur à-propos au moment où l'administration de cette compagnie va peut-être s'adresser de nouveau au gouvernement du Canada pour en obtenir des fonds ou des garanties pour des emprunts; car on lui prête l'intention de recourir de nouveau à la caisse fédérale et, à en juger par le ton de la presse qui chante d'ordinaire, par conviction ou par nécessité, les louanges du *Pacifique Canadien*, cette rumeur ne serait pas sans fondements sérieux."

Ce va peut-être, ce on lui prête l'intention et ce rumeur constituent tout l'échafaudage des raisons d'où découle l'attaque du *Moniteur du Commerce*, et c'est à dessein que nous les soulignons.

Nous n'avons pas mission de défondre le *Pacifique Canadien* qui ne se portera pas plus mal de la guerre que semble lui déclarer le confrère.

Nous nous plaçons à un tout autre point de vue et nous trouvons qu'au moment même où le Canada a besoin de calme, de confiance en l'avenir de son commerce, de ses industries et de ses institutions, il est dangereux et coupable de tenter de jeter le discrédit et la suspicion sur une

institution des plus prospère que nous ayons au Canada.

Dans son dernier exercice, et d'après les chiffres même publics dans le *Moniteur du Commerce*, le *Pacifique Canadien* a fait un profit net de \$7,951,278.92, payant un dividende annuel de 5 0/10 à ses actionnaires et un bonus de 1 p. c.

Et ce, malgré la dépression qui s'est produite dans le commerce de transit, dépression provoquée par la crise intense qui sévit chez nos voisins depuis au-delà d'un an.

Ces résultats sont tels qu'ils montrent avec quel soin et avec quel talent le *Pacifique Canadien* est administré, dirigé.

Si les critiques de notre confrère devaient avoir un résultat, ce serait de semer dans le monde des affaires des doutes sur la solidité de l'institution dont il parle, mais le monde des affaires sait à quoi s'en tenir.

Il n'en reste pas moins la tentative de nuire et nous en avons la preuve dans les lignes suivantes :

"Nous ne nous expliquons pas bien comment le *Pacifique Canadien* a pu réaliser, en 1893, \$7,741,416 de bénéfices nets, avec les dépenses que lui occasionnent toute cette partie improductive de sa ligne qui part de Sudbury et va jusqu'au versant occidental des Montagnes Rocheuses."

Semer le doute purement et gratuitement sur le bilan d'une institution commerciale quelle qu'elle soit, sans apporter le moindre chiffre, le moindre fait, le moindre éclaircissement qui puisse justifier ce doute est un rôle indigne d'un journal commercial qui se respecte.

Notre confrère a-t-il mesuré l'étendue du mal qu'il pouvait causer si son article intitulé "LE PACIFIQUE CANADIEN" pouvait être pris au sérieux ?

Heureusement, le public qui lit et qui pense n'a rien vu dans l'article du confrère qu'un accès de mauvaise humeur contre une de nos grandes institutions, qu'un bavardage qui ne repose sur aucun fondement, que l'œuvre d'une imagination mal équilibrée, œuvre et qui ne fera pas tort d'un centin à la Cie du *Pacifique*.

Notre confrère ignore-t-il que les intérêts des compagnies de chemins de fer, si considérables en ce pays, sont intimement liés aux intérêts du pays lui-même ?

Ne s'est-il pas aperçu que les deux grandes corporations qui se partagent presque en entier nos voies ferrées sont une source de richesse, de débouchés et de mouvement en avant pour notre pays, et que le Canada, d'un océan à l'autre, souffrirait dans ses capitaux, dans

ses transactions, si l'une d'elles venait à manquer.

Des milliers d'ouvriers, d'employés de toute catégorie tirent leur pain quotidien du travail que leur donnent le Pacifique Canadien et le Grand Tronc; des capitaux immenses, en partie canadiens, ont été employés dans ces deux entreprises, qui sont l'âme de notre exportation au dehors et concourent au progrès, au développement de notre commerce et de notre industrie; elles attirent chez nous l'étranger qui vient défricher et coloniser, en un mot, elles donnent la vie et l'animation à l'immense étendue de notre territoire.

Et par cela même qu'elles représentent la vie, le progrès, le commerce, le peuplement du pays, elles méritent d'être aidées et encouragées chaque fois qu'il y a lieu.

Si l'intention du Pacifique Canadien est—chose que nous ignorons absolument—d'emprunter quelques millions, nous ne voyons pas pour quel motif il ne demanderait pas à l'Etat de recevoir en fidei-commis le montant nécessaire pour garantir le paiement des dividendes aux porteurs d'actions d'un nouvel emprunt.

En quoi cette façon de faire serait-elle onéreuse à l'Etat? Mais il nous semble que l'Etat devrait s'empreser d'accepter dans l'intérêt même du pays et des actionnaires.

En demandant à l'Etat d'accepter ce dépôt, le Pacifique Canadien donne une garantie à ses prêteurs, ce qui prouve son désir réel de leur payer l'intérêt de leur argent; c'est d'une bonne politique financière qui ne peut être qu'encouragée.

Plus nous y réfléchissons et moins nous voyons à quoi le confrère a voulu en venir en écrivant contre le Pacifique Canadien un article sans rime ni raison, qui ne part de rien et n'aboutit à rien.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de commerce de Québec, a eu son assemblée générale, semestrielle, mardi 17 avril.

Les membres suivants y assistaient :

M. Thos. Brodie, président, au fauteuil, R. Turner, H. A. Bédard, Chs. E. Roy, Dr. Arcaud, N. Lavoie, Wm. Brodie, J. H. Bégin, N. Kirouac, J. Winfield, A. B. Dupuis, N. Y. Montreuil, J. B. Morissette, E. Jacot, P. R. Miller, A. Carrier, E. B. Garneau, et V. Châteauevert, M. P. P.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président a fait le rapport suivant des travaux du conseil depuis la dernière assemblée générale.

RAPPORT

Messieurs,

Depuis la date de l'assemblée générale annuelle de notre conseil n'a pas cru nécessaire de convoquer d'assemblée générale, en février, attendu que le bilan des travaux de conseil était mince et que la foule de questions d'intérêt public étaient encore assez éloignées d'une solution ou du moins avaient fait peu de progrès du côté d'une solution quelconque. Depuis, cependant, le conseil a pu faire certaine besogne dont je vais vous exposer les particularités.

SERVICE DE STEAMERS RAPIDES SUR L'ATLANTIQUE

Vous n'ignorez pas que le gouvernement fédéral vient d'entamer des négociations pour l'établissement d'un service de steamers de grande vitesse entre l'Europe et le Canada, et que le terminus stipulé de la nouvelle ligne sera Québec en été et Halifax ou Saint-Jean, N.-B., en hiver. Vous savez aussi que le gouvernement a cru devoir porter à \$750,000 la subvention de \$500,000 qu'il avait déjà votée en faveur de ce service. Dans une lettre adressée au premier ministre, votre conseil a unanimement approuvé cette augmentation de subvention, en ajoutant que les conditions de navigation du Saint-Laurent aujourd'hui se prêtent plus que jamais à la circulation des steamers les plus rapides et du plus gros tonnage. Le conseil a exprimé aussi l'espoir que ce service sera le plus tôt possible du domaine des faits accomplis.

QUAI A LA POINTE-AUX PÈRES

Votre conseil a cru devoir de rechercher auprès du gouvernement sur la construction d'un quai à eau profonde au phare de la Pointe-aux-Pères.

LOI FÉDÉRALE DE FAILLITES

Le ministère des finances a soumis à votre conseil un projet de loi de faillites pour le Canada.

Votre conseil est d'avis que ce projet est trop long, qu'il pêche par une phraséologie qui manque de clarté et de précision. Dans son rapport au ministère, votre conseil a cru devoir inclure les lois qui régissent les affaires des faillites dans la province de Québec, et les amendements qu'il a suggérés à la législation d'y introduire lors de la dernière session et, en terminant son rapport, il a déclaré au gouvernement que si ces lois et amendements étaient introduits dans la loi fédérale, le pays pourrait se vanter d'avoir, dans l'espèce, une loi aussi parfaite qu'on peut le désirer.

Votre conseil a décidé d'envoyer à Ottawa une députation chargée de surveiller le débat sur le projet de loi, quand il aura lieu.

EXPLORATION DE LA BAIE D'HUDSON

Votre conseil a cru devoir appuyer fortement une requête de la Société de géographie de Québec au gouvernement fédéral demandant à celui-ci d'organiser pour cet été une exploration aussi complète que possible de la baie d'Hudson et du territoire qui l'environne, afin de renseigner exactement le public sur les pêcheries de la baie, et les ressources naturelles de cette partie du Canada.

Votre conseil a signalé en même temps au gouvernement fédéral le fait qu'il reste trop d'étendues du pays encore inconnues et dont l'exploration serait tout profit pour le pays.

Quant aux produits de la baie d'Hudson et de son vaste territoire, de quel côté

que ce soit qu'on leur offre un débouché, votre conseil est d'avis que c'est la voie de Québec qui sera toujours pour eux la plus courte et la plus directe pour l'exportation à l'étranger. Ce fait s'imposera certainement, coûte que coûte, à l'attention des économistes et des entrepreneurs de chemins de fer.

NAVIGATION D'HIVER DU SAINT-LAURENT

Cette question de haute importance a de nouveau occupé votre conseil, qui, cependant, n'a pas cru devoir agir, malgré la somme supplémentaire de renseignements et de documents de grande autorité qu'il a obtenus par l'intermédiaire du comité spécial nommé pour s'occuper de la question. Le conseil veut que le dossier qu'il est à faire soit aussi complet que possible, au moment où il priera les autorités de faire les démarches nécessaires pour résoudre le problème de la navigation du Saint-Laurent depuis mars jusqu'à la fin de décembre. C'est armé de toutes pièces qu'il veut se présenter devant l'autorité.

MALLE RECOMMANDÉE LE SOIR A QUÉBEC

Votre conseil a de nouveau insisté, mais sans résultat, auprès du directeur général des postes, sur la nécessité pour Québec d'avoir un service de malle recommandée par le train du Pacifique. Votre conseil est cependant parfaitement décidé à obtenir cette amélioration notable dans le service des malles à Québec.

QUESTIONS DE FRET

Il y a eu quelques lettres échangées entre votre conseil et la compagnie du Pacifique au sujet du temps que les marchandises d'importation mettent à venir de Boston à Québec, comparé à celui qu'elles prennent pour faire le trajet entre Halifax ou Portland et Québec.

La correspondance a eu pour effet d'obtenir en faveur des négociants de Québec des améliorations notables dans le transport du fret entre ces différents points.

Votre conseil a aussi prié l'Association générale de classification du fret du Canada, à Toronto, de vouloir bien traiter les valises remplies d'échantillons de commerce comme les boîtes ordinaires de bois contenant des effets similaires, pourvu toutefois que les maisons de commerce intéressées certifient par affidavit que les valises ne contiennent rien autre chose que des échantillons de commerce.

L'association a promis de s'occuper de la question et si celle-ci est réglée dans le sens indiqué par votre conseil, les marchands feront des économies de fret notables.

CONSERVES EN CANISTRES

Votre conseil a prié le gouvernement fédéral de vouloir bien imposer aux empaqueteurs de conserves alimentaires l'obligation d'indiquer en caractères lisibles sur leurs canistres, l'année, le mois et l'endroit de l'empaquetage, ainsi que le ou les noms des empaqueteurs.

Le gouvernement a promis au conseil de s'occuper sérieusement de l'affaire.

LES REFORMES DU TARIF

Relativement aux modifications apportées au tarif par le gouvernement fédéral, c'est l'opinion de votre conseil que la substitution en bien de cas des droits *ad valorem* aux droits spécifiques, place les négociants, règle générale, dans des conditions plus équitables.

Dans le cas du droit de 10 pour cent im-

posé sur les thés, votre conseil a cru devoir approuver la politique du gouvernement, parce qu'il est d'avis qu'elle est de nature à encourager l'importation directe des thés des pays de culture.

DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI DE FAILLITE

A la suite du rapport du résident, le Dr. Morin, rappelant le travail considérable que s'est imposé le comité des faillites cet hiver, suggère que la chambre charge les représentants de la ville de Québec aux communes, les honorables M. Larrier, Langelier et Hearn, de surveiller le débat sur le projet de loi de faillite du Canada en comité et en chambre et de faire valoir les suggestions faites au gouvernement par le conseil.

M. Turner fait remarquer au Dr. Morin que le conseil a déjà décidé d'envoyer à Ottawa une députation pour surveiller le débat, mais qu'il serait fort opportun de prier les représentants de Québec au parlement de se joindre à la députation de Québec et d'appuyer celle-ci. Il ajoute que la chambre de commerce de Toronto vient aussi de décider d'envoyer un député à Ottawa lors du débat sur le projet de loi.

Sur l'invitation du président, M. Bédard analyse à longs traits le projet de loi de faillite qui vient d'être soumis au parlement. Il dit que le projet diffère beaucoup du projet soumis en premier lieu confidentiellement aux différentes chambres de commerce du pays.

Le receveur des biens de faillite cependant a été conservé dans le dernier projet, avec cette différence cependant, c'est que son circuit d'action n'est pas limité, et qu'on lui a donné une marge de vingt jours pour faire son inventaire. Son ouvrage fini, il n'a pas la nécessité de nommer des liquidateurs; cela ferait inutilement de plus frais. On ne lui fixe pas non plus de tarif d'honoraires comme dans le premier projet. Le marchand en difficultés d'affaires a trois jours pour faire une cession; ce qui est de nature à favoriser la disparition de beaucoup d'effets d'une faillite. Dans la province de Québec, dans la pratique, ce délai est de vingt-quatre heures, et on le regarde comme équitable et suffisant pour toutes fins que ce soit. Il est du devoir de la Chambre, à son avis, d'approuver entièrement la décision prise par le conseil d'envoyer une députation de la Chambre à Ottawa, pour appuyer les suggestions que le conseil a faites au gouvernement à propos du projet de loi.

NOUVEAUX MEMBRES

Ont été élus membres de la Chambre : MM Napoléon Drolet, Cyrille Kirouac J. E. Liernois et James Brodie.

SOCIÉTÉ DES COMMIS-MARCHANDS.

Rapport de l'Assemblée générale de la Société des Commis-Marchands de St-Roch et St-Sauveur, tenue mercredi, le 11 courant, à St-Roch.

Cette Société qui existe depuis de nombreuses années, dans le but de maintenir la bonne entente qui existe entre messieurs les marchands et leurs employés, au sujet de la fermeture à bonne heure de leurs établissements, réunissait ses membres, au nombre de plus de deux cents, mercredi soir, pour recevoir les rapports des officiers et

faire l'élection des directeurs pour l'année 1894-95.

Sous la présidence de M. L. H. Paquet, président, la séance s'ouvre à 8.30 h. p. m., et M. le secrétaire donne lecture de son rapport qui est adopté.

M. L. N. Santerre, trésorier de la société expose alors en blanc et en noir les finances pour l'année venant d'expirer.

Avec la modique contribution annuelle que les membres versent entre les mains du trésorier, la société a pu faire face à ses dépenses, et montrer un surplus à ajouter à son capital déposé.

Monsieur le président donne alors rapport de ses entrevues avec messieurs les marchands de marchandises sèches, hardes faites et fourrures, et fait part à l'assemblée du consentement qu'il a fait signer par eux.

Il est heureux de voir que tous, sans exception, se sont engagés à maintenir les heures de fermeture.

Il y a bien les quelques petits marchands juifs, établis ça et là dans Saint-Roch et Saint-Sauveur, qui se font tirer l'oreille, et n'entendent pas se conformer à ses heures; mais le peu d'importance de ces gens qui refusent de signer les fait peser bien peu dans la balance, et il est à espérer qu'ils ne seront pas plus longtemps qu'il ne faut, une objection au succès de la fermeture des magasins aux heures raisonnables indiquées dans un précédent avis.

L'exposé des faits et gestes de la société, pendant l'année 93-94, rencontre l'approbation générale, et sur motion à cet effet, M. L. H. Paquet laisse le fauteuil et M. E. Pagé est appelé à présider l'élection des officiers, dont voici le résultat :

M. A. Delisle est réélu président général sur motion de M. C. H. Robin, secondé par MM. O. Simard, A. Hudon et J. Bélanger.

L. H. Paquet, Président actif, réélu.

G. Arduin, Vice-Président, élu.

F. X. Blouin, Secrétaire, élu.

C. H. Robin, Asst.-Secrétaire, élu.

L. N. Santerre, Trésorier, réélu.

Alm. Lacasse, Asst.-Trésorier, élu.

Bureau de direction.—Alph. Vézina, E. Langevin, A. Laberge, T. Fontaine, A. Gobeil, N. Dion, W. Beaulé, J. Jolicoeur, M. Verret, J. A. Nicol, Ed. Pagé, M. Péticlerc, A. Marceau, Evariste Pagé, C. Beaulieu, T. Lefebvre, H. Côté, M. Langlois, F. Matte, C. Fecteau.

M. L. H. Paquet, président réélu, prend alors le fauteuil et ajoute quelques remarques concernant les règlements de la société, qui auront à subir quelques changements, surtout en ce qui concerne la manière de procéder aux élections des directeurs, et la responsabilité respective de chacun des officiers.

Il est proposé et résolu que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

L'on vote aussi des remerciements à messieurs les marchands pour le bon accueil qu'ils ont fait à M. L. H. Paquet, lorsqu'il s'est agi de la fermeture de leurs magasins aux heures mentionnées dans l'avis.

La séance s'ajourne à 10.30 P. M.

Par ordre F. X. BLOUIN, secrétaire

Pour faire suite au travail que nous avons publié sur les différentes sortes de tabac, nous commencerons très prochainement une série d'articles très intéressants sur la culture du tabac.

BEURRE OU FROMAGE

Nous n'avons pas mission de décider ce qui convient le mieux à nos cultivateurs, la beurrerie ou la fromagerie; cette question exigerait des études techniques qui sortent de notre cadre et, d'ailleurs, notre autorité et notre compétence seraient revuées en doute. Un simple calcul, cependant, sur cette donnée que le fromage à 8c paie autant que le beurre à 20c donnerait la préférence au fromage sur le beurre.

Ce que nous voulons dire, c'est que dans toute paroisse, dans toute concession, pour mieux dire, on devrait faire du beurre ou du fromage dans un établissement coopératif; c'est le moyen pour le cultivateur de s'assurer contre le manque de sa récolte de grains; c'est aussi le moyen pour lui d'améliorer peu à peu ses terres et de leur rendre les éléments naturels qu'une culture trop exclusive leur avait enlevés. C'est enfin le moyen de tirer parti de tous ses produits agricoles, lorsqu'ils ne se vendent pas assez cher, lorsqu'ils sont un peu détériorés, lorsque les frais de transport les tiennent éloignés des marchés. Mais aussi nous demandons que l'on fasse du beurre ou du fromage, et non pas les deux à la fois. Une beurrerie avec une fromagerie ne font ni de bon beurre ni de bon fromage; les deux produits se gênent mutuellement et finissent par ne donner satisfaction ni l'un ni l'autre. Que l'on fasse, si l'on veut, du beurre d'hiver lorsque la saison du fromage est terminée, c'est parfait; mais que, pendant la saison, on s'en tienne exclusivement au fromage, dans les fromageries.

Le succès de l'industrie fromagère, on le comprend, dépend de la facilité de l'écoulement du produit et du prix qu'on peut en obtenir. Or le fromage d'Ontario n'a conquis sa réputation de supériorité en Angleterre, comparativement au fromage américain, que parce que nos voisins du Haut-Canada ne font jamais de fromage de lait partiellement écrémé.

Nous produisons, l'exposition de Chicago l'a prouvé, du fromage qui égale au moins en qualité, le meilleur fromage d'Ontario; si nous voulons que notre fromage soit apprécié en Angleterre à sa valeur réelle et soit acheté par les anglais au prix qu'il vaut sous sa désignation de fromage de Québec, il ne faut pas qu'on puisse trouver de fromage partiellement écrémé dans nos expéditions de fromage de Québec.

Du beurre ou du fromage; l'un ou l'autre, mais pas l'un et l'autre.

BOURSE DE MONTREAL.

Cotes de MM. L. J. FORGET & CIE, Courtiers, 1715, rue Notre-Dame, à Montréal.

VALEURS.	CAPITAL.				SEMAINE DU 12 AU 19		CLOTURE DU 19 MARS 1894		CLOTURE PRECEDENTE.	
	Capital versé.	Réserve.	Pair des Valeurs.	Dernier divid.	Plus haut.	Plus bas.	Vendeurs.	Acheteurs.	Vendeurs.	Acheteurs.
BANQUES.										
Bank of Montreal	12,000,000	6,000,000	\$200	10	227½	227	229	227	229	226½
Ontario Bank	1,500,000	345,000	100	9	115	115	116			113½
Bank of British N. America	4,866,666	1,338,333	248	7½						
Banque du Peuple	1,200,000	550,000	50½	6	125	123	125			
Molson's Bank	2,000,000	1,150,000	50	8						125
Bank of Toronto	2,000,000	1,800,000	100	10				250	170	249½
Banque Jacques-Cartier	500,000	215,000	25	7			125	118	255	
Merchant's Bank	6,000,000	2,900,000	100	7	165½	164½	166	168		165
Merchant's Bank of Halifax	1,100,000	510,000	100	6			152	147	170	146
Eastern Township Bank	1,499,905	650,000	50	7					150	
Quebec Bank	2,500,000	550,000	100	7				128		
Banque Nationale	1,200,000	30,000	30	6						
Union Bank	1,200,000	250,000	100	6			104			
Canadian Bank of Commerce	6,000,000	1,100,000	50	7	142	141	143	142½	104	141½
Banque Ville-Marie	479,500		100	6					142	
Banque d'Hochelega	710,100	250,000	100	7	127	127	135	127		125½
Commercial Bank of Manitoba	552,650	30,000	100	6						
CHEMINS DE FER.										
Canadian Pacific	65,000,000		100		69½	69½	69	68	70	69½
Du'uth SS. & Atlantic	12,000,000		100				8	7	19	16½
do do Preferred	10,000,000		100				17	16	8	7½
Monreal Street Railway	2,000,000		50	8	148	144½	144½	143½	183½	183
TELEGRAPHES, ETC.										
Commercial Cable	10,000,000		100	7	145½	144½	145	144½	143½	144½
Montreal Telegraph	2,000,000		40	8	150½	148½	150	149½	148½	148½
Bell Telephone Co.	2,500,000		100	8	151	151	152½	151	157	150
DIVERS.										
Montreal Gas Co.	2,500,000		40	12	184	182½	183	182½	184	183
Royal Electric	1,000,000		100	8	140	140	142	135	142	
Intercolonial Coal Co.	500,000		100				75			
do pref.	219,700		100				100	50		
North West Land Co	7,000,000		25							
Canada Shipping Co.	1,400,000		100		11	11				
Canada Paper Co	500,000		100	6			125			
Montreal Loan & Mortgage Co	500,000		25	7			135	133		
Guarantee Company of N. A.	304,600		50	6						
Diamond Glass Co.	500,000		100	10						
Richelieu & Ontario Nav. Co.	1,350,000		100		80	80			80	77
USINES DE COTON.										
Montreal Cotton Co	1,000,000		100	8	129	129	135	128	135	130
Canadian Col. Cotton Mills	3,000,000		100				75	65	75	65
Merchant's Manfg Co	1,000,000		100		125	125			130	
Dominion Cotton Mills	3,000,000		100		122	119½	130	119½	125	120
OBLIGATIONS.										
Bell Telephone Co. Bonds							120	110		
Canada Central Bonds							101		101	
Champlain & St. Lawrence Bonds							109½	109½	109½	109
Pacific Land Grant Bonds							100	99½	100	99½
Colored Cotton Mills Bonds					100	99½				
Dominion Cotton Mills Bonds										

PROVIDENT SAVINGS LIFE ASSURANCE SOCIETY de New York.

SHEPPARD HOMANS, Président.

Nouvelles affaires conclues en 1893. \$23,681,308.60 Revenu en 1893, \$2,149,859.61. Payé pour réclama-tions de décès, \$338,373.71.

Age plus près de nais'se.	Taux pour \$1,000.	Age plus près de nais'se.	Taux pour \$1,000.
25	\$13 75	43	\$18 16
26	14 00	44	18 60
27	14 25	45	19 04
28	14 50	46	19 60
29	14 75	47	20 20
30	15 00	48	20 88
31	15 25	49	21 72
32	15 50	50	22 64
33	15 70	51	23 68
34	15 88	52	24 84
35	16 04	53	26 12
36	16 24	54	27 60
37	16 44	55	29 24
38	16 68	56	31 00
39	16 92	57	33 25
40	17 20	58	35 75
41	17 48	59	38 50
42	17 80	60	41 50

On demande des agents actifs et sûrs.

R. H. MATSON, Gérant général pour le Canada, 37 rue Yonge, Toronto.

R. J. LOGAN, Agent, Imperial Building, Montréal.

A. DEMERS. T61. 589. C. BRUNET.

Faisant affaire sous les noms de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 Grande Rue St-Laurent, Montreal

FERBLANTIERS, PLOMBIERS, COUVREURS,
Et Poseurs d'Appareils de Chauffage

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés.

Ils se chargent de tout ouvrage, tel que Couverture en Ardoise, en Ferblanc, en Tôle galvanisée, et toutes espèces de réparations à des prix très modérés.

Spécialité pour la pose et les réparations de Fournaises à eau chaude, à vapeur, haute et basse pression, et Fournaises à l'air chaud. Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinés.

CHAMBRE DE COMMERCE DE SOREL.

Sorel, 12 avril 1894.

Messrs. A. et H. Lionais, édit.-prop.
LE PRIX COURANT,
Montréal.

Messieurs,

Les membres du Conseil de cette Chambre appréciant les services que votre journal rend au commerce du pays, désirent que notre Chambre de Commerce soit, à l'avenir, au nombre de vos abonnés; à cet effet, ils m'ont donné instruction de vous transmettre \$1.50 pour un an d'abonnement.

S'il vous plaît, accuser réception et envoyer votre journal adressé à "La Chambre de Commerce de Sorel, à Sorel.

Bien à vous,

W. L. M. Désy,
Secrétaire.

EPICERIES.

L'évaluation de la récolte de café Mocha, de cette année est de 60,000 sacs, contre 90,000 sacs l'année précédente.

Le vapeur "Premier" est parti de la Jamaïque le 5 avril avec un chargement de bananes, d'oranges et de cocos, pour Montréal.

Un épicier parisien a engagé les services d'un prince japonais (authentique) qui, dans son costume de gala, sert le thé à la clientèle. L'annonce réussit.

Les épiciers de Hamilton, Ont., discutent la question de la vente au comptant. Beaucoup semblent en faveur de l'abolition du système de la vente à crédit.

Le beurre frais est assez rare à Waterloo, P.Q., et commande un bon prix: de 20 à 22c; il s'est même vendu 24 et 25c dans les magasins. C'est de bon augure. *Le Journal.*

Les négociants importateurs de thé, de Londres, Angleterre, ont fait parvenir à Sir Charles Tupper, un mémoire protestant contre la taxe douanière de 10 p.c. sur le thé importé d'Angleterre.

Un savant allemand prétend que l'arachide (*pea nut*) est une substance alimentaire de premier ordre, qui contient "la plus grande quantité d'aliment sous la forme la plus condensée et au plus bas prix."

Un épicier détailleur de Newark, N. J., a été condamné à une amende de \$50 pour avoir vendu du café en grains qui n'était pas du café. A l'analyse, on reconnut que le café en question était fabriqué avec de la farine rôtie.

Une épicerie chinoise vient d'être fondée à Montréal et la colonie d'enfants du ciel s'accroît chaque jour. L'établissement en question fait affaires sous la raison sociale de *Quong Hing Company*. La déclaration de société contient les noms de seize associés, qui y ont tous signé en Chinois.

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Montréal, 19 avril 1894.

Les taux d'escompte à Londres la semaine dernière, était de 1½ pour 3 mois et 1½ p. c. pour 30 jours, dit *Bradstreet's*. L'importation de l'or continue; il y a eu un peu d'exportation, principalement pour l'emprunt négocié à Paris. L'argent n'avait pas de demande active, mais l'offre en était restreinte. On a pu constater une augmentation de l'activité à la Bourse. La liquidation de la première quinzaine d'avril a rendu les cours plus stables et a augmenté la demande de valeurs de placement. Les consolidés ont haussé de 1 1/16.

Hier le câble cotait l'escompte à Londres en baisse à 1.116 p.c. avec le taux de la banque sans changement à 2 p.c.

A New-York, les prêts à demande sont toujours à 1 p.c.

A Montréal, les prêts à demande se font à 4½ p. c. et les banques escomptent les effets de leurs clients à 6½ ou 7 p.c.

Le change est soutenu.

Les banques vendent leurs traites à vue à une prime de 9½ à 9½ et leurs traites à 60 jours à une prime de 10 1/4. Les transferts par le câble sont à 10½ de prime. Le change à vue sur New-York est de ¼ à ½ de prime. Les francs valaient hier à New-York, 5.16½ pour papier long et 5.15 pour papier court.

Le mouvement des fonds qui passent par les banques, indiqué par le rapport de la Chambre de Compensation, paraît cette fois, dépasser celui de la semaine correspondante de 1893.

La bourse a été un peu moins active, mais quelques valeurs ont fourni un bon nombre de transactions.

Les banques ont été tranquilles avec un ton un peu plus faible pour la banque de Montréal qui est descendue à 227½. La banque des Marchands est à 164½ et la banque du Commerce à 142.

La banque d'Hochelega a gagné 2 p. c. et s'est vendue 127.

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit:

	Vend.	Ach.
Banque du Peuple.....	125	123
" Jacques-Cartier	120	117½
" Hochelega.....	130	126½
" Nationale.....	93	86
" Ville-Marie.....	90

Le Gaz reste dans les prix de 183½ et 183½. Les Chars Urbains ont été très actifs. L'émission de \$2,000,000 de nouvelles actions, doublant le capital, ayant été autorisée, chaque actionnaire actuel a le droit de souscrire au pair autant de nouvelles actions qu'il en a d'anciennes; or, comme les anciennes étaient cotées à 185, il se trouvera, moyennant un paiement additionnel de \$100, à posséder deux actions valant ensemble \$285 soit \$142½ chacune.

A partir de lundi, on cote à la bourse les actions anciennes *ex-rights*, c'est-à-dire séparées du droit de souscrire des actions nouvelles, et on cote à part les *rights*, c'est-à-dire ce droit de souscription. Les actions anciennes, *ex-rights* se vendent aujourd'hui 145½ à 145½ et les *rights* 35, ce qui donne à l'action ancienne une valeur réelle de 180 plus une fraction.

Le Câble a été également très actif; il s'est vendu de 145½ à 145½.

Le Pacifique a fait hier 69½. Le Télégraphe a fait 149. La Royale Electrique 140 et le Richelieu 80.

Les Compagnies de Coton ont été vendues: Dominion Cotton Co, 122; Montréal Cotton Co, 132 et Merchants Manufacturing Co, 125.

COMMERCE

La navigation est enfin ouverte, le fleuve est libre jusqu'à la mer et les navires commencent déjà à le remonter. Les bateaux des marchés ont repris leur service et le mouvement des expéditions est dans son plein. C'est la grande activité qui commence pour tous ceux qui vivent du transport par eau, c'est la saison où les compagnies de navigation gagnent des dividendes pour leurs actionnaires. Les chemins de fer ont diminué leur tarif pour faire face à la concurrence des transports par eau.

La campagne serait dans d'excellentes conditions si elle ne manquait pas d'humidité. La terre est trop sèche pour recevoir les semences et les travaux agricoles en sont retardés. Heureusement que, à l'heure où nous écrivons, la pluie se prépare, une de ces bonnes et longues pluies, comme il nous en faut en ce moment.

Le commerce discute beaucoup les changements au tarif, mais cette discussion est en général toute platonique, le nombre de ceux qui se remuent pour obtenir des amendements au projet ministériel est assez restreint. On se préoccupe aussi du projet de loi de faillite, dont nous donnons un résumé dans ce numéro.

Il n'est guère probable que ce projet soit adopté à cette session; le fait de l'avoir d'abord présenté au sénat indique plutôt l'intention de le soumettre à la discussion que celle d'en presser l'adoption. La mesure qu'on nous propose est beaucoup plus sévère pour les débiteurs peu scrupuleux ou négligents que ne l'étaient les anciennes lois de faillite; ce n'est peut être pas un mal. D'un autre côté, elle laisse une très grande latitude aux créanciers et ne fait intervenir les tribunaux que dans des cas où une décision judiciaire est nécessaire, ou pour donner une sanction définitive à la liquidation. Cela est certainement un progrès. La procédure nous paraît simplifiée. Naturellement, on pourra trouver des détails à modifier, mais, dans l'ensemble, ce projet de loi nous paraît constituer un progrès réel sur l'ancienne législation.

Bois de construction. — Les scieries tiennent des prix très fermes pour les bois qu'elles ont à la disposition du marché local; et il faut bien que la hausse du coût aux scieries se repercuté sur le coût aux clos, car les marchands de bois n'ont pas, comme certains autres négociants, l'habitude de vendre à perte. Malgré le peu d'activité dans la construction en perspective pour la saison, nous croyons que les entrepreneurs feront bien de calculer sur 50c à \$1.00 par mille pieds de hausse sur presque tout le bois de pin qu'ils auront à acheter.

Charbon et bois, de chauffage. — Les marchands de charbon travaillent activement à prendre des commandes pour livraison et été, au prix à être fixé plus tard, c'est-à-dire au plus bas prix du marché. Déjà de grosses commandes ont été données, par des institutions, des compagnies etc. Le bois de chauffage est toujours rare et ferme.

Chaussures. — Les fabricants expédient leurs marchandises et mettent la dernière main à l'échantillonnage. Une remarque à ce propos, en passant; plu-

seurs fabricants se sont décidés à diminuer le nombre de leurs échantillons. Ils préfèrent, et cela se conçoit, avoir moins de variétés et plus de quantité dans chaque variété. L'économie à réaliser ainsi dans le temps de fabrication est très sensible.

Cuir et peaux.—Les cuirs sont toujours tranquilles avec de la faiblesse dans les prix, surtout en ce qui concerne les cuirs à semelle. Québec continue à exporter en Angleterre des cuirs fendus, ce qui soulage d'autant notre marché.

Les peaux vertes sont cotées à 3½c, à 2½c et 1½c, quoique certaine compagnie les paie 4c, 3c et 2c, c'est-à-dire, tout autant qu'elle peut obtenir des tanneurs. Ce n'est pas la première fois que cette prétendue compagnie se met en travers du marché et il est probable qu'elle en sortira comme auparavant, avec des pertes.

Les veaux, les agneaux et les moutons sont stationnaires.

Draps et nouveautés.—Le détail en ville n'avait encore que peu vendu de marchandises d'été, le temps se tenant froid; les chaleurs des dernières journées ont dégelé un peu la clientèle, cependant et les marchands ont fait une couple de bonnes journées. A la campagne, on ne paraît pas avoir encore beaucoup entamé les stocks. De sorte que, d'un côté comme de l'autre, les remises aux fournisseurs ont été maigres. Voilà que les travaux de la terre vont occuper les cultivateurs jusqu'à près la moisson; il n'y a d'ailleurs presque plus de grains à vendre, de sorte que l'argent qui circulera à la campagne ne proviendra plus guère que des œufs, des produits laitiers et du foin.

La Colored Cotton Mills n'a pas changé sa liste de prix; la réduction des droits sur les indiennes est d'ailleurs moindre que celle sur les cotons crus et blanchis. Les manufacturiers de lainages n'ont pas non plus donné signe de vie.

Épicerie.—Les magasins de gros sont très occupés à livrer les commandes de la campagne pour les localités desservies par la navigation.

Le commerce de thé est tranquille; il n'y a pas beaucoup de stock sur le marché, la taxe de 10c sur le thé acheté en Angleterre va détourner quelques commandes qui iront directement en Chine; mais il est possible que les marchands de thé de Londres ne se laissent pas ainsi enlever leur marché et que, au lieu d'attendre les commandes du gros, ils viennent ici avec des voyageurs, vendre aux *jobbers* et même aux détailliers.

Le sucre blanc granulé est baissé de ½c et se vend aujourd'hui 4½c au quart et 4¼c au demi quart. Les mélasses sont tranquilles et sans changement. Le bon marché des sucres a diminué énormément la consommation des mélasses et du sirop.

Dans les conserves alimentaires, nous notons une hausse sur les homards en boîte, qui sont rares dans le gros.

Les pommes au gallon et en boîtes de 3 livres sont aussi en hausse considérable.

Il y a aussi des changements dans les huiles et dans le lard; on les trouvera sous leur titre respectif.

Fers, ferronneries et métaux.—Pas de mouvement dans les fontes disponibles; quelques transactions ont été faites en fontes à livrer, mais elles sont encore trop peu considérables pour établir un

cours. On cote sur place les Summerlees, nominalement, à \$19 50.

Nous avons à noter, comme suite aux changements du tarif, une baisse de ½c sur le fil de fer barbelé (broche piquante) et une diminution assez forte dans le prix des bas numéros du clou de broche.

Huiles, peintures et vernis.—Nous avons signalé la semaine dernière que l'on vendait l'huile de pétrole canadienne à 11½c. On a fait mieux depuis; on vend en lots de 5 à 10 quarts à 10c et au quart à 10½c, c'est-à-dire à 1c de moins que le prix cotant.

L'huile de lin a répondu à la baisse du tarif; nous la baissions de 2c par gallon. Les autres articles sont sans changement.

Salaisons.—Les paqueteurs canadiens ont haussé les prix du gros lard, de \$1.00 par quart. Les petits jambons valent 12c la livre. Le saindoux est stationnaire.

MARCHE DE CHICAGO

	SEMAINE.		Clôture.	Clôture précédente.
	Plus bas.	Plus haut.		
BLÉ—				
Comptant.				
Avril.....	59½	60	59½	59½
Mai.....	59½	60½	59½	60½
Juillet.....	61½	62½	61½	62
MAÏS—				
Comptant.				
Avril.....	38½	39½	38½	37½
Mai.....	39	39½	39½	38½
Juillet.....	40½	40½	40½	39½
AVOÏNE—				
Comptant.				
Avril.....	31½	32½	32½	31½
Mai.....	31½	32½	32½	32
Juillet.....	28½	29½	29½	29
LARD—				
Comptant.				
Avril.....	12 10	13 00	12 95
Mai.....	12 15	13 05	13 00	12 20
Juillet.....	12 20	13 17	13 00	12 25
SAINDOUX—				
Comptant.				
Avril.....	7 20	7 77	7 77
Mai.....	7 22	7 75	7 72	7 25
Juillet.....	6 92	7 32	7 30	6 97
FLANCS—				
Comptant.				
Avril.....	6 20	6 60	6 62½	6 20½
Mai.....	6 22	6 65	6 62½	6 20½
Juillet.....	6 17	6 60	6 55	6 15

Revue des Marchés

Montréal, 19 avril 1894.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS DE GROS

Le mouvement de hausse dans les cours des blés, produit par les gelées de Pâques, n'a pas duré longtemps. Nous voilà revenus aux anciens errements, et réduits à rapporter chaque semaine une nouvelle baisse. L'Europe, sans ressentir aussi vivement que nous l'effet de ces prétendus dommages, avait vu raffermir ses prix; aujourd'hui, ils sont redevenus faibles et incertains.

Une comparaison historique qui paraîtra opportune en ce moment: Il y a deux ans, des froïds excessifs avaient détruit près d'un tiers de la récolte de blé de l'Europe centrale et méridionale; ces froïds furent dûment signalés par le télégraphe et les dommages aux récoltes fournirent le sujet de nombreuses dépêches aux agences. Et cependant ce ne fut guère qu'un mois après, lorsque les dommages eurent été dûment constatés et reconnus irréparables, que les marchés d'Europe se mirent à monter. Mais la hausse fut persistante et toute la saison s'en ressentit. Voici que des gelées très sérieuses ont lieu aux Etats-

Unis, du 23 mars au 5 avril. A la première nouvelle des dommages causés par ces gelées, le marché s'excite, monte et atteint en huit jours une hausse de 8c par minot. Mais on reconnaît vite que l'appréciation de ces dommages était exagérée et les cours se remettent à la baisse. Comme on trouve bien là la différence caractéristique qui existe entre le haut commerce d'Europe, prudent, conservateur et tenace, et le commerce de spéculation des Etats-Unis, prompt, versatile et ne considérant le plus souvent que l'apparence extérieure des choses et des faits.

A la date de lundi dernier 16 avril, *Mark Lane Express* disait dans sa revue hebdomadaire des grains: "Les blés anglais se sont vendus en moyenne 24s 6d le *quarter*. Les affaires ont été tranquilles et les blés étrangers ont été soutenus. Le blé de Californie s'est vendu en moyenne 24s 9d et le blé de Manitoba, 25s 9d. Le maïs américain, en lot de chargements, a été tenu à 18s le *quarter*. L'orge a été ferme et l'avoine un peu plus chère. Aujourd'hui la demande est ralentie. On offre des farines de Californie à aussi bas prix que 20s 6d le sac. L'orge et l'avoine sont en hausse de 3d, les pois et les haricots sont tranquilles."

Les nouvelles que nous recevons par la malle signalent une chose dont le câble oublie de faire mention, c'est que le printemps cette année, en Europe, comme l'année dernière, est très sec; à la date de nos derniers échanges on commençait déjà à se plaindre de la sécheresse. Il faut remarquer que la sécheresse de l'année dernière n'a pas empêché une bonne récolte de blé et une récolte extraordinaire de vins.

Le *Marché Français* du 31 mars dit: "Le temps se maintient superbe avec température élevée pendant le jour et relativement froide la nuit; malheureusement, la sécheresse est telle que les agriculteurs, si éprouvés l'an dernier, commencent à concevoir quelques inquiétudes."

"Quoiqu'il en soit, les récoltes se présentent toujours dans un état satisfaisant, les semis d'avoine et d'orge se font toujours très activement et s'achèvent dans de bonnes conditions."

"Au point de vue des affaires, la situation reste excessivement calme; les marchés de production sont presque déserts, la culture reste occupée aux travaux du printemps des champs, d'autant plus que les acheteurs sont loin d'être aussi empressés à traiter."

"A la Bourse de commerce de Paris, aujourd'hui, les prix se sont maintenus pour les farines douze marques, blé, seigle et avoine, à peu près les mêmes que ceux d'hier, mais sans qu'il se traite des affaires bien importantes."

"Le blé à Vienne, Budapesth et Berlin, par suite de la fermeté à New-York, ont haussé quelque peu."

On lit dans le *Corn Trade News* de Liverpool, à propos des exportations de blé des Indes: "Les rapports oraux et écrits s'accordent à pronostiquer un mouvement très modéré à moins que le niveau des prix ne change considérablement et il est peu probable que les exportations de blé de l'Inde soient un élément important dans le marché. Chaque année l'Inde augmente sa consommation de blé et il viendra un temps, bientôt, où elle ne pourra plus exporter."

Aux Etats-Unis, le blé baisse toujours; à Chicago, le blé sur mai est descendu de nouveau au-dessous de 60c. Comme il a déjà touché 57c. avant la gelée, on

ne sait plus où il s'arrêtera. Tandis que nous avons ici du temps sec comme en Europe, l'Ouest et le sud-ouest des Etats Unis ont des pluies abondantes qui ont ressuscité le blé; les rapports les plus récents du Kansas et des autres états à blé d'hiver disent que le blé a de meilleures apparences que l'année dernière à pareille époque.

Les derniers cours cotés à Chicago sont; blé sur avril, 59½c; sur mai 59½c; sur juillet, 61½c; à New-York, blé sur avril, 62½c; sur mai, 62½; sur juillet, 65½c.

Le Commercial de la semaine dernière dit du marché de Manitoba: "Le commerce local, qui était naturellement à la hausse, a reçu une augmentation considérable de ton par la fermeté aux Etats-Unis, et les détenteurs ont des idées très fermes. Il ne s'est rien fait en blé disponible et les cours ne sont guère que nominaux à 59 et 60c, sur wagon, transport payé à Fort William. On a fait un peu plus d'affaires en blé sur mai, mais les détenteurs ont des prétentions trop élevées pour les acheteurs. On a rapporté des ventes sur mai à 65c ce qui est 1c de plus que le plus haut prix de la semaine dernière; mais la plupart des détenteurs demandent davantage.

Dans le Haut Canada, les affaires en blé ont été un peu plus actives, la semaine dernière et les livraisons aux moulins ont augmenté. Il y a eu aussi quelques transactions pour l'exportation. En avoine, le mouvement a diminué, l'orge est négligée et les pois sont fermes avec de la demande pour l'exportation.

A Toronto on cote: blé blanc 58 à 60c, blé du printemps 00 à 60c; blé roux 58 à 59c; pois No 2, 53 à 00c; orge No 2, 37 à 38; avoine No 2 33 à 00.

A Montréal, le marché des grains n'a encore eu que peu d'activité dans la dernière huitaine, mais il semble qu'il va se réveiller avec l'ouverture de la grande navigation. Les frets sont comparativement à bon marché et les premiers vapeurs, qui ont du fret de l'ouest promis depuis longtemps, auront bien un peu d'espace à vendre au rabais pour nous permettre d'exporter de nos grains qui, sans cette aide de bas frets, coûteraient plus chers à Montréal qu'à Liverpool ou à Londres, frais de transport déduits. Pour le moment, il n'y a de transactions que pour le marché local, qui est lui-même tranquille. L'avoine cependant, qui est à la hausse aux Etats-Unis et en Angleterre, nous paraît être un bon placement à 40½c ou 40¾ pour la No 2 d'Ontario, il s'en est vendu à un peu plus que cela; et nous pouvons coter de 40½ à 41c. L'avoine No 3 varie de 39½ à 40c et l'avoine de la province, de 39 à 40c suivant qualité.

Deux ou trois transactions en pois, à 72c pour des pois No 2, ont été faites cette semaine, pour livraison à flot, au début de la navigation; peut-être est-ce le commencement d'un mouvement sur cet article; mais pour qu'il continue, il faudra que le prix monte, car les principaux détenteurs ne sont pas disposés à vendre à ce prix là, et comme les existences sont restreintes, il faudra, si l'on a besoin de pois, les payer le prix que l'on en demandera.

L'orge continue à se mouvoir tranquillement; les hauts prix de la moulée en maintiennent ferme la valeur, et comme il n'y a pas de stock, pour ainsi dire, de ce grain, les vendeurs ont parfois l'avantage sur les acheteurs.

Rien de nouveau dans le sarrasin ni dans le maïs.

Les farines sont comme le blé, dont elles suivent d'ailleurs assez exactement les fluctuations; elles sont à la baisse et fort peu actives. Il est facile pour un bon acheteur d'obtenir des concessions sur les prix que nous cotons.

Les farines d'avoine sont soutenues; le son est ferme.

Nous cotons en gros:

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du printemps " No 2.	0 58 à 0 60
Blé du Manitoba No 1 dur.....	0 77 à 0 78
" " No 2 dur.....	0 75 à 0 76
" " No 3 dur.....	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 2.....	0 00 à 0 00
Avoine.....	0 39 à 0 41
Blé d'inde, en douane.....	0 00 à 0 00
Blé d'inde, droits payés.....	0 52 à 0 53
Pois, No 1.....	0 82 à 0 83
Pois, No 2 (ordinaire).....	0 71 à 0 72
Orge, par minot.....	0 45 à 0 47
Sarrasin, par 50 lbs.....	0 48 à 0 50
Seigle, par 56 lbs.....	0 00 à 0 00

FARINES

Patente d'hiver.....	\$3 60 à 3 80
Patente du printemps.....	3 65 à 3 85
Patente Américaine.....	5 00 à 5 10
Straight roller.....	3 00 à 3 15
Extra.....	2 60 à 2 80
Superfine.....	2 50 à 2 60
Forde de boulanger (cité).....	3 45 à 3 50
Forde du Manitoba.....	3 40 à 3 50

EN SACS D'ONTARIO

Medium.....	\$1 45 à 1 50
Superfine.....	1 15 à 1 25

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils.....	4 25 à 0 00
Farine d'avoine granulée, en barils.....	4 30 à 0 00
Avoine roulée en barils.....	4 30 à 0 00

MARCHÉ DE DÉTAIL

Il y avait un peu plus de cultivateurs au marché, lundi dernier, avec de l'avoine à vendre; ils l'ont vendue assez facilement de 90c à \$1.00 la poche.

En magasin les commerçants vendent l'avoine à \$1.00 par 80 lbs.

L'orge No. 1 d'Ontario vaut \$1.10 les 96 lbs.

Le blé-d'inde jaune des Etats-Unis fait 60c par minot, et le blanc 65c.

Les pois No. 2 valent 65 à 70c et les pois cuisants de 78 à 80c par 60 lbs.

La graine de lin par minot de 60 lbs vaut \$1 à \$1.10.

L'orge No. 2 de la province vaut de \$1.05 à \$1.10 par 96 lbs.

La farine de seigle vaut \$2 par 100 lbs.

La farine d'avoine vaut \$2.25 à \$2.30 par 100 lbs.

BEURRE

Les chaleurs qui nous sont arrivées tout d'un coup ont eu l'effet, avec l'augmentation des arrivages, de faire baisser un peu les cours du beurre ce beurre, mais ce beurre reste encore à un prix élevé comparativement à celui qu'il se paie d'habitude à cette époque. On le cote, aujourd'hui de 24 à 26c la livre, ce dernier prix étant pour la vente à la tinette. Désormais le prix va diminuer constamment jusqu'au moment où ils seront arrivés à une base d'exportation. Pourrons-nous faire de l'exportation cette année? Cela dépendra des fabricants, s'ils veulent vendre leur beurre tout frais, de manière qu'il soit encore dans sa première quinzaine après

dix jours de traversée, ils seront sûrs d'un bon accueil sur le marché anglais; mais le marché anglais, ne veut pas de vieux beurre ou s'il en achète, c'est à très bas prix.

Les beurres frais des townships arrivent aussi en plus grande quantité et se vendent depuis 22 jusqu'à 24c suivant quantité et qualité.

Les vieux beurres n'ont pas de prix réguliers.

FROMAGE

MARCHÉ DE LIVERPOOL

On écrit de Liverpool à la date du 7 avril:

"L'amélioration constatée la semaine dernière dans la demande s'est maintenue cette semaine. Les stocks officiels le 31 avril, accusent une diminution à Liverpool de 35,000 meules, comparativement aux existences de la semaine correspondante en 1893; ce fait rend les détenteurs très fermes dans leurs idées, nous avons entendu parler d'une vente de septembre coloré de choix à 59s. Les jobbers prennent tout ce qu'ils peuvent trouver de bon dans les lots de 55s à 56s. Le marché clôture ferme, nous cotons: Fromage de septembre extra fancy 57s 6d à 58s, quelques lots spéciaux se vendent 59s."

MARCHÉ DE LONDRES

On écrit de Londres, le 7 avril: "Il y a maintenant et depuis quelques jours une bonne demande pour la consommation, aux prix de 56 à 57c, et le marché reste ferme."

MARCHÉ DE NEW-YORK

Little Falls, N.Y., 16 avril. Ventes de fromage, 1,711 meules, à commission, 25 meules à 10c.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Les quelques meules qui arrivent d'Ontario sur notre marché ne se vendent encore que pour le commerce local; on les paie de 10½ à 11c la livre. A part cela, il ne se fait rien en fromage sur le marché.

CEUFS

Les œufs continuent à arriver en quantité et les empaqueteurs continuent à en mettre dans la chaux, pour les conserver. On vend actuellement, en lots, de 10½ à 11c et à la caisse, de 11 à 11½c la douzaine.

SUCRE ET SIROP D'ÉRABLE

La température étant très favorable à la montée de la sève, les érables produisent en grande quantité et les sucres et sirops abondent sur nos marchés. On cote les sirops de 4½ à 5c la livre et les sucres de 6 à 7c la livre, les sucres de choix valant jusqu'à 8c.

POMMES DE TERRE

Marché toujours encombré; les prix sont tout à fait nominaux. On vend par petits lots, livrés à domicile, 60c par 90 livres et 50c à 52½c en lots de chars. A Boston on cote les Hébrons à 70c, les Roses à 65c et les Blanches à 55c, le minot.

FRUITS

La semaine a été assez bonne pour le commerce de détail; les prix sont sans changement appréciable. On attend ces jours-ci le "Premier" un navire qui fait le service de la Jamaïque et qui apporte un immense chargement de bananes, d'oranges et de noix de coco. Ce chargement sera vendu à l'encan sur le quai, dès son arrivée.

FOIN PRESSÉ ET FOURRAGES

A Boston on cote :

Choix à <i>Jancy</i> en grosses balles.....	\$17 00 à \$300 00
Choix à <i>Jancy</i> en petites balles.....	15 50 à 16 00
Beau à bon.....	15 00 à 15 50
Pauvre à ordinaire.....	13 00 à 14 00
Mêlé.....	11 00 à 13 00
Paille de seigle.....	12 50 à 13 00
“ d’avoine.....	8 50 à 9 00

Arrivages de la semaine 324 chars de foin et 14 chars de paille ; semaine précédente 315 chars de foin et 16 chars de paille.

Sur les arrivages de la semaine 41 chars sont pour l'exportation, ce qui en laisse 213 pour le marché local.

Le marché reste facile, surtout pour les qualités moyennes. Nous ne prévoyons aucune amélioration prochaine. Le foin de choix est en assez bonne demande. (Circulaire de MM. Hosmer, Robinson et Cie, de Boston).

A Montréal le marché d'exportation n'est pas actif, cependant lorsque la navigation sera définitivement commencée, il y aura plus de mouvement ; un ou deux expéditeurs ont du fret engagé d'avance et, quoique le marché anglais ne soit pas favorable, on va continuer à y expédier notre foin. Les avis par le câble aujourd'hui cotent le foin à Liverpool à 80s ; Londres, 87½s. à Bristol, 85 à 90s. Le marché français, aux dernières nouvelles était assez ferme à un prix équivalant à \$28.00 la tonne pour le No 1, en gare de Paris.

Pour le marché local les prix n'ont pas varié.

Nous cotons au détail :

Foin pressé No 1, la tonne.....	10 00 à 10 50
do do No 2, do.....	9 00 à 9 50
do do No 3, do.....	0 00 à 00 00
Paille vieille do.....	3 50 à 5 00
Moulée extra la tonne.....	23 00 à 24 00
do No 1 do.....	21 00 à 22 00
do No 2, do.....	00 00 à 19 00
Gru blanc do.....	20 00 à 60 10
do No 2, do.....	00 00 à 19 00
do No 3, do.....	00 00 à 18 00
Son (Manitoba) do.....	00 00 à 00 00
do (Ontario) do.....	21 00 à 00 00
do au char.....	18 50 à 19 00
Blé d'inde jaune m. alu.....	00 00 à 23 00
Farine de blé d'inde, 100 lbs.....	1 75 à 00 00
Blé d'inde broyé la tonne.....	00 00 à 24 00

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Il y avait lundi, aux abattoirs de l'est.

Bêtes à cornes.....	500
Moutons.....	100
Agneaux du printemps.....	50
Veaux.....	450

A part quatre chars achetés pour Québec, le reste du stock s'est vendu lentement et à bon marché.

Nous pouvons donner les prix suivants comme prix moyens :

Bêtes à cornes, 1ère qualité la lb.	3¼ à 4 c
“ 2e “ “	3 à 3¼c
“ 3e “ “	1½ à 2 c
Moutons.....	3½ à 4 c
Agneaux.....	4 à 4½c
Veaux..... la tête	\$2.00 à \$10.00
Porcs sur pied, les 100 lbs.	\$5.20 à \$5.40

MM. E. DUROCHER ET CIE, 97 rue des Commissaires, Montréal, ayant obtenu l'agence des principaux moulins à farine du Manitoba et du Haut-Canada, pourront satisfaire toutes les demandes, soit de la ville ou de la campagne pour la farine, le son, le gru, la moulée, les pois à soupe, etc., etc.

NOTES SPECIALES.

Les fromagers et beurriers sont priés de prendre note du fait que M. N. F. Bédard, actuellement au No 17 rue William, transportera, au premier mai prochain, son entrepôt au No 34 rue des Enfants Trouvés entre les rues St-Pierre et du Port.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des marchands ferronniers et quincailliers sur l'annonce d'autre part de MM. Piché, Tisdale et Cie, de Montréal.

Ces messieurs quittant les affaires, vendront, jeudi prochain, le 26 courant, à l'encan et en lots absolument convenables pour le commerce de détail, leur stock de marchandises, ainsi que l'aménagement de leurs bureaux et magasins.

L'assurance sur la vie, sur le plan Homans, c'est-à-dire débarrassée de l'obligation de tenir constamment de grosses réserves auxquelles il faut faire rapporter un gros revenu, c'est l'assurance réduite à sa plus simple expression, tout en restant dans les limites des données les plus sûres et les mieux établies de la science des assurances. L'économie qui résulte pour les assurés de l'adoption de ce plan est très considérable et la garantie, la sécurité n'est pas sacrifiée au bon marché.

La Provident Savings Life Assurance Society, de New-York, offre au public les avantages de ce plan, qui ne demande qu'à être connu pour être apprécié. Des agents actifs sont sûrs de réussir avec cette société dont le représentant pour la province de Québec est M. R. J. Logan, Bâtisse Impériale, Montréal.

Nous prions les marchands qui tiennent les allumettes en stock de se reporter à l'annonce d'autre part de MM. Hardy et Dubord, manufacturiers à Beauport Québec.

Ces industriels dont les affaires augmentent continuellement, se voient dans la nécessité d'agrandir leur fabrique de manière à doubler leur production.

MM. Hardy & Dubord, pour répondre aux besoins du commerce de Montréal, ont ouvert un magasin dans cette ville au No 275 de la rue St Paul où les marchands trouveront toujours les excellentes allumettes "Dominion" de la manufacture de Beauport.

Nous engageons nos lecteurs à demander leur liste de prix à MM. Hardy & Dubord à Beauport, Qué., ou à M. L. Lefebvre, gérant de la succursale 275, rue St Paul, Montréal.

M. N. F. Bédard, dont nos lecteurs ont pu apprécier les bons conseils aux fromagers, a pour ainsi dire été élevé dans le commerce du fromage, c'est dire qu'il connaît à fond ce commerce, comme il connaît aussi à fond notre marché et les acheteurs pour l'exportation. Personne ne sait mieux que lui profiter de la moindre chance et faire naître cette chance au besoin, pour obtenir un bon prix du fromage qui lui est consigné. Aussi, voit-il chaque année sa clientèle augmenter, sa réputation s'élevant peu à peu par toute la province et le résultat de ses ventes ayant toujours été satisfaisant. Nous le recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs. Il offre toutes les garan-

ties de solvabilité et d'honorabilité qu'on peut désirer et, comme il n'achète jamais pour son propre compte, il n'a jamais de fromage à lui à vendre en compétition avec celui qui lui est consigné. Nous avons souvent entendu dire à des fromagers que M. Bédard leur obtenait, pour leur fromage consigné, des prix qu'ils ne pourraient jamais obtenir eux-mêmes. Nous sommes certains qu'il lui viendra encore cette année un bon nombre de nouveaux patrons et qu'il leur donnera complète satisfaction comme à tous ceux qui ont eu confiance en lui jusqu'ici.

Renseignements Commerciaux

CONSTITUTIONS DE COMPAGNIES A FONDS SOCIAL

Toronto. — The Marmora Mining & Milling Co., demande une charte.

Montréal. — Citizen Gas Control Co., demande une charte.

La Compagnie de Publication de l'Aurore, demande une charte.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Montréal. — John C. Watson & Co. papier de tentures.

P. P. Joly et A. Peltier, chaussures.

New-York Piano Co. pianos.

Pelletier, Dumeau & Cie, meubles.

International Portrait Co.

Ste Cunégonde — A. Sigouin & Cie, maçons.

Petrolea, Ont. — Scarsbrook & Palmer, épiciers.

Hamilton, Ont. — Hewson & Murray, provisions.

Port Hope, Ont. — J. F. George & Son, meubliers, etc.

St Jean, N. B. — Gilbert, Bent & Sons, épiciers.

Ste Hyacinthe, Q. — O. Chalifoux et fils, instruments aratoires.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Montréal. — Watson, Foster & Co., papiers de tenture ; Hugh Watson, Francis S. Foster, gérants et John S. Watson, commanditaire.

Robert et Denis, modistes ; Dame A. Huot, épouse de J. B. Robert et Mlle Léa Denis.

T. Deragon et Cie, selliers ; Toussaint Deragon, seul.

D. English & Co., imprimeurs ; Charlotte Grace Ridley, veuve de David English.

Mackay & Ryan, plombiers ; Andrew Mackay et Walter Ryan.

Ulric Roy & Frère, carrossiers ; Marcel U. Roy et Noël S. Roy.

Brosseau & Tremblay, scierie, H.H. Brosseau & Jean Tremblay.

Morin & Bleau, meubles ; S. A. Morin et S. E. Bleau.

New-York Piano Co, pianos, Julia A. Caldwell, seule.

C. S. Gagnier & Cie, peintres, Marie S. Lacombe épouse de Chas. G. Gagnier, seule.

John Martin, Sons & Cie provisions, Edith Helen Martin, seule.

Pointe Claire. — Legault et Legault, fromagers ; Daniel Legault et Emery Legault.

St-Henri de Montréal. — Sindon et Jalbert, plâtriers ; Thos. Sindon et Elzéar Jalbert.

Granby. — Collins et Boivin, écurie de louage ; Thos Collins, jr, et Ernest Boivin.

Garthby.—J. A. Fournier & Cie, menuisiers; Jos. A. et Pierre Fournier.
North Ham.—A. S. J. Luneau, ferronneries etc.; Stephen et Johnny Luneau.
St-Hyacinthe.—Archambault & Thérien, plombiers; Odilon Archambault et Pierre Thérien.

O. Chalifoux & fils, manufacture d'instruments agricoles; Hubert I. Chalifoux et Chas. Chalifoux.

Upton.—Hotte & Marois, commerçants; Wilfrid Hotte et Alphonse Marois.

Three Rivers.—G. B. R. Dufresne & fils, grains etc.; Geo. B. R. Dufresne, seul.

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

St-David, (Yamaska).—E. Touchette, magasin général; fonds vendu à Gustave Joly.

Midland, Ont.—J. A. Stafford, boucher; vendu à J. W. Stafford.

Montréal.—I. Fortin & Cie, chaussures; fonds vendu à Vincent P. Bouchard à 82½c dans la piastre.

H. Hébert, hôtel; vendu à Jos. A. St-Cyr.

W. J. Rafferty, épicier; vendu à P. Laberge.

Thomsville.—Mme M. Jackman, confiserie; vendu à J. W. Johnston.

Portage au Rat, Ont.—Christie & Morse, bouchers; fonds vendu à Geo W. Hadley.

Teviotdale.—J. H. Smith, magasin général; vendu à H. Hamby.

INCENDIES.

Allondale, Ont.—E. S. Meeking, restaurant, incendié.

Paris, Ont.—H. Stroud & Co., tapis, etc., incendiés.

Serringville, Ont.—Kastner & Co., tanneurs, incendiés.

Montréal.—D. Hart et Cie., chapellerie, 325 St-Laurent, dommages.

Hillsboro, N. B.—Geo. Barnett, magasin général, incendié.

Hastings.—Patrick Howard, écurie de louage, incendié.

Montréal.—John Martin & Son, fourrures, dommages.

Singer Manufacturing Co., dommages assurés.

Imperial Waterproof Co., incendiée.

Clinton, Ont.—J. T. Lee, hôtel, et R. Mason, hôtel.

DEMANDES DE SÉP. DE BIENS

Dame Denise Bastien, épouse de Maurice Leclaire, de Ste-Cunégonde.

Dame Marie Aurélie Beaudry, épouse de Frs. Charbonneau, cultivateur du township de Montminy.

Dame Mélodie Laroque, épouse d'Augustin Neveu, hôtelier, de St-Benoît.

Dame Philomène Jobin, épouse de Jos. L'Héroult, épicier, de Québec.

DIVIDENDES DE FAILLITES

Dans l'affaire de Charles Campbell, de Richmond; premier et dernier dividende payable à partir du 30 avril, J. P. Royer et R. R. Burrage, curateurs.

Dans l'affaire de I. P. Beaudoin de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 2 mai, Kent et Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de F. X. Hébert, de Ste-Madeleine; second et dernier dividende payable à partir du 30 avril, J. Morin, curateur.

Dans l'affaire d'Arsène Marcotte de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 1er Mai, Nap. Matte curateur.

Dans l'affaire de Letellier et Généreux, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 1er mai, Nap. Matte, curateur.

CURATEURS

La Présentation.—Gonzague Yasson, failli, J. Morin, curateur,

Iberville.—Central Stone & Chinaware Co. et Goyette & Melançon, faillis. Chas Desmarteau, curateur.

Buckingham.—James Martin & Cie, failli, John McD. Hains, curateur.

Lévis.—F. Paradis, failli, D. Arcand, curateur.

Montréal.—T. Routh & Co. failli, Fred R. Markey, curateur.

Verchères.—Louis Tétrault, failli, Chas. Desmarteau, curateur.

FAILLITES

QUÉBEC

Montréal, Strathy McRae & Cie, déjà notés, ont fait cession; assemblée des créanciers le 30 avril.

John Brennan, hôtelier, a fait cession.

The Canada Bank Note Engraving & Printing Co. est en liquidation. M. J. N. Fulton, liquidateur provisoire.

J. A. Albert Bourk, ferronneries, a fait cession; assemblée des créanciers le 26 avril.

Thomas B. Lyons, hôtelier; a reçu une demande de cession.

Waterloo.—The Waterloo Knitting Co. est en liquidation.

Mile-End.—J. B. Corriveau, entrepreneur, a fait cession de ses biens. Assemblée des créanciers le 23 avril.

ONTARIO

Campbellford.—J. R. Walker, chaussures; cession à W. A. Campbell.

London.—W. A. Baker, électricien; cession à Charles J. Bradley.

Peterboro.—R. J. Kerr & Co, confections et bonneterie; cession à John Ferguson.

St-Thomas.—J. & J. McAdam, épicerie en gros et en détail, cession à John Baird.

Toronto.—Robert E. Irvine, pétrole et eaux gazeuses; cession à John Ferguson.

Franklin.—Haddon & Staples, magasin général, cession à Henry Barber & Co.

Minder.—E. Hollefreund, magasin général; cession à J. W. Lawrence. Assemblée des créanciers le 24.

Fort William.—G. Whalley, magasin général; cession à C. W. Jarvis.

Glencoe.—James Stevenson, bois de sciage; cession à W. G. Pulling.

Hepworth.—J. W. Phillips, magasin général; cession à C. S. Scott.

London.—Magee Manufacturing Co., fabriqué de clous etc., cession à James Burns.

Toronto.—John McFrench & Co., peintures etc., cession à Richard Tew.

Ottawa.—Horace A. Elmes, marchand tailleur; cession à J. R. E. Winters.

The Ontario Coal Co of Toronto, en liquidation.

Waterford.—W. C. Lundy & Cie, magasin général, cession à C. B. Armstrong.

Kingston.—J. Muckleston & Cie, ferronneries en gros, cession.

Kinmount.—Roy & Cie, magasin général, cession à R. Tew.

Mimico.—Mimico Sewer Pipe & Brick Manufctg Co en liquidation.

Walkerville.—R. C. mason, épicier, cession.

NOUVELLE-ECOSSE

Wolfville.—Burpee E. Witter, nouveautés; cession.

EN DIFFICULTÉS

Ottawa.—Horace A. Kinght, marchandises de fantaisie, vente judiciaire annoncée.

Fort Perry, Ont.—Samuel Graham, carrossier; demande à s'arranger.

Montréal.—Mme Margaret Brophy, restaurant; vente par huissier.

Edmond Léger, épicier; vente par huissier.

La Cie de Maisonneuve (J. B. Ruher), épicerie; offre 25 p. c., 12½ comptant et 12½ à 2 mois.

Côté & Cie, hôteliers; assemblée de créanciers.

Murray Bay, Q.—Hippolyte Dufour, magasin général, offre à ses créanciers 55 p.c.

Peterboro, Ont.—H. Thompson & Cie, libraires, assemblée de créanciers.

Toronto.—J. D. Coulter, marchand tailleur; assemblée de créanciers.

Marbleton, Q.—C. E. Weyland, magasin général; offre 25 p.c.

Glencoe, Ont.—Jos. E. Room, chaussures etc., demande à s'arranger.

Montreal.—Wm. Richmond, hôtel, sous saisie.

Wightman Sporting Goods Co. sous saisie.

Heney & Bourque, ferronnerie, assemblée de créanciers.

CONCORDATS

St Gabriel de Brandon.—Adolphe Michaud, magasin général, a fait un concordat à 50 p. c.

CHS. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur et Commissaire

No 1598 rue Notre-Dame.

SPÉCIALITÉ :

REGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

BILODEAU & RENAUD

COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,
 No. 15 rue St-Jacques, Montréal.

Spécialité :

Règlement des Affaires de Faillites.
 Téléphone 2003.

F. VALENTINE

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR DE FAILLITES
 TROIS-RIVIERES.

Renseignements confidentiels donnés au commerce.

NAP. MATTE,

Comptable, Auditeur et Liquidateur.

BUREAU :

Bâtisse de la Banque Nationale,
 75 RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE QUÉBEC.
 Tél. Bell, bureau, 731. Tél. Bell, résid., 872.
 Spécialité:—REGLEMENTS DE FAILLITES.

GRAINES, FOURRAGES et BLÉ DE SEMENCE !

— AUSSI —

FARINES de toutes qualités.Essayez la célèbre marque "COLUMBIA," farine patenée de choix.
C'est la plus avantageuse pour le commerce.

S'adresser à

D. E. DROLET, 50 et 52 rue Dalhousie,**QUEBEC****GRAINES de SEMENCES**BLÉ, ORGE, AVOINE, SARRASIN, MIL, TRÈFLE,
ALSIKE, LENTILLES, POIS, FÈVES,
BLÉ D'INDE, Etc.**FARINES** en quarts et en poches de toute sorte.

Lard, Saindoux, Mess Pork, Short Cut

P. G. BUSSIERE & CIE, 5 et 7 Rue Dalhousie, Quebec.**MELASSES BARBADES DE CHOIX**

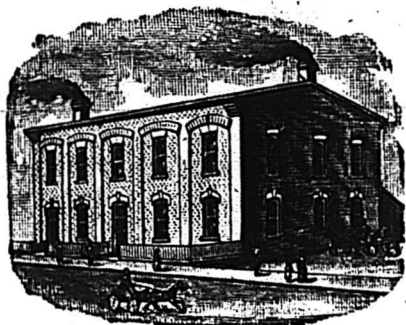
A LA TONNE

SIROP RAFFINÉ en Barils, **SIROP RAFFINÉ** en demi-barils,**MORUE VERTE** No 1 en Quarts,**MORUE VERTE** No 2 en Quarts.**HARENGS DU LABRADOR** No 1 en Quarts.

— A VENDRE PAR —

WHITEHEAD & TURNER

Épiciers en Gros, Québec.



BUREAUX ET MAGASINS,

CAMPBELL & BRODIE**QUEBEC.**

Demandez le Tabac en Feuille

"VIRGIN," de WALKERLe plus beau et le meilleur dans toute la Puissance du Canada.
En ballots de 50 lbs et de 100 lbs.**Dattes, Figues et Bains de toutes sortes.** Demandez nos prix.
En vente en gros par**N. RIOUX & CIE, Quebec.****Tabac Canadien en Feuilles****UNE SPÉCIALITÉ**

CHEZ

DROUIN FRERES & CIE**QUEBEC****MARCHANDS SOUCIEUX DE VOS INTÉRÊTS**

— N'ACHÉTEZ PAS VOS —

TAPISSERIES

AVANT D'AVOIR VU

Notre **ASSORTIMENT** et nos **PRIX****FORGUES & WISEMAN**

134 Rue St-Joseph,

68 Rue St-Pierre,

QUEBEC.**Les "POMPES DROLET" brevetées**Pour les Mines, les Tanneries, les Fabriques de Vinaigre :
pour les approvisionnements d'eau en général,
et pour tous autres usages.**POMPES D'ALIMENTATION POUR CHAUDIERES**Les pompes les plus économiques et les meilleures
dans le marché canadien.

DEMANDEZ LE CATALOGUE.

F. K. DROLET,

Manufacturier et porteur des brevets.

Nos 75 à 79 rue St-Joseph, à Québec, P.Q.

NOUS RECEVRONS CETTE SEMAINE UNE QUANTITE CONSIDERABLE DE NOTRE CELEBRE**THE JAPON**

MARQUE "VICTORIA"

En Boites de 5, 10, 20, 30, 40, 50 et 70 lbs.

Nous attirons l'attention du commerce sur la qualité supérieure et le prix excessivement bas
du Thé ci-dessus. — Echantillons et prix envoyés sur demande.**LAPORTE, MARTIN & CIE****ÉPICIERS EN GROS, MONTREAL.**

Chronique de Québec

Mercredi, le 18 avril 1894.

Je ne me dissimule pas les difficultés de la tâche que j'assume chaque semaine de reproduire la physionomie générale des affaires de notre ville.

Il y a beaucoup à dire et les menus faits de la vie commerciale sont relatés journalièrement par la presse locale, seulement il s'agit d'en tirer un enseignement quelconque, et c'est ce que je m'efforce de faire autant que possible.

Cette semaine ne saurait manquer d'intéresser, puisqu'elle marque l'ouverture de la grande navigation et une résurrection véritable des affaires.

J'ai conversé avec des expéditeurs, des négociants en gros, et j'ai eu réponse à peu près uniforme. "Jusqu'à ces derniers jours, m'a-t-on dit, nous avons été forcés de garder en magasin grand nombre d'effets commandés et dont l'expédition pourrait se faire plus facilement par eau que par terre. Mais nous sommes dès maintenant dans la période active; les chargements commencent à se faire, et nous avons de l'ouvrage en abondance pour un mois."

Il en est ainsi dans la plupart des établissements industriels et commerciaux, et la perspective est bonne.

Le premier "Steamer" océanique est attendu à Québec dans les vingt-quatre heures.

Les pilotes sont rendus à leurs stations depuis plusieurs jours, et un nouveau contingent a laissé le port hier à bord d'une des goélettes de la corporation, pour parer à toutes les éventualités.

Ceux qui ont pour principe de dénigrer Québec, seraient bien étonnés d'y voir ce qui s'y passe. C'est par toute la ville, un véritable entraînement, un réveil général après l'engourdissement des dernières semaines.

Le soleil, la température printanière y sont pour beaucoup et les citoyens, de leur côté, en prévision d'une saison fructueuse, ne perdent pas un moment pour mettre tout en ordre et profiter de toutes les chances.

Ce qui, à l'heure actuelle, est considéré comme une grande chose, ce sont les encans.

Il en pleut des encans, et les gens s'y poussent à qui mieux mieux. Il s'y fait parfois de bons marchés, c'est incontestable; souvent aussi, dans la foule et sous l'excitation du moment on est porté à des erreurs de jugement qui ne laissent pas de causer des regrets amers. Mais impossible d'empêcher cet état de choses, car le public est invinciblement attiré par l'appât du bon marché et en même temps par la curiosité si naturelle à tant de personnes.

Pour des raisons multiples et trop longues à énumérer, il se fait beaucoup d'encans de meubles depuis quelques jours, dans tous les quartiers de la ville, et ces encans sont très courus. C'est croyons-nous un double signe des temps: la paresse force bon nombre de personnes à abandonner de tenir maison et, d'un autre côté, beaucoup de gens essayent, faute de moyens également, de se procurer au rabais les meubles qui leur sont utiles ou nécessaires. Comme conclusion on me permettra de dire que le système des encans en grand nombre tel qu'ils existent aujourd'hui, cause un certain malaise au commerce régulier. Dans la dernière quinzaine d'avril, on ne court que les encans pour souvent payer plus cher que chez son fournisseur chez qui on achète à crédit, gardant l'argent pour les *Bar-gains* qui très souvent n'en sont pas.

EPICERIES

L'ouverture de la navigation veut tout dire pour notre commerce d'épicerie à Québec, aussi le premier mouvement se fait-il sentir par une amélioration très sensible des affaires dans cette ligne.

Quelques arrivages de goélettes chargées de bois de la côte Nord ont déjà mis les intéressés en liesse, car elles ont sonné l'heure des affaires par excellence, le *coup du printemps* comme on est convenu de l'appeler ici.

Les prix cependant sont sans changement et la collection non plus, cette dernière toujours difficile, nous cotons:

Sucres: Jaune, 3½ à 4¼c; Powdered, 5½c; Cut Loaf, 6¼c; ¼ qt, 6½c; boîtes, 6¼c; granulé, 4¼c; ¼ quart, 5¼c; ext. ground, 6¼c; boîte, 6½c; du pays, 9c lb. frais.

Sirops: Barbades, tonne, No 1, 33 à 34c; No 2, 31 à 32c; tierce, 35 à 36c; quart, 36 à 37c.

Conserves: Homard, \$1.75 à \$1.85; Saumon, \$1.35 à \$1.40; Tomates, \$1.00 à \$1.05; Blé d'Inde, \$1.00 à \$1.05; Pois can, No. 1, \$1.00 à \$1.05; Huitre, \$1.45 à \$1.50.

17c à 12c½.

Fromage: 11 à 12c.

Beurre: Frais, 18 à 21c; marchand, 17c.

Œufs frais: 15 à 16c.

Huile de charbon: 11½ à 12c.

Raisins: Valence, 5½ à 5¾c; "Crown Layers" 5c; récolte 1892, 5c; Currants, 4¼c à 5.

Vermicelle: en boîte, 5½c lb. en qt. 5c lb.

Vermicelle de Québec: Boîte 5c. lb.

Quart 4¼c lb.

Riz \$3.50 à \$3.60; "Pot Barley" \$4 25.

Amandes: Tarragone, 13c, do Escallées, 27c. lb.

Sel: En magasin, 50 à 55c; fin, ¼ de sac 30 à 39c; gros sac, \$1.45 à \$1.50.

Alcalis: Soda à laver, \$1.00 à \$1.10; do à pâte \$2.50 à \$2.75; Empois, No. 1, 4¼; do satin, 7¼c; caustique cassé, \$3.25 à \$3.35.

Alumettes: cartes, \$3.00 à \$3.25; Telegraph, \$3.00 à \$4.00; Telephone, \$3.70 à \$3.80; Dominion, \$2.40; Lévis, \$2.25 à \$2.40.

FRUITS

Le commerce des fruits reprend de la vigueur. Plusieurs lots importants ont été reçus cette semaine et les transactions ont été bonnes, les oranges se maintiennent fermes à des prix comparativement élevés.

Les prix sont stationnaires aux cotations suivantes:

Oranges: par 126, \$2.50 à \$2.75; par 150, \$3.00 à \$3.25; par 176, \$3.50; Valence, caisse de 420, \$4.00; par 700, \$5.00.

Citrons: \$3.00 à \$3.25; Prunes évaporées, 12c; Cocos, \$5.00 le cent; Prunes, 6c; Figues, 10 à 10½c; Dattes, 6c.

Oignons: "Can. Red" \$2.50; Spanish \$3.50; Egypte en sac 2½ à 3c.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Comme pour les épices, le commerce de grains et farines jubile à l'ouverture de la navigation, plusieurs chargements considérables se font cette semaine pour les divers postes de la côte nord et sud et tout fait prévoir une saison d'affaires exceptionnelle, les blés se raffermissent et les grains de semences sont à des prix acceptables.

Farines: Superfine, \$2.60 à \$2.90; Fine, \$2.40 à \$2.50; Extra, \$3.00 à \$3.20; Patent \$3.60 à \$4.75; Forte, \$3.80 à \$4.00; S. Roller, \$3.25 à \$3.50.

Grains: Avoine par 34 lbs 3½ à 40c; Ontario, 40 à 43c; Son \$1.00 à \$1.05c; Orge 55c; Gruau \$4.25 à \$4.50; fèves \$1.35 à \$1.50; Pois No. 1, 80 à 90c; No. 2, 75 à 80c.

Graines: Mill Can., \$2.20 à \$2.50; de choix, \$3.25; Américain, \$2.00 à \$2.25; Trèfle blanc, 18 à 22½c; do Rouge, 8 à 12c; Alsike, 12 à 16c.

Lards: Short Cut, \$18.00 à \$18.50; Do en carcasse "Ontario" 6½ à 7c; Canadien, 6 à 7c; Saindoux en seaux, \$1.05 à \$1.75; chaudière, 9½c.

Poissons: Morue No 1, \$4.25; No 2, \$3.75; Saumon No 1, \$15.50; No 2, \$13.50; No 3, \$12.00; Hareng, No 1, \$6.00; No 2, \$4.00 à \$4.50; Anguille, 6 à 6½c lb; Morue sèche, \$4.00 à \$4.50.

Huiles: Loup-marin "straw" 32 à 35; de morue, 36 à 38c.

Je ne puis passer sous silence un fait disgracieux pour Québec, mais qui a son importance.

Depuis quelque temps, malheureusement, la ville est en train de se faire une réputation détestable. Des jeunes gens appartenant aux meilleures familles et occupant une place relativement élevée dans le monde des affaires, sont traduits devant les tribunaux criminels pour répondre à des accusations de faux, de détournements de fonds et d'obtention d'argent sous de faux prétextes.

C'est une vraie épidémie de nature à faire ouvrir les yeux. Le déshonneur en rejailit sur notre ville et lui fait un tort considérable.

Le temps n'est pas éloigné, et il est dès maintenant arrivé, où il devient urgent de prévenir par tous les moyens possibles, la perpétration de ces actes criminels.

Une surveillance plus active doit se faire sur les mœurs et les habitudes de vie des employés de commerce, pour donner une garantie à la société.

Les mauvais sujets doivent être éliminés sans pitié, de manière à couper dans sa racine le mal qui nous envahit.

Le désir de mener grande vie, d'aller au "club" ou au restaurant, de jouer aux cartes, de fréquenter le demi-monde, est certainement devenu comme un besoin pour bien des jeunes gens, et est pour eux une cause de perdition.

Tout le monde est intéressé à ce que le commerce ne soit pas infecté et déprécié. Le mal existe, qu'on y porte remède au plus tôt.

L. D.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Pour la semaine prochaine

DISTRICT DE MONTRÉAL

Mousseau vs Denis

St-Polycarpe—Lot 469 du cadastre de la paroisse de St-Polycarpe, terre sur le côté nord de la Rivière à Delisle; avec bâtisses.

Vente à la porte de l'église de St-Polycarpe le 27 avril, à 11 h. a m.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Baile vs Baile.

Un sixième indivis des immeubles suivants:

Chemine de Ste-Foye.—Lot No 57 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

La Vacherie.—Lot No 112 du cadastre du quartier St-Roch de Québec, (à distraire la partie appartenant à la Compagnie du Pacifique Canadien).

Rue Dorchester.—Lots 110 et 111 du cadastre du quartier St Roch de Québec, moins la partie appartenant au Pacifique.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 19 AVRIL 1894.

Table of market prices for various goods including Allumettes, Articles divers, Balais, Cafés verts, Cafés rôtis, Conserves alimentaires, Légumes, and various oils and products. Columns include item names and prices in dollars and cents.

Rue de la Couronne.—Lots 1170-1171 et 1172 du cadastre du quartier Jacques-Cartier de Québec.
Rue Smith.—Lot 31 du cadastre du quartier St Roch de Québec.
Rue Ryland.—Lot 54 du cadastre du quartier St Roch de Québec.
Rue des Fossés.—Lot 1585-1 du cadastre du quartier Jacques-Cartier de Québec.
Rue Henderson.—Lot 1947 du cadastre du quartier St Pierre de Québec.

CHAMBRE DE COMPENSATION DE

Table with columns: BORDERS, BALANCES, showing financial data for Montreal. Includes 'Total pour la sem. terminée le 19 avril 1894' and monthly/quarterly figures.

PEINTURES PREPAREES

Marque de "ISLAND CITY" Commerce
Les peintures sont préparées avec de l'huile de Lin pure, sans mélange chimique.
Peinture à Plancher "ISLAND CITY" sèche en 12 hrs. Peintures à Couvertures, etc.

P. D. DODS & CIE,
180 Rue McGill

BREVETS CANADIENS

Brevets émis par le Bureau des brevets, Ottawa, Canada, du 22 mars au 6 avril 1894.

22 MARS 1894

- 45608—Appareil à nettoyer les rues, A. E. Trevithick.
45609—Arrête-étincelle et condenseur à vapeur, Thos. Lee.
45610—Armon de limonière, Geo. W. Baugher.
45611—Base de poêle et baquet à cendres, Geo. F. Odin.
45612—Rateau à foin et faneuse combinés, Jas. M. Spangler.
45613—Appareil de tirage pour cheminées, Ray Gaul.
45614—Peinture à l'épreuve du feu et de l'eau, Geo. N. McAlphine.
45615—Trépied pour cameras, Jno. N. Green et Geo. M. Baker.
45616—Selle pneumatique pour cycles, etc., Jno. Carroll.
45617—Appareil pour l'électrolyse du chlorure et autres sels, Jas. Hargreaves et Thos. Bird.
45618—Appareil pour l'électrolyse du chlorure et autres sels, Jas. Hargreaves et Thos. Bird.
45619—Désobligeante, Jacob S. Shoemaker.
45620—Pot à tabac, Bernard Goldstein.

24 MARS 1894

- 45621—Arbre mobile, The Rhoads Sash Balance Co. cessionnaires de A. M. Howard.

45622—Equerre, N. C. Goodgion et Wm Soder.

45623—Défence pour chars, Wm. N. Judson et M. Judson.

45624—Irone, Haarmam et Riemer cessionnaires de A. Carl W. Ferdinand.

45625—Cermon de limonière, Mark Wemple et Frank N. Vrooman.

45626—Arbre à manivelle et coussinet pour bicycles, Wm. N. Fauber.

45627—Machine à purifier l'air, Jno. S. Dodge.

45628—Filtre, A. Davis.

45629—Char à marchandises, Geo. T. Morris.

45630—Pompe à épreuve de plombier, Robt. Sampson.

45631—Injecteur, Looren E. Hogue.

45632—Attelage de chars, Daniel Hunt.

45633—Rone, Jos. D. Evereth.

45634—Appareil de sûreté pour chars, Geo. Waley.

45635—Chien de magasin pneumatique, Frederick J. N. Hazard.

27 MARS 1894

45636—Méthode et moyen d'empêcher les obstructions dans les ventilateurs, Jas. E. N. Paddon.

45637—Fabrication de thé, Harrison Jackson.

45638—Machine de compression pour l'air, Ohas. F. Fogg.
45639—Appareil de purification d'eau, Thos. Craney.
45640—Réceptacle pour nourriture, Jean Seembruggen.
45641—Tendeur de fil de fer, Peter A. Leonard.
45642—Chemise pour chaudières à vapeur, Henry G. Mitchell.

Table of oil prices: Huile olive, Barton & G. qts, pints, Possol, qts, pint, 4 doz., Loubon, la caisse 2d., Plagniol c.

Graisses à lubrifier.

Table of lubricating oils: Graisse tins, 3 lbs., 5 lbs., 10 lbs., a roues imp'l doz, Diamond doz, Fraser doz.

Liqueurs et spiritueux.

Table of spirits and liqueurs: Brandy (Hennessy, Martel, Jules Rizat, Marceau, Jaudot, Jockey Club), P. Richard, Derby, Bisquit Dubouché.

Table of cognac and brandy: Renault & Cie, Quantin & Cie, Barnett & Fils, VSO, VSO P.

Rhums.

Table of rum: Jamaïque, Hurard (Martiniq.), St. James, St. Georges, Diamant, White Ball, de l'Écu.

Gins

Table of gin: Jno. De Kuyper, Melchers et Eagle, Méeus, Jno. De Kuyper, Méeus, Vaughan, Jones D.G., Nicholson, Old Tom, Sir Rob. Burnett, Whiskeys Importés.

Table of whisky: Mackie's R.O. Scotch, Islay Brand, Glenalloch, Glenlivet, Watson old Scotch, J. Jameson & Sons, Geo. Rae & Co., Banagher, Dunville & Co, Watson old Irish.

Table of Canadian spirits: Spiritueux Canadiens, Gal. Imp. (Esprit de vin, Rye, Toddy, Malt, Vieux Rye, Corby, Imperial, Club).

Spiritueux Canadiens, gal. imp.

Table of aperitifs: Apéritifs (Angostura, Orange Bernard, Vermouth Nully Prat, Vermouth Italien).

Table of liqueurs: Crème de Menthe glaciale, Curaçao, Prunelle, Kummel, Crème de Cacao, Anisette, Cherry Brandy, Crème de Noyau, Moka, Genièvre, Absinthe super, Vermouth, Kirsch de com, Kirsch fin.

Liqueurs Saint-John Frères.

Table of liqueurs: Curaçao triple sec, Curaçao vert, Marasquin de Zara.

Liqueurs Marspott & Cie.

Table of liqueurs: Menthe glaciale, Peppermint, Kirsh vieux, Marc vieux.

Chartreuses.

Table of liqueurs: Du Couvent de la G'de Chartreuse Jaune, Vert, de l'Abbaye de la Chaise, Dieu, La Gauloise.

Liqueurs Rouvière Fils.

Table of liqueurs: Crème de Cassis, Fleur de Cassis, Cassis Rouvière Sec, Cassis Savary, Kirsch Côte d'Or, Kirsch Côte d'Or ***c, Kirsch Savary, Crème de Framboise, Prunelle Superfine, Guignolet, Dijonnaise Jaune, Sirop de Framboise, Sirop de Groseille, Sirop d'Orgat.

5 AVRIL

- 45700—Défense pour portes, J. A. Ritz.
45701—Ohar de chemin de fer, Henry S. Prun.
45702—Toquet et serrure, Jno. E. Armstrong.
45703—Chaudière à vapeur, Henry A. Lemghlin.
45704—Arrête-croisée, Willoughly Mof-fat.
45705—Joint pour rails, Clarence L. Wheeler.
45706—Joint pour rails, Clarence L. Wheeler.
45707—Planche à laver, Chas. T. Brandon.
45708—Pompe, Chas. Rumley.
45709—Allumoir, Jno. D. Le Bel.
45710—Banc pour traire les vaches, Timothy McMonagh.
45711—Aiguille de chemin de fer, Wm. Halliday et Thos. F. Rawls.

6 AVRIL

- 4712—Chaudière de buanderie, Was-hington P. Burke.
45713—Porte pliante, Olivier T. Springer.
45714—Sommier en fil de fer tissé, Edw. C. Granville.
45715—Ciment non-conducteur de cha-leur pour chaudières, tuyaux à va-peur etc., J. E. Turgeon.
45716—Foyer fumivore et soufflet, G. W. Poole.
45717—Poêle de chauffage, Wm. W. Towne.
45718—Lissoir de cordonnier, G. N. P. Hagg cessionnaire de N G. Webster.
45719—Appareil à nouer pour lieuses à grains, Benj. F. Stewart et The Plans Mfg Co.

Liquidation Finale

JEUDI PROCHAIN, LE 26 COURANT

A 10 HRS A.M.,

Nous vendrons par encan, en petits lots convenables pour les détailliers, la balance de notre

Stock de Ferronneries, (VALEUR \$6,000)

Ainsi que les tablettes du magasin, desks, comptoirs, vitrines, etc

PICHÉ, TISDALE & CO.,

253 et 255 rue St Paul, Montréal.

GEO. BRADSHAW & CIE

MARCHANDS DE

BOIS DE SCIAGE ET DE CHARPENTE

BUREAUX, 41 RUE DU BASSIN

Près de l'église Ste-Anne, MONTREAL.

Manufacture de Boites d'Emballage, Sciage et Planage

Bois durs et mous de toutes sortes, bruts, blancs ou préparés, toujours en stock.

H. A. MILLER

Peintre de Maisons d'Enseignes et de Rideaux.

Tapissier et Décorateur, Doreur, Vitrier Imitateur, Blanchisseur, etc.

1996 RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL. Résidence, 85 rue Jacques-Cartier.

A VENDRE

TROIS PROPRIÉTÉS de diverses valeurs, ainsi que six lots vacants, sur la rue Ste Catherine. A vendre privément à des prix avantageux. S'adresser à N. PRÉFONTAINE, 85 rue. Be Montréal, de 11 hrs a.m. à 2 hrs p.m.

BRODIE & HARVIE

Marchands de Farine

Manufacturiers de la

Farine Préparée de Brodie & Harvie

Nos 10 et 12 Rue BLEURY, Montreal.

Farine d'avoine, Farine Graham, Blé Cassé, Farine de Seigle, Maïs pilé, Farine de Blé d'Inde, Son. Grains d'alimentation.

SAULT AU RECOLLET

Lots sur le bord de la rivière.

PARC STANLEY

A L'EXTREMITÉ DES CHARS ÉLECTRIQUES.

Lots de 550' pieds pour \$350 et au-delà Selon l'emplacement. Téléphone 1842.

ALBERT E. LEWIS,

185 rue St-Jacques, Montreal.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 19 AVRIL 1894

Mélasses.

	Prix en gros
Barbades tonne gal.	0 31 0 32
" tierce	0 35 0 35
" quart	0 00 0 00
Antigua	0 00 0 00
Trinidad	0 28 0 29
St Kitts	0 00 0 00

Moutardes.

Moutarde Keens, 1 lb.	0 43 0 44
" " 1 lb.	0 40 0 42
" " 1 lb.	0 39 0 40
" " 4 lbs.	0 72 0 75
" Coleman, 1 lb.	0 43 0 44
" " 1 lb.	0 40 0 42
" " 1 lb.	0 39 0 40
Moutarde Coleman, jars.	0 72 0 75
" Durham, jars.	0 00 0 65
" Poney, jars.	0 70 0 75
" Imperial, doz.	0 95 1 00

Pâtes et denrées alimentaires

Macaroni importé, lb.	0 11 0 00
Vermicelle	0 11 0 00
Macaroni du Canada.	0 04 0 05
Vermicelle	0 04 0 05
" en boîte de 5 lbs	0 22 0 25
" " 10 lbs	0 45 0 50
Lait concentré, doz.	1 90 0 00
Nestlé's food, doz, 5 p.c.	4 50 4 65
Rolled oats, le sac.	2 20 0 00
Dellcated wheat, le sac	2 25 2 40
Pois fendus, qrt. 196 lbs.	4 00 4 25
Chocolat des gourmets fin la livre.	0 00 0 31
Farine préparée, Brodie XXX, 6 lbs.	2 40
" " 3 "	1 25
" " superb 6 "	2 20
" " 3 "	1 15
Farine d'orge, doz.	2 00
" de seigle, doz.	2 00
" de Gluten lot, doz.	3 00
Biscuits Gluten, lb.	0 12 1/2
Poudre à boulanger, Cook's Friend Paquets en papier	
No. 1-4 doz. à la caisse	2 40
" 2-6 "	0 80
" 3-4 "	0 45
" 10-4 "	2 10
" 12-1 "	0 70

Poissons.

	Prix en gros
Harengs Shore, 1 brl.	0 00 0 00
" " Labrador, 1 brl.	0 00 0 00
" " 1 b.	0 00 0 00
Harengs Cap Breton, brl.	0 00 0 00
" " 1 b.	0 00 0 00
Morue séchée, cwt.	0 00 0 00
" No 1 en quart, lb.	0 00 0 00
" No 1 large quart, qt.	0 00 0 00
" No 1 Draft lb.	0 00 0 00
Morue désossée, lb.	0 00 0 00
Poisson blanc lac Sup, brl.	0 00 0 00
Traite des lacs, qt.	0 00 0 00
Saumon Labrador, brl.	0 00 0 00
Saumon do, brl.	0 00 0 00
Maquereau No 1, brl.	0 00 0 00
" No 2, brl.	0 00 0 00
" No 3, brl.	0 00 0 00
Saumon Colombie A, brl.	0 00 0 00
do do, baril.	0 00 0 00
Anguille, lb.	0 00 0 00

Produits de la ferme.
(Prix payés par les épiciers.)

Beurre.

Beurreries, vieilles, la lb.	0 21 0 22
Townships frais, "	0 22 0 24
" 2de qual., "	0 15 0 17
De l'Ouest, "	0 15 0 19
Rouleaux, "	0 20 0 21
Beurre de beurreries frais, "	0 21 0 26

Fromage.

De l'Ouest, coloré, la lb.	0 11 0 12
" blanc, "	0 11 0 12
De Québec, coloré, "	0 11 0 12
" blanc, "	0 00 0 12
Petites meules, "	0 12 0 13
Fromage nouveau, "	0 11 1/2 0 12 1/2

Œufs.

Mirés à la caisse, "	0 00 0 00
Non mirés à la caisse, "	0 00 0 00
Œufs fra s, "	0 11 0 11 1/2
" d'automne, "	0 00 0 00

Sirop et sucre d'érable.

Sirop d'érable en qrts la lb.	0 04 0 05
" en canistres, "	0 60 0 65
Sucre nouveau, la lb.	0 05 0 08

Miel et cire.

Miel coulé, la lb.	0 06 0 07
Miel en gateaux, "	0 08 1/2 0 14
Cire vierge, "	0 25 0 27

Riz.

J. 1 à 4 sacs, sacs poches	3 85 3 90 3 85 4 00
" 5 9	3 80 3 85 3 90 3 95
" 10 24	3 75 3 80 3 85 3 90
" 25 et plus.	3 70 3 75 3 80 3 85
B. 1 à 4 sacs, "	3 60 3 65 3 70 3 75
" 5 9	3 55 3 60 3 65 3 70
" 10 24	3 50 3 55 3 60 3 65
" 25 et plus.	3 45 3 50 3 55 3 60

English style.

En sacs de 250 lbs.

1 à 4 sacs, Prix en gros	3 40
5 9	3 35
10 24	3 30
25 et plus	3 25

Salaisons, Saindouz, etc.

Lard Canada Short Cut Mess	le quart \$17 50
" " " le 1/4 quart	9 00
" " Short Cut Clear	le qt. 11 50 17 00
" " " le 1/4 "	8 50 8 75

Saindouz :

Pur de panne en seaux	\$2 20
Canistres de 10 lbs.	11c
" " 5 "	11c
" " 3 "	11c
Composé, "Anchor" en seaux	1 40
Canistre de 10 lbs.	7c
" " 5 "	7c
" " 3 "	8c
Jambons, la lb.	11 1/2 12c

Saindouz

Standard, en seaux	1 65
Globe, "	1 40

Divers :

Lard fumé, la lb.	0 12 0 12 1/2
Lard salé de l'Ouest le qrt.	21 00 22 00

Spécialités de Jos. Quevillon & Cie.

Saucisses au porc frais, lb.	0 07 0 08
" de Bologne, lb.	0 06 1/2 0 07
" au poulet, doz.	0 00 1 00

Sel.

Sel fin, quart, 3 lbs.	\$2 90 à \$3 00
" " 5 lbs.	2 75 2 80
" " 7 lbs.	2 40 2 60
Sel gros livré, sac	0 00 0 60

Sirops.

Sirop américain, gal.	0 19 1/2 0 24
Amber, qts	0 30 0 00
Extra V. B.	0 35 0 38
Sirop canadien tins 2 lbs.	0 00 0 08
" " 8 lbs	0 00 0 33

Sucres.

Jaunes raffinés, "	0 34 0 04
Boucauts et quarts.	
Extra ground, qts	0 06 0 00
" " bte	0 06 1/2 0 00
Cut loaf, qts	0 06 0 00
" " qts	0 06 1/2 0 00
" " bte	0 06 0 00
" " qts	0 06 1/2 0 00
Powdered, qts	0 05 0 00
" " bte	0 06 0 00
Extra granulé, qts	0 04 1/2 0 00
" " qts	0 04 1/2 0 00

Tabacs.

Navy, 3s, 4s et 12s la lb.	48
Solace, 7s et 12s	48
Butt's No 1, 12s	48
British consols, 4s	59
Laurel, 3s	49
Briar, 7s	51
Honey suckle, 7s	56
Napoléon, 8s	50
Victoria, 12s	46
Index, 7s	46

Thés.

Japon commun à bon.	0 14 0 20
" bon à choix	0 18 0 14
Nagasaki commun à bon	0 15 0 53
Congou commun à bon	0 15 0 08
Oolong, bon à fin	0 45 0 60
" Formosa	0 00 0 00
Y. Hyson commun à bon	0 14 0 20
" moyen à choix	0 25 0 35
" choix extra	0 60 0 65
Poud. à canon, com. à bon	0 15 0 30
" moyen à fin	0 24 0 46
" fin à extra	0 57 0 65
Impérial, moyen à bon	0 25 0 30
" fin à extra	0 35 0 50
Souchong	0 25 0 60

Fondée en 1867.

L. W. TELMOSSE & CI

(Successors de Gaucher et Telmosse)

Importateurs d'Épiceries, Vins, Liqueurs, Conserves Alimentaires, Etc

87 et 89 rue des Commissaires, 242, 244 et 246 rue St-Paul, Montréal.

N. B.—Nous faisons une spécialité des Vins de Messe, Sicile, Tarragonne, et nous tenons constamment en mains les vins de Sauterne et Clarets.

LESSARD & HARRIS

Ci-devant de BRODEUR & LESSARD,

Contracteurs-Plombiers, Couvreur et Poseurs d'Appareils de Chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, MONTREAL.

Téléphone Bell, 2194.

LES MEILLEURS CIGARES

• • • SUR LE MARCHÉ

SONT SAÛS CONTREDIT

Aberdeen, - - -

Paul Jones, - - -

Melrose, - - -

Blackstone,

Little Buck

BLACKSTONE CIGAR FACTORY

VILLENEUVE & CO.

DUCKETT, HODGE & CIE


Exportateurs de

Beurre et Fromage

Et Marchands de Provisions en Général,

104 Rue des Soeurs Grises.

Coin de la rue William. - - MONTREAL



G. G. GAUCHER

Farines, Provisions, Produits de la ferme

SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à corne.

TONIQUE, STOMACHIQUE, DEPURA-
TIVE et VERMIFUGE.

91 et 93 Rue des COMMISSAIRES
MONTREAL.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 19 AVRIL 1894

Sulf.		Prix en gros		Saintoin Freres.		Produits Pharmaceutiques.		
Sulf raffiné, la livre.....	0 06 à 0 06 1/2	E. Mercier & Co., carte		Prix en gros		Prix en gros		
Sulf brut, ".....	0 03 1/2 à 0 04 1/2	or, caisse.....	31 00 33 00	Dé Santé par boîte de 10 lbs, lb.	\$3 29	Huile de ricin (castor), la lb.	0 10 à 0 11	
Vinaigres.		Gd vin des Ambassades, c	14 00 15 25	Bonbons.....	0 45	" " " 1oz. p. doz	0 35	
Prix en gros		Vin des Princes, caisse..	24 00 25 00	Drogues et Produits Chimiques		" " " 2 " "	0 50	
Vinaigre Bordeaux....	0 62 1/2 0 65	Vin d'été, caisse.....	18 00 19 00	Acide tartrique.....	la lb. 0 40 0 45	" " " 4 " "	1 00	
" M. Lefebvre & Co, en cruche	1 50 0 00	Mousseux.		" carbolique.....	0 40 0 45	" de foie de morue, demiards	par doz 1	
Malt, gallon.....	0 55 0 00	Bourgogne Mousseux, c.	00 00 00 00	" oxalique.....	0 00 0 04	" " " Wyeth's	demiards par doz 6 50	
La Bruyère.....	1 60 0 00	Moselle Mousseux, c....	00 00 00 00	" citrique.....	0 61 0 05	" " " par gal.	1 20 à 1 50	
Eau de Javelle.		Hock Mousseux, caisse.	00 00 00 00	Alun.....	lb. 0 01 1/2 0 21	Trésor des nourrices, par doz		1 45
Eau de Javelle	Doz. Gros.	Saumur, Tessier & Co., c	14 00 15 50	Aloés du Cap.....	0 14 0 15	Sirop Dr Coderre (5 p.c.)	" 1 75	
de F. Cormond..	0 70 7 50	" Nerea Raphael, c	14 00 15 00	Borax raffiné.....	0 09 0 12	Hop Bitters,	" 7 00	
Vins.		Vins toniques.		Bleu (carré).....	0 12 0 16	Radway Ready Relief,	" 1 75	
Non Mousseux:		Vin de Chevrier, la douz.	0 00 9 50	Bromure de Potass.....	0 55 0 60	Pain Killer, par doz	1 75 à 2 00	
Bordeaux ord., caisse...	3 00 3 50	Stimulant au vin de Ran-	0 00 9 00	Bicarbonate de Soude, brl.	2 70 2 75	Eau de Cologne.....	1 50 0 00	
" gall.....	1 10 1 25	clo, la douz.,		Pearline, boîte.....	5 00 0 00	" Hoyt's.....	1 85 0 00	
Bordeaux Médoc, caisse.	5 65 6 65	Bières.		Camphre anglais.....	lb. 0 80 0 85	Eau de Floride, Murray		4 75 0 00
" St Julien, " "	6 65 7 65	Alea:		Camphre américain.....	0 63 0 65	& Lanman.....	1 50 1 75	
" Châteaux, " "	20 00 25 00	Ind Coope & Co., caisse	pts 2 10 0 00	Chlor. de Potasse.....	0 00 0 00	" café.....	\$2, 3 50 6 75	
Bourgogne, caisse.....	8 00 12 00	" " " "	pts 1 45 0 00	Chlorure de chaux.....	0 02 1/2 0 03	Specialités de L. Robitaille, Joliette.		
" gallon.....	06 00 00 00	Bass's (Bull dog), " "	pts 2 45 2 50	Crème de tartre.....	0 20 0 25	Doz. Gros.		
Stolle, gallon.....	1 49 1 60	Domestique.....	pts 1 60 1 65	Cendres de soude.....	0 11 1/2 0 02	Ellixir Résineux Pectoral	\$1 75 \$18 00	
Sherry, caisse.....	6 61 11 00	Porter:	pts 0 85 1 25	Couperose, 100 lbs.....	0 80 1 00	Restaurateur de Robson	3 50 38 00	
" gallon.....	00 00 00 00	Domestique.....	pts 0 60 0 75	Garance.....	0 00 0 00	Pilul. antibil. du Dr Ney	1 50 15 00	
Porto, caisse.....	6 00 15 00	Guinness & Sons " "	pts 1 58 1 62 1/2	Glycérine.....	lb. 0 17 0 20	Spéc. antiasthmat. gr.	6 25 65 00	
" gallon.....	00 00 00 00	Domestique.....	pts 1 15 0 00	Gomme arabique.....	lb. 0 50 1 25	" petite	3 25 33 00	
Moselle, caisse.....	00 00 01 00	Chocolats.		Gomme épinette.....	lb. 0 25 0 00	Anticholériq. du Dr Ney	3 50 40 00	
Sauternes, caisse.....	6 65 7 65	Menter.		Indigo Madras.....	lb. 0 70 0 80	Salsepareille grande	7 00 90 00	
Gravos, caisse.....	6 50 7 50	Par caisse Par boîte		Indigo Bengal.....	lb. 1 50 1 75	" petite	3 75 40 00	
Champagnes.		de 120 lbs. de 12 lbs.		Soda à laver par 100 lbs.	0 80 0 00	Onguent antihémor.	" 1 75 18 00	
J. Mumm, caisse.....	\$26 00 28 00	Papier Jaune.....	lb. \$0 34 \$0 36	Soda à pâte par baril.....	0 00 2 50	" antidart.	1 75 18 00	
G. H. Mumm, caisse.....	31 00 33 00	" Chamois.....	" 0 43 0 48	Soufre poudre.....	2 50 3 00	Onguent magique gr.	1 75 18 00	
Arthur Roderer, caisse.	25 00 27 00	" Rose.....	" 0 50 0 56	Soufre bâtons.....	2 50 3 00	" magique pet.	1 00 10 00	
Vve Cliquot, caisse.....	31 00 33 00	" Bleu.....	" 0 58 0 66	Soda caustique 60° 100 lbs	2 25 2 50	Pommade "c. les cors"	1 75 18 00	
Pommery, caisse.....	31 00 33 00	" Vert.....	" 0 50 0 56	Soda caustique 70° 100 lbs	2 50 2 75	Baume Catarrhal gr.	7 00 75 00	
Fréminet, caisse.....	26 00 27 00	" Lilas.....	" 0 58 0 66	Sels d'epsom.....	1 75 3 00	" petite	3 50 36 00	
Morizet, caisse.....	25 00 27 00	" Bronze.....	" 0 65 0 74	Sel de soude.....	100 lbs 0 90 0 95	Tue-douleur dentaire	" 1 75 18 00	
Louis Roderer, caisse.	20 00 31 00	" Blanc glacé	" 0 73 0 83	Extrait de Campêche lb.	0 10 0 11	Poudre dépurative, Vink	1 75 18 00	
Gold-Lock Sec, caisse.	30 00 32 00	" Premium..	" 0 38 0 42	Extrait de en paquets lb.	0 12 0 14	Spécifique du prof. Vink	6 00 65 00	
Piper Heidsieck, caisse.	28 00 30 00			Sulfate de morphine.. lb.	1 00 2 00	Vermifuge	4 00 42 00	
Porrier Jouet, caisse.	31 00 33 00			Sulfate de cuivre.....	lb. 0 00 0 60			

COURROIES EN CUIR

ROBIN & SADLER
2518, 2520 ET 2522 RUE NOTRE-DAME
Manufacturiers.

H. C. LÉTOURNEUX, prés. C. LÉTOURNEUX, vice-prés. J. LÉTOURNEUX, sec.-tr.
LÉTOURNEUX, FILS & CIE
MARCHANDS-FERRONNIERS
Nos 261, 263 et 265, RUE ST-PAUL, MONTREAL. A l'enseigne de l'Enclume.

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Bureau Principal, 107 Rue Saint-Jacques, Montréal,
EDIFICE IMPERIAL, BUREAUX 30 et 31.

Président, Hon. J. G. LAVIOLETTE, M.C.L.; Vice-Président, F. X. MOISAN;
Gérant et Secrétaire, P. GARON.

Situations vacantes pour agents et collecteurs.
S'adresser personnellement ou par lettre à

N. B.—En faisant votre demande, mentionnez LE PRIX COURANT. P. GARON, Gérant.

SI VOUS VOULEZ

Vous procurer les Dernières
Nouveautés en

MEUBLES DE MENAGE

Et aux plus Bas Prix du Marché

— ALLEZ CHEZ —

RENAUD, KING & PATTERSON

652 rue Craig, Montréal.

Réductions spéciales aux acheteurs hors de Mont-
réal qui mentionneront le "PRIX COURANT."

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires
de cette institution aura lieu en son bureau, rue
Saint-Jacques.

MARDI, le 1er Mai prochain, à une
heure p. m.

pour la réception du rapport annuel et autres états
et pour l'élection des Directeurs.

Par ordre des Directeurs,

Hy. BARBEAU, Gérant.

SEMENCES!

WILLIAM EWING & CO.,

MARCHANDS DE SEMENCES, 142 rue McGill,
MONTREAL,

Offrent un assortiment complet de semences pour
le Jardin et la Ferme et de graines de fleurs.
Demandez les prix pour semences de Trèfle et
de Mil et pour le Blé d'Inde d'Ensilage.
Envoi gratis du Catalogue (liste de prix) illustre.

ANDRE DESJARDINS

— Importateur de —

FRUITS ETRANGERS ET DOMESTIQUES

142-143 MARCHE BONSECOURS

MONTREAL,

Ci-devant occupé par O. & E. HART.

Toute commande promptement exécutée.
Téléphone Bell 1742.

PICHAULT & CONTANT

PHARMACIENS ET CHIMISTES

1475 rue Notre-Dame, Montréal

MANUFACTURIERS et MARCHANDS EN GROS

D'Essences Culinaires, Huiles à Cheveux.
Parfumeries, Vernis à Chaussures, Lessive
en caisses, Caustique en canistres, Huile
d'Olive en bouteilles, Huile de Castor, etc.

Prix modérés et commandes exécutées
avec diligence.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 19 AVRIL 1894.

Table listing various medicinal products and their prices in gros and Doz. Gros. Includes Spavin-Cure grande, Colic-Cure, and various oils and essences.

Table listing various types of leather and skins (Harnais finis, Veau can., Vache fendue, etc.) and their prices in gros.

Table listing various types of shoes (Brogans, Cobourgs, Split Balmorals, etc.) and their prices in gros, categorized by gender and type.

Table listing various types of wool (Laines) and their prices in gros, categorized by origin and quality.

MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU Fondée en 1880. No 1637 Rue Notre-Dame, Montréal.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS. HARDMAN, de New York, MARSHALL & WENDELL, d'Albany, N. Y., IVERS & POND, de Boston, Et des meilleurs PIANOS et ORGUES fabriqués au Canada.

Cette maison, si avantageusement connue par l'excellence des Instruments qu'elle offre en vente, et par la satisfaction générale qu'elle a toujours donnée pendant plus de trente années d'existence, mérite à juste titre la confiance illimitée dont elle a toujours joui.

AVIS DE FAILLITE In Re FORTUNAT JOSEPH LATOURELLE, Epicier, 701 rue Saint Laurent, Montréal, failli. Les soussignés vendront par encan public, à la place d'affaires du failli, Lundi, le 23 Avril 1894, à 11 hrs a.m., tout l'actif cédé d'après l'inventaire, savoir :

LE PRIX COURANT A. & H. LIONAIS, Éditeurs-Propriétaires. CHAMBRE 402 Bâtisse "New York Life." Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 1417. 25 rue St-Gabriel. Téléphone 2602. Montreal, Canada. ABONNEMENTS (Strictement payable d'avance.) Montreal et Banlieue un an \$2.00, 6 mois 1.00, 3 mois 0.50. Canada et Etats-Unis, un an 1.50, 6 mois 0.75. France et Union Postale un an 3.00. LE NUMERO 10 CENTIMS. Adresser toutes communications comme suit : LE PRIX COURANT, Montreal, Canada.

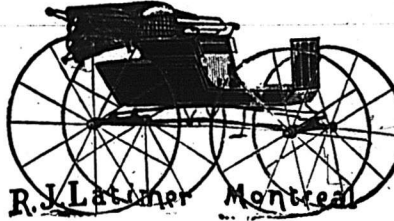
JOS. QUEVILLON & CIE Les plus grands Manufacturiers et Marchands de la province de SAUCISSES Française, Allemande, Italienne, Et SAUCISSONS AUX POULETS. Nos voitures délivrent nos marchandises dans toutes les parties de la ville. Une attention spéciale portée aux commandes de la campagne. JOS. QUEVILLON & CIE, 17, 19, 21 Ruelle Josephat, Montreal, Canada.

PATENTS PATENTS TRADE MARKS COPYRIGHTS. CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free. Patents taken through Munn & Co. receive special notices in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free. Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address: MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 19 AVRIL 1894.

Fers et Métaux.		Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros	
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE.							
<i>Fers à cheval :</i>							
Ordinaires, au baril	3 65	0 00	Clous à river par 100 lbs :		Prix en gros		
do par 25 barils	3 50	0 00	1	4 40	Fontes.		
En acier	0 00	0 00	1 1/2	3 90	Siemens	par tonne	18 50 19 60
<i>Fers à repasser</i>	par lb	0 03 1/2	1 1/4	3 25	Coltness		20 00 20 50
<i>Fiches :</i> Coupées, toutes dimensions		par 100 lbs	3 15	3 75	Calder		19 00 19 50
<i>Pressés</i> , do		Esc. 2) p.c.	80	0 00	Langlois		19 50 20 00
			7-16	3 90	Summerlee		19 50 20 00
			"	4 25	Gartsherric		00 00 19 00
			5-16	4 50	Glengarnock		0 00 00 00
			"	4 75	Carnbroe		18 50 19 00
<i>File de fer :</i>					Eglinton		18 75 19 25
Poll, de No 0 à No 8, par 100 lbs Esc. 20 p.c.	2 60	0 00	Clous à ardoise		Hotts		00 00 00 00
Galvanisé	3 35	0 00	Clous à cheval No 7		Canadienne		17 00 17 50
Hullé et brûlé	2 70	0 00	" 8		<i>Fer en barres.</i>		
Esc. 20 p.c.			" 9 et 10		Canadien		par 100 lbs
Brûlé pour tuyau, la lb	0 06	0 07	Clous de br. che :		Anglais		1 75
Barbelé pour clôtures	0 00	0 03 1/2	1 pouce, No 16		Affiné		2 25
<i>File de taiton</i> , à collets	par lb	0 35	1 1/2 " No 15		De Suède		3 75
			1 1/4 " No 14		De Norvège		3 75
<i>Fontes Mallables</i>		0 09	1 1/2 " No 13		Lowmore		6 50
Enclumes		0 10 1/2	2 " No 12		" en verge		0 09
<i>Charnières :</i>			2 1/2 " No 11		<i>Tuyau de fer.</i>		
T et "Strap"	par lb	0 05	3 à 4 1/2 pouces, No 6 à 10		Importé, liste, cac		0 65
Strap et Gonds flotés	0 03 1/2	0 04 1/2	5 à 6 " No 3 à 5		Canada, net, la tonne		33 00
CLOUS, ETC.							
<i>Clous coupés à chaud :</i>							
De 5 à 6 pcs, par 100 lbs	\$1 90		Limes, râpes et tiers points :		Tôles.		
5 pcs	1 95		1ère qualité, escompte		Noire, Nos 10 à 20, p. 100 lbs		2 50
4 à 4 1/2	2 00		2ème qualité		" 22 à 24		3 30
3 1/2 à 4	2 05		Mèches de tarière, esc.		" 26 par 100 lbs		2 40
3 pcs	2 10		Tarières		" 28 par 100 lbs		2 50
2 1/2 à 2 3/4	2 15		Vis, à bois, escompte		Galvanisée Morewood		0 06 1/2
2 à 2 1/2	2 20		Boulons à voiture, esc.		" Queen's head		0 05
1 1/2 à 1 3/4	2 40		Boulons à bandage		Etamée, No. 24, 72x30		0 07 1/2
1 pouce	2 90		Boulons à lisses		" No. 6		0 08
<i>Clous coupés à froid :</i>							
De 1 1/2 à 1 3/4 pcs, par 100 lbs	2 40		Cuir.		" No. 28, 84x36 p. 100 lbs		0 08
1 1/2 pouce	2 80		Lingots		" No. 8, " "		0 08
<i>Clous à finir par 100 lbs :</i>							
1 pouce	4 15		En feuille		" No. 28, 84x36 p. 100 lbs		0 08
1 1/2	3 65		Etain		Rus-le, Nos 8, 9 et 10, par lb		0 11
1 1/4	3 25		Lingots		Canada, par boîte		2 45 à 0 00
2 ct 2 1/2	3 05		Barres		<i>Ferblanc.</i>		
2 1/2 à 2 3/4	2 90		Plomb		Coke I C par boîte		3 35
3 à 6	2 75		Saumons		Charbon de bois I C par boîte		3 75
<i>Clous à quarts par 100 lbs :</i>							
1 pouce	3 65		Barres		Pour ohaq. X additionnel extra		1 00
1 1/2	3 40		Feuilles		Charbon de bois D C.		
1 1/4	3 40		De chasse		I C Bradley		5 75 à 6 50
			Tuyau		Ferblanc terne		7 00 7 50
			Zinc		Matériaux de Construction		
			Lingots, Spelter		Ciments		
			Feuilles, No. 8.		Giment de Portland		2 25 3 00
			Acier.		Plâtre calciné		1 80 2 00
			A ressort		Chaux, maçonne p. 100 lbs		0 40 0 50
			A lisse		PLATRE POUR LA TERRE		
			Américain		Le quart		0 95 1 00
			A bandage		Au char.		0 00 0 85
			A pince				
			Fondu				
			Poule, ordinaire				
			De mécanicien				

UNE CHOSE QUE LES MARCHANDS DE LA CAMPAGNE NE SAVENT PAS ENCORE.



Ils peuvent faire plus d'argent en achetant un petit lot de buggies de Latimer au prix du gros et en les vendant en détail, qu'ils n'en peuvent faire sur un char de fleur, de grain, de plâtre, de sel, de clous, ou sur les cotons, et ils n'auront pas le quart du montant à déboursier. Ça vous paiera d'essayer. Adressez-vous à

R. J. LATIMER 592 rue St Paul, Montréal.

Moteurs de Tous Genres !

ELEVATEURS * MILLER BROS & TOMS 110-RUE KING-110 MONTREAL

DOMINION MATCH MANUFACTURÉES PAR HARDY & DUBORD Beauport, Quebec. SUCCURSALE A MONTREAL: 275 RUE SAINT PAUL. Liste de prix sur demande.

The JAMES ROBERTSON Co., limitée

Marchands de METAUX et Fabricants de TUYAUX en PLOMB Coudes en plomb comprimé PLOMB DE CHASSE. Mastic, BLANC DE PLOMB. Spécialité de l'enveloppe des FILS ELECTRIQUES avec du Blanc de Plomb; aussi SCIES RONDES, SCIES A MOULINS, GODENDARDS et autres scies. BUREAU : 144 RUE WILLIAM Usines : coin des rues William et Dalhousie MONTREAL.

PRODUITS FRANÇAIS Quincailleurie pour Batisses et Meubles OUTILLAGE. Ustensiles de Ménage en ferblanc, émaillé, cuivre et bois, Articles de chasse. Lampes, Jouets, Bimbeloterie, Lunettes, Instruments d'Optique et tous Articles de Paris. ROYER & ROUGIER Freres Maison fondée en 1827. 9 PLACE DES YOSGES 13 RUE SAINT JEAN PARIS. MONTREAL.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 19 AVRIL 1894.

Connexion carrée ou fausse équerre: Prix en gros simple double. 4 x 4 pouces chacun... 0 90 1 40

Siphon: simple. double. 4 pouces... 1 40 2 00. Tuyaux à cheminée: 9 pouces, par pied... 0 25

Charbons. PRIX DE DÉTAIL. Grate par tonne de 2000 lbs... \$6 00. Bois durs. Acajou de 1 à 3 pouces le pied... 22 à 24

Scotches do 2000 5.25 6.00. Vale Grate do 2000 5 50. Welsch Anthracite do 2000 6 00

Bois de chauffage. Erable la corde... \$4 75 à \$5 25. Morisier do 4 50 à 5 00

Bardeaux pin XXX 16 pouces do XX do X do 1ère qualité

Bois de Service. Pin. 1 pouce strip shipping cull, 6 à 16 pieds le M... \$12 00 13 00

Epinette. 1 pouce mill cull 5 à 9 pouces do 9 00 10 00

Frêche. 1, 2 et 3 pouces Colomages en pin, 2 x 3, 3 x 3 et 3 x 4—aux chars

Bois carré—pin. de 16 à 24 pieds—3 x 6 à 3 x 11 do 16 00

Charpente en pin. de 17 à 30 pieds jusqu'à 12 pouces do 15 00

Pilules Antibiliaeuses.



Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliaeuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent:

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaeuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.

Lavalrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE L. ROBITAILLE, Chimiste JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 GTS LA BOITE.

LITERIE

DE LA MAISON LA PLUS RENOMMÉE, ÉTABLIE DEPUIS 25 ANS.

Prix absolument les PLUS BAS. J. E. TOWNSEND 1 Petite Rue St-Antoine, coin Rue St-Jacques seulement.

'ANCHOR' WEAKNESS CURE

Est le REMÈDE TONIQUE par excellence, le TONIQUE le plus complet;

Il renferme tous les éléments indispensables au renouvellement du SANG et des TISSUS.

Nécessaire dans tous les cas de Faiblesse et principalement dans les

Maladies des Poumons:

CONSUMPTION, TUBERCULOSE.

La DYSPÉP-SIE, sous toutes ses formes—Embaras du Foie—Les Maladies des Nerfs—Épuisement Nerveux—Les Maladies du Sang:

L'amaigrissement—La Débilité Générale, Et dans tous les cas de Convalescence.

PILULES du Dr NELSON—Tonique du Sang VERMICURE FRANÇAIS, (au Chocolat)

CASTOROL, (huile de Castor préparée) en bouteilles de 2 oz. et de 4 oz.

ANCHOR MEDICINE CO'Y QUEBEC.

THE EDWARD CAVANAGH CO'Y

Manufacturiers et Importateurs QUINCAILLERIES, HUILES, PEINTURES, CHARBONS,

Etc., Etc. 2547 à 2553 rue Notre-Dame, Coin de la rue des Seigneurs.

Bell Tél. 8025. MONTREAL.

CIE de TELEPHONE BELL du Canada

BUREAU PRINCIPAL

30—RUE ST. JEAN—30 MONTREAL.

La Compagnie vendra ses instruments à des prix variant de \$7 à \$25 par paire. Les "Standard Bell Telephone set" (protégés par une marque de fabrique enregistrée) dont le but spécial est de donner un service parfait et constant, est celui dont la compagnie sert pour ses abonnés et il est supérieur à tout autre outillage téléphonique qui ait été mis jusqu'ici sur le marché.

Les abonnés du service de Montréal et le public peuvent maintenant obtenir la communication téléphonique sur ses lignes de circuit à longue distance, avec Québec, Ottawa et Sherbrooke et les localités intermédiaires, aux prix suivants:

Abonnés Public Pour Québec 60c \$1.00 " Ottawa 50c 75c " Sherbrooke 50c 75c

On trouvera des cabinets isolés pour la conversation à l'agence de la Compagnie, à Montréal, No. 1730 rue Notre-Dame, où l'on pourra obtenir toutes informations au sujet des prix et des localités en communication.

PROPRIÉTÉS
ET
LOTS A BATIR
A Vendre
Au Mois

Résidences
d'Été
A Vendre
ou à
Louer

Prêts
Négociés
aux
Plus Bas Prix

Assurances
Evaluations

L.F. LAROSE AGENT D'IMMEUBLES

2550 Rue Notre-Dame

MARCOTTE FRERES
ENCANTEURS
— ET —
Agents d'Immeubles

Avances faites sur consignations.

Emprunts négociés sur hypothèques.

No 89 rue St-Jacques,
MONTREAL.

JOHN MORRIS
AGENT D'IMMEUBLES

Assurances Contre le Feu,

Prêts sur Hypothèques

126, RUE ST-JACQUES

Téléphone 2290.

MONTREAL

J. A. GRENIER
Arpenteur-Ingénieur Civil
SOLLICITEUR DE PATENTES
107 Rue St-Jacques, - Montréal.

DECORATION
d'Eglises,
de Chapelles,
Édifices
Publics,
Résidences
Privées,
Etc.

D. A. BEAULIEU, ARTISTE-PEINTRE
DECORATEUR.

FABRICANT
DE
VITRAUX PEINTS
en en mosaïque.

IMPORTATEUR
DE
TAPISSERIES.
1386, rue Ste-Catherine, Montréal

A VENDRE

PAR

J. N. BEAUDRY,

AUDITEUR ET COMPTABLE

Agent d'Immeubles, de Successions, de
Finances et d'Assurances, Louage de
Maisons et Collection de loyers,

Prêts et Emprunts effectués aux taux les
plus bas.

Batisse "Imperial," Chambre 18

Bell Tel. 2566.

\$7,600 RUE LAGAUCHETIERE, près des
Allemands, deux bonnes maisons en
pierre de taille et brique solide, 41 x 36, à deux
étages avec soubassement et grenier, terrain 3627
pieds.

\$42,000 RUE ST. PAUL, près de St. Fran-
çois-Xavier, deux magasins en pierre
à trois étages, de 28 et 31 x 49 avec entrepôts en
arrière de 131 x 24, terrain 10,057 pieds.

\$18,000 RUE DES COMMISSAIRES, coin
de St. François-Xavier, un superbe
magasin et entrepôt en pierre de taille de 28.9 x 80.6,
à quatre étages, superficie 2,367 pieds.

\$10,000 Un bloc de 6 maisons, 12 logements,
coin des rues Drolet et Marie-
Anne. Loyer annuel \$1,140.07.

Un grand nombre de lots vacants à Laprairie
avoisinant la manufacture de briques pressées.
et sur les rues St-Denis, 3 lots à 70c le pied et 5 lots
à \$1.00 le pied, et Sherbrooke et St-André, 116 x 133,
en tout ou en partie, de 25 centins à \$1 le pied.

\$3,500 RUE ST-ANDRE, maison de 20 x 40
en bois et brique, 4 étages, 2 loge-
ments, loyer \$360. Terrain 20 x 30, 1er étage en
pierre,

\$2,400 RUE PANTALEON, maison 40 x 26,
en bois et brique, 2 étages, 4 loge-
ments, loyer \$276. Terrain 40 x 63.

\$1,100 A LONGUEUIL, rue Chambly, une
maison en bois à deux logements,
solage en pierre terrain 70 x 140. Conditions faciles.

\$5,000 A LAPRAIRIE, rue Ste-Marie, une
maison en brique solide, solage en
pierre, couverture en ferblanc de 42 x 30 à 3 étages
bien finie avec cuisine en allonge, hangars, remises
et écuries, 15 appartements, eau de l'aqueduc. Ter-
rain 51 x 137 plus environ 38,000 pieds de terrain
attenant, faisant front sur deux rues, superficie
45,000 en tout. Véritable spéculation.

Une file complète du *Canadian Illustrated
News*, 28 volumes, *L'Opinion Publique*, 14 volumes,
L'Echo du Cabinet de Lecture Paroissiale, 15 volu-
mes, *La Revue Canadienne*, de 1865 à 1892, 28 volu-
mes, reliure forte et élégante. Convenable pour
bibliothèque publique et privée.

\$12,500 A LONGUEUIL, à vendre ou à échan-
ger, cette splendide maison en bri-
que solide à quatre étages de 45 x 40 avec toutes
les améliorations modernes et les dépendances dési-
rables. Terrain 50,000 pieds en superficie aussi
plusieurs lots à bâtir à 5 et 19 centins.

\$7,000 Rue St-Denis, près du carré St-Louis,
maison en pierre et brique, 4 étages,
2 logements, avec hangars, etc. Conditions faciles.

\$7,000 RUE ST-HUBERT, entre Mignonne et
Ontario, une maison récemment
décorée à deux logements en pierre de taille et
brique solide de 25 x 40, avec hangars et écuries.
Terrain 25 x 90. Ruelle en arrière.

\$7,000 La moitié indivise du magasin No 220
rue Saint Paul et 69 rue des Com-
missaires.

J. N. BEAUDRY,

AUDITEUR ET COMPTABLE.

Agent d'Immeubles, de successions, de finan-
ces, d'assurance, Louage de maisons
et Collection de Loyers.

Prêts et Emprunts effectués aux taux les plus
bas.

Bâtisse "Impérial," Chambre No. 18, Tél. Bell 2566.

Arthur Vincent.

L. Achille Dufresne.

VINCENT & DUFRESNE

ARCHITECTES

Ingénieurs-Civils, Arpenteurs Provinciaux et Fé-
déraux. Spécialité: solliciteurs de Brevets
d'invention.

17 Rue St-Jacques, - Montréal.

Bureau du soir: 632 Rue St-Denis, et à Longueuil.

FRED. R. ALLEY

Achète, Vend et Échange

— LES —

PROPRIÉTÉS

Administration de Successions,
Collection de Loyers,
Placement d'Assurance.

BUREAU PRINCIPAL,

116 Rue ST-JACQUES, Montréal

Téléphone 1251.

R. A. MAINWARING

Courtier d'Immeubles

ET PLACEMENTS

— BUREAUX —

147 St. Jacques | 2358 Ste Catherine

MONTREAL

Téléphone Bell 2433

JOHN JAMES BROWNE, Architecte.
JOHN JAMES BROWNE & SON, Agents d'Immeubles

Si vous désirez acheter, vendre ou
acquérir des

PROPRIÉTÉS

Adressez-vous à

JOHN JAMES BROWNE & SON

207 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

(Bâtisse Nordheimer)

Evaluation de propriétés,
Règlement de pertes d'incendie

ARGENT A PRETER

Créances achetées à 5 et 6 p.c.

L. BELANGER

— NOTAIRE —

58 Rue St. Jacques et 116 Rue Visitation

NOUVELLE LIGNE ELECTRIQUE

AU DEPOT DU C.P.R.

St-Louis du Mile-End

— ET —

AU SAULT AU RECOLLET

A VENDRE

Quelques Jolis Blocs pour Subdivision

A côté de la ligne,

DES LOTS DE \$550 A \$800

Sur la rue St-Laurent.

ALBERT E. LEWIS

185 rue St-Jacques, Montréal.

Téléphone 1442.

Ventes enregistrées

Pendant la semaine terminée le 14 avril 1894

MONTREAL EST

QUARTIER STE-MARIE

Avenue Papineau Nos 42 à 56, maisons et autres bâtisses. Partie du lot 233, terrain de 7077 pieds en superficie. Geo. J. Neville à James O'Rourke; \$8,900 [36189].

Rue Panet Nos 161 à 165, maison en bois et brique. Lot 323, terrain 45 x 95. Frs. Archambault à Louis J. Lemire; \$3,600 [36194].

Rue Marianna No 25, maison en bois et brique. Lot 1468-2, terrain 21 x 75. Jos. Gibeault à Samuel Brouillette; \$1,000 [36195].

Rue Ste-Catherine. Partie du lot 488, terrain 39.9 x 105 vacant. Eusèbe De-longchamp à John Laurie et Brothers; \$4,443.25 [36198].

Avenue de Lorimier Nos 34 à 38, maison en bois et brique. Lot 196, terrain de 1320 pieds en superficie. Mme veuve John Laurie à James Morley; \$3,000 [36221].

QUARTIER ST-JACQUES

Rue Labelle No 9, maison en brique Lot 471, terrain 18.3 x 69.9. Frédéric Daigneau et son épouse à Hélène Piché, épouse de Chas. A. Lafrenière; \$2,000 [36192].

Rue Montcalm Nos 290 et 292, maison en brique. Lot 996, terrain 43 x 58.6 d'un côté et 59 de l'autre. Olivier Mirreault à Denis Lacombe; \$3,500 [36216].

Rue Berri Nos 670, 672 et 674, maison en bois et brique. Partie du lot 1203-5, terrain 20 x 80. Jos. Poulin à Odias Morin; \$3,000 [36225].

Rue St-Hubert No 64, maison en pierre et brique. Lot 417, terrain de 14970 p. en superficie. La succession P. Thos. Delvecchio à Louis Jos. Gauthier; \$15,010 [36226].

Rue Rivard. Lot 1202-42, terrain 20 x 70, vacant. Gustave Wiedrick à Elzéar Jodoin; \$400.00 [36235].

Rue Berri No 695, boutique de menuisier etc. Lots 1203-216, 217 et 218, terrain de 2442 pieds en superficie. Mme Hubert Morel à Jos. Giguère; \$1,400 [36236].

Rue Jacques-Cartier, No 429, maison en brique (refuge). Droits successifs dans les lots 1159 et 1172, terrains 53.4 x 145. Jos. Mazurette à Louis Payette; \$450.00 [36243].

QUARTIER ST-LOUIS

Rue Cadieux, Nos 121 & 123, maison en brique. Lot 327-8 et 9, terrain 43.6 x 51.6. Benj. Holdbrook à Chas. H. Stephens; \$1,500 [36190].

Avenue Laval, No 229, maison en brique. Lot 903-290, terrain 25 x 75. John Cunningham à Michel Downes; \$2,600 [36214].

Rue Sanguinet Nos 148, 150 et 152, maison en brique. Lot 380-12, terrain 24.6 x 109. John H. Pépin et son épouse à Wilbrod P. Beaudoin; \$3,100 [36237].

Rue Cadieux No 195, maison en brique. Lot 508, terrain 38.3 x 110. Mme Elol Legault dit Deslauriers à Oscar Amiot; \$3,000 [36240].

QUARTIER ST-LAURENT

Rue Durocher No 131, maison en pierre et brique. Lots 47-1 et 47a-1, terrain de 2042 pieds en superficie. La faillite James S. Simpson à Anthony Haig Sims; \$24,000 [36199].

Rue St-Urbain No 463, maison en pierre et brique. Lot 106, terrain 60 x 168 d'un côté et 168.5 de l'autre. La faillite J. S. Simpson à Anthony Haig Sims; \$10,200 [36200].

Rues St Charles-Borromée, Lagauchetière etc, maisons, clos, Manufacture etc. La moitié indivise du lot 431.2 et 3, quartiers St Jacques, 812 et 641 quartier St Laurent et autres propriétés. J. B. Mantha à Octave Lawrence, \$26,000 [36210].

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST ANTOINE

Carré Richmond, No 8, cottage à 1^{er} étage en pierre et brique. Partie du lot 389, terrain 21 x 73. Mme Edw. Henry Twohey à André Finn; \$3,175 [125410].

Avenue Seymour, No 20, maison en pierre et brique. Lot 1641-39, terrain 23 x 92. Mme veuve Peter Gillespie à Eliza Irving épouse de John Fraser; \$7,500 [125415].

Rue Guy, No 480, maison en brique. Partie du lot 1668-7, terrain 2230 p en superficie. C. J. W. Davies à Margaret Smith, épouse de Edw. Stuart; \$6300 [125417].

Rue Sherbrooke, No 906, maison en pierre et brique. Partie du lot 1461, terrain 69.6 x 160. John Smith Allan à Robert Leslie Gault; \$40,800 (125420).

Rue St-Antoine, No 394, maison en pierre et brique, lot 87-89, terrain 25 x 135. Geo. T. Vincent à John Arahill, \$5600 (125434).

QUARTIER OUEST

Rue Hôpital, Nos 18 et 20, maison en pierre et brique à 4 étages. Lot 128, terrain 26.4 x 84.3. Guillaume Mann à John D. Houston; \$15,000 [125430].

HOCHELAGA

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

Rue Marie-Anne, No 765, coin Sydenham. Lot 1.270, terrain 25 x 100. William Mann à Damase Lapointe, fils; \$550.00 [51186].

Rue Marie-Anne, No 765, coin Sydenham Lot 1.270, terrain 25 x 100. Damase Lapointe, fils, à Frs. Xavier Lapointe; \$700.00 [51187].

Rue Berri, Nos 762 et 764, maison en bois et brique à 2 étages. Lot 15-129, terrain 20 x 70. Ulric Carrières à Israël Dumoulin; \$1,700 [51201].

Rue Dufferin No 113, maison en bois et brique. Lot 7-142, terrain 25 x 80. Michael Galarneau à David Sperber; \$1,500 [51241].

Rue Mitcheson, Nos 179 à 181, maison en bois. Partie N. O. du lot 414, terrain 20 x 83. Léandre Ouimet père à Abondius Paquette; \$1,500 [51247].

Avenue Duluth Nos 43 et 45, maison en bois et brique. Partie des lots 10-4 à 6, terrain 22 x 72. Frs. Xavier Leclair à Paul Oscar Lavallée; \$1,200 [51288].

QUARTIER ST-GABRIEL

Rue Centre, No 298, maison en bois et brique. Lot 2992, terrain 48 x 117. La succession Alexis Dubord à Hyacinthe D. Côté, Mme J. P. Manfette et Mme F. X. Loignon; \$5,000 [51257].

QUARTIER ST-DENIS

Rue Champlain (de Brébœuf). Lot 329-167, terrain 25 x 80, vacant. Jos. U. Emard à Joseph Vézina; \$325.00 [51204].

Rue Champlain (de Brébœuf). Lots 329-127 et 128, terrains 25 x 80 chacun, vacants. Jos. U. Emard à Laurent Bourassa; \$575.00 [51207].

QUARTIER HOCHELAGA

Rue Davidson Nos 65 à 75, maison en bois et brique. Lots 31-163 et 164, terrains 22 x 92 chacun. Joseph Ducepte à Geo. A. Lacombe; \$3,900 [51191].

Rue Notre Dame No 586, maison en bois. Lot 165, terrain irrégulier. Thos. Guillemette à la succession Jos. Masson; \$1,813 [51265].

MILE END

Rue St-Hippolyte Nos 10 et 12, maison en bois et brique. La moitié S. E. du lot 137-28, terrain 21.3 x 87.6. Napoléon Denis à Gilbert Labelle; \$1,200 [51189].

Rue Cadieux, maison en pierre [vieille] à 1 étage. Lot 137-141 et 142, terrains 42.6 x 87.6 chacun. L'honorable L. Beaubien à la corporation de Mile End; \$3,500 [51214].

Rue St-Hippolyte, Nos 13 et 15, maison en bois et brique. La moitié S. E. du lot 137-80 et la moitié Sud de 137-101, terrain 21.3 x 175. Gédéon Germain à Armand Gascon; \$2,400 [51222].

Rue St-Hippolyte, Nos 14 et 16, maison en bois et brique. La moitié N. O. du lot 137-23, terrain 21.3 x 87.6. The Montreal Loan and Mortgage Co. à Narcisse Noilin; \$1,131.42 [51273].

MONTREAL ANNEXE.

Rue Clarke. Lot 11-345, terrain 50 x 84, vacant. The Montreal Freehold Co. à Ernest Brunelle; \$756 00 [51218].

ST HENRI

Rue Delisle, maison en bois et brique. Lot 920, terrain 30 x 75. Hormidas Lalonde à Marie Anne Poitras, veuve de F. X. Lebrun; \$2,600 [51219].

COTE ST-ANTOINE

Chemin de la Côte St Antoine, No 130 maison en brique etc. Droits indivis dans le lot 242, terrain irrégulier. Allan A. Kerr à James B. Kerr; \$2,000 [51230].

Rue Quiblier. Lot 380-42 et partie de 41 et de 43, terrain 40 x 70.10 d'un côté et 74 de l'autre, vacant. Wm. Robb à Wm. Owens; \$2,298.40 [51238].

Avenue Gladstone, maison (cottage) en pierre et brique. Lots 379-30-1 et 379-29-2, terrain 22.6 x 65. Bannell Sawyer à Edward W. I. Raddon, \$3,800 (51254).

Avenue Clarke, 284-13 et 15, terrain de 119,800 p. en superficie, vacant. La succession John C. McLaren à Peter Laing \$18,000 (51258).

Avenue Clarke, Boulevard, etc. Lots 286-1 à 4.285-1 à 5 et 8, 322-2 à 4 et 6, 323-1, 4 et 5, 284-1, 2, 3, 7, 9 à 12, 14 et 16 et p. de 284-4 et p. non subdivisée de 284, terrains de 1,069,620 p. en superficie, vacants. La succession John C. McLaren à David Yuile; \$54,067.38 [51259].

Avenue Clarke. Lot 322-5, terrain 50 x 148.6 en moyenne, vacant. La succession John C. McLaren à James O'borne; \$1,633.5 [51260].

Rue Victoria. La moitié indivise des lots 215-6, 7 et 8, (avec d'autres propriétés etc.), terrains 50 x 135 chacun, vacants. J. Bte Mantha à Oct. Lawrence; \$28,600 [51262].

Avenue Clarke. Lot 322-1, terrain de 9,375 p. en superficie, vacant. La succession John C. McLaren à David Guthrie; \$2,156 [51269].

Rue Boulevard, lot 323-3, 322-8, 285-7, 284-5 et P. de 284-4, terrain de 43334 p. en superficie, vacant. La succession John C. McLaren à Geo. et Wm L. Hogg; \$4,000 [51270].

Avenue Clarke. Lots 281-6 et 285-6, terrain mesurant 5200 pieds en superf-

cle. La succession John C. McLaren à Amélia Elizabeth Blagrane, épouse de John A. Tees \$6,049,42 (51272).

Vente faites par R. A. Mainwaring

MONTREAL ANNEXE

Rue Mance. Lot 71 de 12-25, terrain 50 x 100 vacant. The Consolidated Land & Investment Co. à Oscar Duhamel; \$650.00.

Rue Mance, Lot de 12-10, terrain 25 x 105, vacant The Consolidated Land & Investment Co, à Helen Donahue épouse de John D. Lawlor; \$425.00.

Rue Hutchison. Lot 3 de 32-8, terrain 50 x 100, vacant. The Consolidated Land & Investment Co, à John Jardine; \$800.

BOULEVARD ST-DENIS

Rue des Erables. Lots 186 et 187 de 7, terrains 35 x 68 chacun, vacants. H. Vincent Meredith à Paulina Avner; \$369.75.

Rue des Erables. Lots 605-606 et 609 de 7, terrains 25 x 72 chacun. H. Vincent Meredith à Philorome Simard; \$272.12.

Rue St-Hubert. Lot 660 de 7, terrain 25 x 106, vacant. H. Vincent Meredith à L. Galarneau; \$92.75.

ST-HENRI

Rue Notre-Dame. Lots 188 et 189 de 1704, terrains 25 x 100, chacun. L'hon. Geo. A. Drummond à Phydime Valliquette; \$2,000.00.

Avenue des Peupliers. Lot 148 de 1704, terrain 25 x 100, vacant. L'hon. Geo. A. Drummond à Napoléon Lacroix; \$875.00.

Revue Immobilière.

Montréal, 19 avril 1894.

Quoique les affaires en immeubles aient encore quelque activité cette semaine, on sent que le mouvement s'épuise et que nous allons bientôt retomber dans la tranquillité. Le mois d'avril, jusqu'ici, ne donne pas autant que celui d'avril 1893 pour le revenu provincial; il est vrai que la taxe est diminuée d'un tiers, mais on espérait que cette diminution ferait augmenter le nombre des transactions, de manière à maintenir le revenu au même niveau, malheureusement, d'autres événements sont venus neutraliser l'effet de la diminution de la taxe et parmi ces événements, il faut compter la loi Augé, qui met en danger la garantie des bailleurs de fonds et arrête à peu près complètement la vente des terrains à crédit.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Ville:	LE PIED
Rue Ste-Catherine (Est).....	\$1 07
" Rivard.....	30c
" de Brébœuf (St-Denis).....	16½c
Montreal Annexes :	
Rue Clarke.....	18c
Côte St-Antoine :	
Rue Quiblier.....	79c
Avenue Carke.....	22c

Plusieurs lots de grande étendue ont été vendus à la Côte St-Antoine,

à des prix plus bas que ceux ci-dessus, mais la situation de ces terrains, en haut de la côte, ne permet guère encore de les mettre sur le marché en lots de grandeur ordinaire, de sorte qu'ils ne pourront être utilisés, d'ici à ce que le développement de ce faubourg ne soit arrivé jusqu'à eux, que comme parcs ou terrains de plaisance.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier Ste-Marie.....	\$20,943.25
" St-Jacques.....	25,760.00
" St-Louis.....	10,200.00
" St-Laurent.....	60,200.00
" St-Antoine.....	62,775.00
" Ouest.....	15,000.00
" St-Jean-Baptiste.....	7,050.00
" St-Gabriel.....	5,000.00
" St-Denis.....	900.00
" Hochelaga.....	5,713.00
Mile End.....	8,231.42
Montréal Annexe.....	758.00
St-Henri.....	2,600.00
Côte St-Antoine.....	122,604.70
Total.....	\$347,733.37
Semaine précédente.....	251,473.72
Ventes antérieures.....	2,215,642.85
Depuis le 1er janvier.....	\$2,814,749.94
Semaine correspondante. 1893.....	
" " 1892.....	207,554.47
" " 1891.....	270,498.09
" " 1890.....	209,489.09
" " 1889.....	191,303.93
" " 1888.....	129,801.64

A la même date 1893.....	\$3,180,389.16
" " 1892.....	4,248,631.53
" " 1891.....	4,885,290.13
" " 1890.....	3,027,814.96
" " 1889.....	2,945,989.92
" " 1888.....	2,519,019.79

Il se fait encore des prêts hypothécaires sur propriétés dont la construction doit être achevée pour le 1er mai, et quelques gros entrepreneurs obtiennent des avances des compagnies qui font ce genre de placement, mais à des taux fermes. Il y a cependant plusieurs petits placements à bas intérêts, qui dérogent au ton général du marché. Ainsi, il y a des prêts à 5 p.c. pour \$1.150 et \$1,500, tandis que les prêts réguliers, de \$10,000 à \$30,000 se font à 5½ p.c. Un prêt de \$2,500 porte 5½ p.c., tandis qu'un autre de \$17,000 porte 6 p.c.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts.....	\$20,100
Assurances.....	5,000
Autres corporations.....	40,200
Successions.....	4,560
Particuliers.....	50,747
Total.....	\$120,607
Semaine précédente.....	118,003
Semaines antérieures.....	1,681,684
Depuis le 1er janvier.....	\$1,920,294
Semaine correspondante. 1893.....	
" " 1892.....	90,257
" " 1891.....	86,950
" " 1890.....	115,418
" " 1889.....	32,124
" " 1888.....	35,490

A la même date 1893.....	\$2,565,988
" " 1892.....	1,520,744
" " 1891.....	2,914,322
" " 1890.....	1,462,931
" " 1889.....	1,209,805
" " 1888.....	1,439,566

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 14 avril 1894.

Chez M. J. ALCIDE CHAUSSÉ, architecte. Rue St Jacques. — Nos 1079 à 1089, quatre magasins et 8 logements, 3 étages.

Maçonnerie, G. Guilbault. Brique, Narcisse Racette. Charpente & menuiserie, H. Martin. Enduits, H. Contant. Peinture et vitrerie, pas encore donnés.

Plomberie, pas encore donnés. Propriétaire, M. Philias Vanier.

Chez M. VINCENT LACOMBE, architecte. Rue Sherbrooke, coin Plessis, une maison en pierre à 3 étages, résidence privée.

Entrepreneur général, N. Gauthier et Cie. Propriétaire, François Martineau, M. P. P.

Chez MM. PERRAULT, MÉNARD & VENNE, architectes.

Rue Sherbrooke. — Chapelle du Séminaire de philosophie. Charpente et menuiserie, Paquette & Godbout. Peinture et décoration, F. Lefebvre & Cie. Propriétaire, le Séminaire de Montréal.

NOTES

Une section d'ingénieurs de l'Atlantique et Lac Supérieur, est en train d'établir un tracé pour un chemin de fer qui, en partant de Montréal, traverserait les comtés de Laval et des Deux Montagnes. La ligne se raccorderait au Pacifique au Sault au Re collet, de là, elle se dirigerait par St-Martin sur Ste-Dorothee et remonterait au Nord pour traverser la rivière des Mille Isles près de St-Eustache, puis, de St-Eustache, se dirigerait sur St-Benoit.

Le nouveau quai que le gouvernement fédéral est à construire, à Roberval, aura 500 pieds de longueur, au printemps. Il se compose du pilier construit autrefois par M. Ménard, et de cinq autres piliers de 22 sur 15 pieds, reliés entre eux par des pontons. Il y sera dépensé \$5,000, y compris le coût d'achat du vieux quai, d'ici au 1er juillet, et on espère obtenir encore \$2,000 à la présente session.

Les électeurs de Richmond ont approuvé à l'unanimité un bonus de \$5,000 pour la construction d'un nouveau barrage.

Le Conseil municipal de Windsor Mills, s'est assuré des services d'un ingénieur, M. G. H. Massey, de Montréal, ingénieur sur le C. P. R., pour déterminer le site de l'écluse et en évaluer le coût probable. M. Massey est activement occupé à l'heure qu'il est à prendre ses

HORMISDAS CONTANT,
Contracteur Plâtrier,
475, Rue Legaschetiere, Montreal.

LAMBERT & FILS, Constructeurs.
—129-131—
Rue Berri, Montreal.

EUSÈBE PAQUETTE,
ENTREPRENEUR-BRIQUETIER,
264 Logan, Montréal.

LABRECQUE & MERCURE,
Entrepreneurs-Menusiers,
37 RUELLE ST-ANDRE, MONTREAL
Téléphone Bell, 6328.

THIBODEAU & BOURDON
No. 1203 Rue Ste-Catherine.

Coin de l'Avenue Papineau - MONTREAL
Ont constamment en mains une quantité considérable de **BOIS DE SCIAGE SEC** qu'ils vendent à bas prix. Vente par char et par pile avec légère avance. Noyer noir et cotonnier de 1 à 4 pouces.
Téléphone No 6039.

PERRAULT, MESNARD & VENNE,
Architectes et Ingénieurs Civils
17, COTE DE LA PLACE D'ARMES,
MONTREAL.
Téléphone 696.

V. ROY & L. Z. GAUTHIER,
Architectes et Evaluateurs,
162, Rue St-Jacques
BLOC BARRON.
Elevateur. Téléphone 2113.

Joseph Perrault. Simon Lesage.
PERRAULT & LESAGE
Architectes et Ingénieurs
17, Cote de la Place d'Armes.
Téléphone Bell, 1869.
Spécialité: Evaluation pour Expropriation.

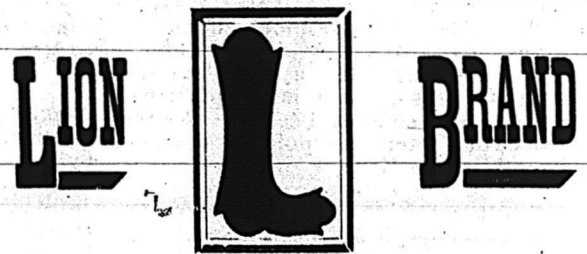
J. B. RESTHER & FILS,
ARCHITECTES,
Chambres 60 et 66 | Bâtisse "Impérial"
107 rue ST-JACQUES, Montréal.
Téléphone 1800.

B. P. Tiréir 509. Téléphone 704.
THEO. DAoust
(Ci-devant de Daoust & Gendron)
Architecte et Evaluateur
162 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.
2me Etage. Bloc Barron. Elevateur.

L. R. MONTBRIAND
ARCHITECTE et MESUREUR
230 - RUE ST. ANDRÉ - 230
MONTREAL.

L. J. HERARD
— MARCHAND DE —
Ferrerrie, Outils, Quincailleries, Ustensiles de Cuisine, etc.
No. 26 rue St-Laurent.
Téléphone Bell, 6664. . . . MONTREAL.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.



Confitures, Gelées et Marmelades de Fruits
GARANTIES FRUITS ET SUCRE
Pour Ménages et pour le Commerce.

Spécialement préparées pour l'usage des Pâtisiers, Boulangers, Confiseurs, etc.; pour Ménages Pensions, Hôtels, Clubs, Lycées, Couvents, Hôpitaux, etc.. etc.

PRIX SPECIAUX pour commandes excédant 1 tonne (2,000 lbs).
Aussi VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide. Conservees au vinaigre, etc.

La plus grande usine du genre dans la Puissance.

MICHEL LEFEBVRE & CO.,

MONTREAL.

Négociants Industriels.

Les SUCRES GRANULÉS,

Les Sucres Jaunes et les Sirops.

— DE LA —

St. Lawrence Sugar Refining Co.

SONT PURS.

PAS DE BLEU.

Aucune matière colorante n'est employée dans la fabrication de
Nos Sucres Granulés.

107 AVENUE PAPINEAU, MONTREAL

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE

ET MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Cadres, Comptoirs et Fixtures
de Magasin, Bancs d'Eglise, Bibliothèques.

Spécialité: — Nous avons un **SÉCHOIR A BOIS** le plus grand et le plus perfectionné du Canada.
Téléphone: 6258.

J. EMILE VANIER,
(Ancien élève de l'Ecole Polytechnique)
INGENIEUR CIVIL et ARPEUTEUR
No. 107 rue ST-JACQUES,

En face du Carré de la Place d'Armes, Montréal.
Se charge de plans de ponts, aqueducs, égouts, de tracés de chemins de fer et routes, d'arpentages publics et particuliers, de demandes de brevets d'invention, etc. Téléphone No 1800.

G. DE G. LANGUEDOC
Ingénieur Civil et Architecte
BUREAU: 180 rue St-Jacques, Montreal.
Téléphone No. 1723 | Chambre 7, 3e Etage.

Chemins de fer, Ponts, Canaux, Constructions Civiles, etc. Brevets d'invention, Marques de Commerce, Evaluations.

J. S. CUTHBERTSON
ENTREPRENEUR

Carré du Beaver Hall

N° 1

MONTREAL.

mesures et à faire ses calculs : il espère pouvoir faire un rapport, dans une quinzaine. La Compagnie de Papier se prépare, de son côté, à bâtir et devra dépenser près de cent milles piastres à part ce que coûtera l'écluse. Ces travaux vont jeter une poignée d'argent dans Windsor Mills.

Il est question de la construction d'une fromagerie à Frost Village.

Une compagnie vient d'être formée à Collingwood, Ont., avec un capital de \$200,000, dans le but de construire un abattoir avec département spécial pour la préparation des viandes sur une grande échelle. Les contrats pour la construction de cet édifice sont, sur le point d'être donnés.

M. Joseph W. Dumas, marchand de la Grand'Anse N. B., doit commencer, au mois de juin, la construction d'une manufacture d'empois, si toutefois les fermiers de cette paroisse veulent lui donner l'encouragement nécessaire.

M. Dumas fera construire au moins deux bâtisses de 70 x 40 de deux étages. Il a déjà acheté la machinerie nécessaire. La capacité de cette factorie sera 8,000 à 10,000 quart de patates par année.

M. L. R. Montbriant architecte, prépare les plans pour la construction d'une bâtisse pour la manufacture de cigares de MM. Villeneuve & Cie, à Montréal et pour un bloc de magasins et logements à être construits au coin des rues Ste-Catherine et Darling, pour M. Thos. Darling.

Des soumissions seront reçues au bureau des architectes Perrault, Mesnard & Venne, 11 et 17 Place d'Armes, jusqu'à samedi, le 21 courant, à 6 p.m., pour les ouvrages nécessaires à l'érection d'un presbytère pour la paroisse du Sacré-Cœur à Montréal.

Ces soumissions seront données : 1o Pour travaux de pierre et brique; 2o Charpente et menuiserie; 3o Peinture et vitrage; 4o Enduits; 5o Couverture, plomberie et chauffage.

NOTES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

La raffinerie de sucre attachée à l'usine de Berthier est actuellement prête à fonctionner. Deux chargements de sucre allemand sont arrivés, le matériel est tout installé et l'on n'attend plus que l'ordre de MM. Lefebvre pour commencer.

La compagnie des Phosphates de France possède des mines considérables de phosphates en Floride; elle a importé en France, depuis deux ans, 140,000 tonnes de phosphates haut titrés (75 à 80). N'y aurait-il pas moyen d'attirer son attention sur nos phosphates des Laurentides et du bassin de la Lièvre, afin de leur rendre un peu d'activité?

La Cie du Pacifique, a, paraît-il l'intention de changer la direction de sa voie à l'approche de Québec et dans la ville même, afin de s'éviter les courbes des rues, de la Couronne et St-Valier où il se met toujours beaucoup de neige, l'hiver. Les ingénieurs étaient occupés ces jours-ci à tracer certains plans à cet effet. On conclue généralement de ces améliorations projetées que la Cie a l'intention de diriger vers Québec une plus grande partie de son trafic.

Voici, d'après le secrétaire de l'"Indian Tea Association" la production exacte du thé dans l'Inde en 1893.

	Livres.
Assam	52,104,109
Cachar	18,422,544
Sylhet	19,864,395
Darjeeling	6,911,419
Jeral	3,483,341
Dooars	15,281,639
Chittagong	957,653
Chota Nagpore	286,374
Dehra, Dunkleson & Kingra.	4,000,000
Plantations particulières	4,000,000
Total	125,321,475

A sa dernière réunion, le conseil de la chambre de commerce de Québec, a reçu une lettre du secrétaire de la chambre de commerce de Montréal, approuvant l'action de celle de Québec au sujet de la classification des valises contenant des marchandises et l'assurant que la chambre de commerce de Montréal coopérerait dans ce travail.

On a adopté une résolution à l'effet de prier les autres chambres de commerce de la Puissance de se rencontrer à Ottawa lors de la discussion sur le bill des faillites.

On a aussi adopté une résolution approuvant le droit actuel sur l'importation comme moyen de favoriser l'importation-directe.

Quant au tarif en général on exprime l'opinion que par les changements de droits spécifiques en droits *ad valorem* le commerce en général, se trouve placé dans une position plus avantageuse.

La production du fer et de l'acier en Grande-Bretagne est, croit-on, de nouveau en progrès. Dans le pays lui-même, les demandes sont plus nombreuses dans les départements de construction navale et les travaux d'ingénieurs. Déjà pour 1893, on calcule que l'avance dans la production du fer en saumon est allée jusqu'à 6,830,000 tonnes, de 6,617,000 tonnes qu'elle était en 1892. On fonde surtout ses espérances pour l'avenir sur les relèvements qui suivront les crises en Australie, dans l'Amérique du Sud et aux Etats-Unis. Dans ceux-ci, la production a diminué, de 1892 à 1893, de plus de 2 millions de tonnes; en Angleterre, de 1890 à 1893, de 1 million seulement. De l'autre côté, on reconnaît que l'Allemagne progresse plus que l'Angleterre, soit de 1883 à 1893 de 40 p. c., contre 30 p. c. pour la Grande-Bretagne. On attend, dans cette branche comme dans beaucoup d'autres, un progrès plus considérable sitôt que le nouveau tarif sera voté aux Etats-Unis.

On obtient des bois colorés pour l'ébénisterie, la menuiserie et la tableterie par le procédé suivant, dû à M. Niederkorn, consistant dans la dissolution de matières colorantes, telles que les dérivés de l'aniline, dans de l'acool ou de l'eau, étendues ensuite à l'aide d'un tampon de chiffons ou d'une éponge, sur le bois préparé, sapin ou pitchpin, raboté, poli, enfin prêt à être verni. En appliquant ainsi les couleurs ci-dessus indiquées sur le bois de sapin et de pitchpin, on obtient des dessins et des couleurs originales qui donnent au bois un aspect très agréable. Les bois de sapin et de pitchpin contiennent des vernis tendres et durs, et on obtient, par cela même que la couleur ne prend pas

beaucoup sur les vernis durs, tandis qu'elle pénètre très profondément les vernis tendres, une grande variété de dessins naturels. En polissant le bois légèrement après cette opération, on obtient la disparition presque complète de la couleur sur les vernis durs qui reprennent leur couleur naturelle, tandis que les vernis tendres retiennent la couleur appliquée, ce qui donne au bois un aspect nouveau et agréable.

NOTES FINANCIERES

Le déficit du budget de 1893-94, dans le Royaume Uni, atteindra probablement \$15,000,000.

On croit que le ministère italien, pour combler son déficit, va imposer une taxe sur les rentes sur l'état; cette taxe serait de 20 p.c. C'est pire qu'une conversion, n'est-ce pas?

Le premier papier monnaie qui ait circulé au Canada a été émis par l'intendant Meules en 1865. C'étaient des cartes à jouer ordinaires coupées en quatre, timbrées de fleurs de lys surmontées d'une couronne et contresignées par divers fonctionnaires.

Fall River—Le projet de fondation à Fall River, Mass., d'une banque coopérative franco-canadienne est devenu un fait accompli. La nouvelle institution financière vient d'être légalement constituée sous le nom de "Banque Coopérative Lafayette." Presque tous les actionnaires sont d'origine franco-canadienne.

STATISTIQUES.

La Louisiane produit 500,000 quarts de mélasse par année.

L'Europe a bu 3,000,000,000 de gallons de vin l'année dernière.

La ferme la plus vaste du Dakota Nord, couvre une superficie de 15,000 acres.

L'état de Mississippi produit en moyenne 1,000,000 de balles de coton par année.

La culture de l'olivier dans le département des Alpes Maritimes en France, occupe 70,000 acres de terre et donne un revenu de \$2,000,000 par année.

La *Statistique Agricole de la France*, publiée en 1882 par les soins de M. Tisserand, constate qu'il y a entre les mains des cultivateurs français, environ trois millions de chevaux d'une valeur totale de \$272,200,000.

Le nombre des lettres et cartes-poste distribuées l'année dernière à Toronto, a été de 15,542,000; la distribution a été faite par 105 facteurs. A Montréal, 86 facteurs ont distribué 7,441,000 lettres et cartes-poste. Le nombre de journaux distribués par la poste a été à Toronto de 3,520,000 et à Montréal, de 2,819,000.

Les Etats-Unis ont dépensé pour l'amélioration des ports et des fleuves de leur territoire \$240,000,000, dont \$108,000,000 de 1880 à 1890. Le Canada a dépensé, pour sa navigation intérieure et ses chemins de fer, \$350,000,000. La France a immobilisé, depuis 1814, \$650,000,000 pour ses communications par mer et par les fleuves, et plus de \$700,000,000 pour ses chemins de fer.